REVUE CATHOLIQUE
POUR LA SUISSE ROMANDE



XIVme ANNÉE - N° 2 - MARS-JUIN 1939
EDITEUR FRAGNIERE FRERES FRIBOURG

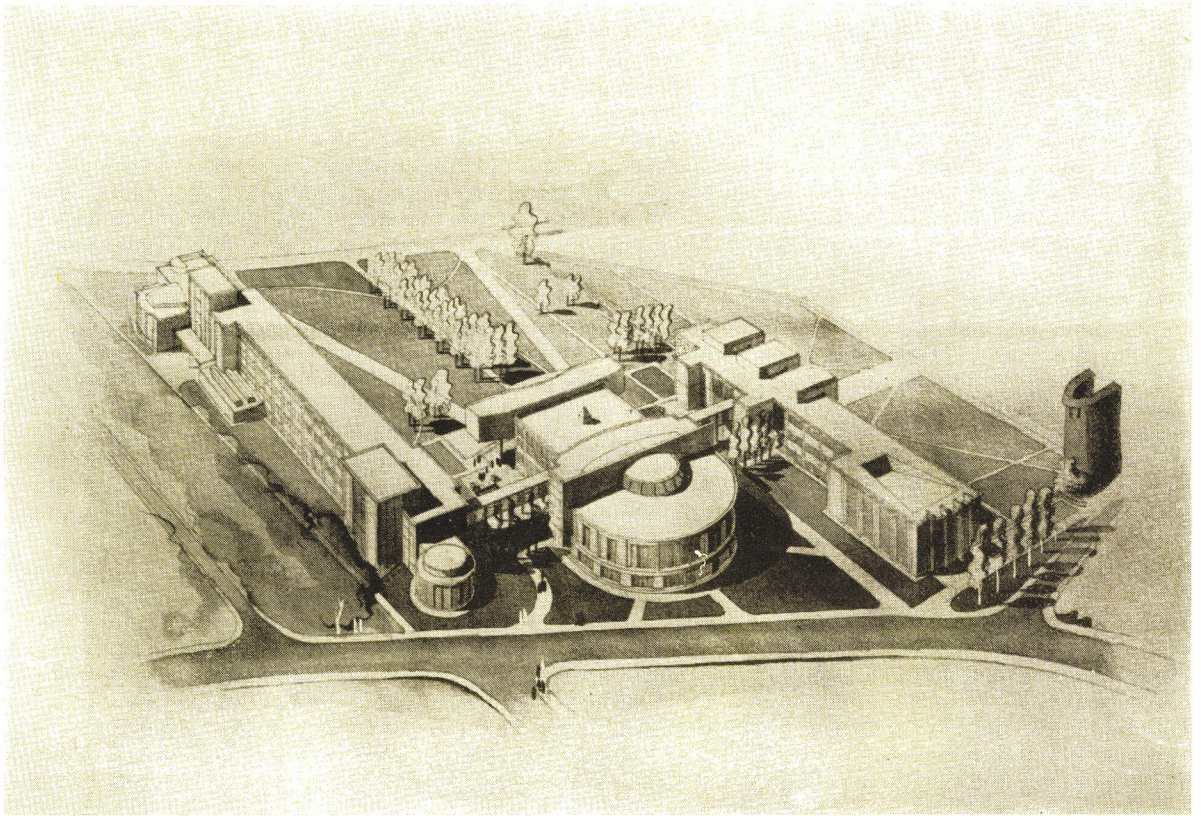
SOMMAIRE DU N° 2 :

NOVA ET VETERA	*Hommage au pape* . .	97
JACQUES MARITAIN	*Allocution prononcée à la Radio le soir de la mort de S.S. Pie XI* . . .	101
EUGÈNE DÉVAUD *prof. à l'Université de Fribourg*	*Pédagogie à ciel ouvert* .	106
RAÏSSA MARITAIN	*Poèmes*	133
CHARLES JOURNET	*Les perspectives de la nouvelle université de Fribourg*	135
RENÉ SCHWOB	*Images de Fribourg* (Feuilles d'un journal de route)	140
PERICLE PATOCCHI	*Les solitudes de la matière*	150
NOËLE M. DENIS-BOULET	*Sainte Catherine de Sienne:* Son activité politique depuis son retour d'Avignon jusqu'à son arrivée à Rome.	157
CHARLES JOURNET	*Eclaircissements sur les rapports du pouvoir canonique et du pouvoir politique*	182

Les perspectives de la nouvelle université de Fribourg

planche 1	Vue générale du côté de l'avenue Weck-Reynold	97
planche 2	Pavillon de musicologie	112
planche 3	Les patios	129
planche 4	Les salles de cours	144

BIBLIOGRAPHIES — *Théologie — Liturgie — Philosophie — Poésie* 210



Hommage au Pape

Depuis que le Sauveur a désigné par deux fois l'apôtre Pierre comme chef de son Eglise, d'abord à Césarée de Philippe: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle » (Mt. XVI, 18); puis sur les bords du lac de Tibériade: « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?... Pais mes petites brebis » (Jean, XXI, 17), quelque chose d'inouï a commencé dans l'histoire. Un privilège aussi nouveau que l'Eglise, inconnu comme elle des âges précédents, inséparable d'elle comme le fondement l'est de l'édifice et le pasteur de son troupeau, et qui devait durer avec elle jusqu'à la fin du temps, a paru sur la terre. Privilège déposé dans un homme de même métal que tous les autres hommes — Pierre lui-même a péché et a été réprimandé par Jésus —, mais privilège divin, qui ne pourra jamais être souillé par les fautes de ceux à qui il est, pour quelques années de leur vie, prêté. Et sans doute ce privilège, donné pour conserver et faire constamment éclore la vérité évangélique dans un monde qui se renouvelle sans cesse, agit en tous les papes, en sorte qu'aucun pendant vingt siècles, n'a jamais fourvoyé l'Eglise; mais il ne resplendit pas en tous avec la même liberté.

Il a brillé en Pie XI d'un éclat singulier. Pendant dix-sept ans, il aura été notre chef dans le Christ, et vraiment nous pouvons dire qu'il ne nous a pas égarés. Cependant, il a osé aborder de front les problèmes les plus actuels, les plus brûlants. Et ce n'a pas été toujours pour les résoudre comme tout le monde. Ce qu'on présentait comme autant de lois inéluctables de l'économie politique, il l'a dénoncé comme autant d'iniquités. Il a lutté, pour la dignité de la personne humaine non seulement contre le communisme

qu'on proposait comme un remède à l'égoïsme sanglant du capitalisme, mais encore contre l'idéologie totalitaire qu'on proposait comme un remède au communisme. Il a lutté encore pour affirmer le droit à la vie de toutes les races, et c'est lui qui, réimprovisant une seconde fois, à deux mille ans de distance, l'audacieuse démarche de Pierre ouvrant la porte de l'Eglise aux Gentils (Actes, X, 47), aura eu la gloire d'appeler les races de couleur à la plus sublime des tâches, celle de participer à la hiérarchie et de paître avec lui l'Eglise de Dieu.

Ses directions ont été accueillies non seulement à l'intérieur des limites visibles de l'Eglise — même là hélas, il a fallu qu'elles rencontrent des résistances — mais encore au delà. Il en a été heureux dans le Christ, lui qui écrivait au seuil de l'encyclique *Quadragesimo anno* : « *Les principes du catholicisme en matière sociale sont devenus peu à peu le patrimoine commun de l'humanité. Et Nous Nous félicitons de voir souvent les éternelles vérités proclamées par Notre Prédécesseur d'illustre mémoire (Léon XIII) invoquées et défendues non seulement dans la presse et les livres même non-catholiques, mais au sein des Parlements et devant les tribunaux* ». Tout ce qu'il y a de grand et de noble dans le monde a salué en lui la plus haute autorité morale d'ici-bas, proclamant au nom de l'Evangile les vérités spirituelles sans lesquelles l'humanité ne peut vivre. Et parmi les plus beaux, les plus généreux télégrammes de condoléance qui sont arrivés à Rome après sa mort, il faut compter ceux qu'ont envoyés certains chefs d'Etat qui ne sont pas visiblement rattachés à l'Eglise. Avec lui l'Eglise a manifesté splendidement la catholicité impérissable de son essence, étendant sa sollicitude à toutes les classes et à toute l'immense famille humaine: Une des dernières et des plus vastes paroles qu'il ait prononcées sera celle de son dernier Noël: « *C'est Nous qui rappelons toujours à tous et à chacun que n'est vraiment ni pleinement humain que ce qui est chrétien, et que ce qui est antichrétien est inhumain ; qu'il s'agisse de la dignité commune du genre humain, ou que cela concerne ou touche la dignité, la liberté, l'intégrité de l'individu, à qui, sauf les coordinations et coopérations qui sont dues, est destinée la société, de même qu'à l'homme individuel est ordonnée l'œuvre elle-même de Dieu Créateur et Sauveur, à qui tout homme doit dire :* Vous êtes mon Dieu ; *et aussi :* Il m'a aimé et il s'est livré lui-même pour moi ! »

Il était coutumier de ces paroles splendides qui révélaient son âme et qui faisaient que sans avoir eu jamais la faveur de l'approcher, on pouvait le deviner sûrement, le connaître personnellement et l'aimer filialement. Dans l'encyclique *Miserentissimus Redemptor*, après avoir développé une pensée voisine de celle de Pascal: « *Je pensais à toi dans mon agonie, j'ai versé telle goutte de sang pour toi* », et avoir invité les croyants à compatir aux souffrances du Sauveur, il ajoute: « *Si pour nos péchés qui étaient futurs, mais connus d'avance, l'âme du Christ a été attristée jusqu'à la mort, il n'est pas douteux qu'elle n'ait goûté alors quelque consolation, grâce à notre réparation connue d'avance, elle aussi, quand un ange lui apparut venant du ciel* (Luc, XXII, 43) *pour consoler son Cœur accablé de dégoût et d'agonie. Et ainsi, ce Cœur Sacré, que blessent sans arrêt les péchés des ingrats, nous pouvons maintenant et nous devons le consoler d'une manière mystérieuse et réelle...* » Dans son discours sur la vénérable Maria Crucifixa qui avait quitté de grandes richesses pour servir les pauvres, et où il parle de la signification des richesses, il dit: « *Comment Dieu se comporte-t-il par rapport aux richesses? Avec un divin, un immense, un infini mépris. Il en donne à tous : à ses amis et à ses ennemis, aux bons et aux méchants, à ceux-ci plus abondamment même qu'à ceux-là : sa main, dirait-on jette de là-haut les richesses, sans se soucier du point où elles tombent. En réalité, sa sagesse infinie ne perd de vue aucune chose, récompensant chacun suivant son mérite et réglant tout suivant la justice* ». La pensée est dans saint Augustin, mais l'accent avec lequel elle est exprimée est de ceux qui ne trompent point.

Nous voudrions citer encore de lui deux de ces mots révélateurs. L'un qui concerne la classe ouvrière, et qui fut dit au chanoine Cardijn: « *Le grand scandale de l'Eglise au XIX^e^ siècle est d'avoir perdu la classe ouvrière* ». (Et donc notre grande tâche au XX^e^ siècle doit être la réintégration dans l'Eglise des masses ouvrières — non par les mitrailleuses mais par la charité.) Le second, magnifique, qui concerne le sens de l'histoire universelle et qui fut dit ces jours derniers au R^me^ Père Gillet, le Maître Général des Frères Prêcheurs: « *Ne croyez pas que nous soyons pessimiste. A brève échéance, nous sommes sûr que l'amour prendra entre tous les hommes, la place de la haine, et que le droit remplacera la force* ». Le pape qui défend la paix au milieu du déchaînement des puissances totalitaires cher-

chant à incendier le monde par leurs folles provocations à la guerre, le pape qui, au moment de mourir, non pas écrasé par la violence, mais victorieux de la violence, croit avec l'Evangile à la victoire du droit sur la force, de l'amour sur la haine, — comment nos cœurs ne lui voueraient-ils pas un chant de louange impérissable ?

« *Je frapperai le pasteur et les brebis du troupeau seront dispersées. Mais je ressusciterai et je vous précéderai en Galilée* » (Mt., XXVI, 31). C'est à l'heure où triomphent les grandeurs de chair, la volonté de puissance, l'orgueil de la vie, où la Bête s'apprête à bondir, que l'Eglise est réduite par Dieu, qui la prive de son chef, à l'état d'impuissance et d'inaction. Pourtant elle ne doute pas de son avenir. Car elle a connu, à son berceau, une situation encore plus tragique. Pie XI est mort, et avec lui un peu de nous tous, que la fidélité lui avait attachés. Mais le sillage de sa vie lumineuse demeure. Et nous savons qu'un autre pape, un autre ambassadeur temporaire du Christ éternel, nous sera donné. Déjà nos cœurs le cherchent pour l'aimer.

NOVA ET VETERA.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec joie l'élection du nouveau Pape. Que Dieu le comble de ses grâces.

Allocution prononcée à la Radio, le soir de la mort de S.S. Pie XI

Mes chers auditeurs,

Quand j'ai appris ce matin la mort du Pape Pie XI, une immense tristesse est tombée sur moi: comme si le monde, — ce qui nous reste de monde civilisé, — devenait orphelin tout à coup. Et ce soir Radio-Journal me demande de vous parler de lui. Je le ferai avec le sentiment de mon insuffisance, et avec une profonde douleur filiale.

C'est un très grand Pape, et sans aucun doute la plus haute figure de ce temps, qui vient de disparaître. Il était de la lignée des Grégoire VII et des Innocent III. Il a combattu intrépidement pour la vérité, pour la liberté de la parole de Dieu, pour la liberté de la conscience humaine. Attentif à se renseigner par lui-même de la façon la plus complète et la plus détaillée, avant de prendre des décisions auxquelles il se tenait avec une fermeté inflexible, ce n'est pas des hommes qu'il prenait conseil, mais de Celui dont il était le vicaire ici-bas. Il me le disait dans une audience dont j'ai gardé un souvenir ineffaçable. C'est de l'Eucharistie, vers laquelle il élevait son cœur, qu'à sa messe notamment, ce grand vieillard, veillant dans la solitude et la douleur au sommet des tours de l'Eglise, recevait bien des pensées imprévues, des inspirations décisives.

Il y a une douzaine d'années, à l'époque de la condamnation d'une école politique d'esprit naturaliste, certains s'étaient imaginé que Pie XI poursuivait, pour des raisons religieuses, des desseins politiques: il ressentait douloureusement cette offense, renouvelée périodiquement par les autres violents auxquels il a tenu tête. A vrai dire nul n'a été moins que lui occupé de politique et de desseins politiques, nul n'a plus obstinément *fait abstraction* des choses politiques pour songer uniquement, exclusivement, à l'expansion du royaume de Dieu. C'est pour la vie éternelle des âmes qu'il a porté ses grandes condamnations doctrinales, distribué les enseignements de ses encycliques, conclu ses concordats, reconnu, quand il le fallait, les faits accomplis, résisté aux puissants quand ils menaçaient les droits du Christ, libéré l'activité missionnaire de toutes finalités temporelles, ardemment favorisé l'épiscopat et le clergé indigènes, institué l'action catholique.

Pie XI a été le pape de l'action catholique, c'est-à-dire de l'appel des laïques à participer à l'apostolat de l'Eglise et à l'aider à accomplir dans son intégrité son ministère pastoral. L'action catholique n'est nullement une action politique, c'est une action apostolique; vous savez qu'une de ses formes les plus caractéristiques est cette Jeunesse Ouvrière Chrétienne qu'il a bénie avec tant de prédilection.

Pie XI a été le pape des accords du Latran, qui ont mis fin à la réclusion que depuis la spoliation des Etats Pontificaux par la monarchie piémontaise les Souverains Pontifes s'étaient volontairement imposée. C'est pour la liberté de l'Eglise que le 11 février 1929 il a conclu ces accords. Il disait à cette époque, faisant allusion au minimum de territoire qu'il s'était réservé: « Il nous semble, en somme, voir les choses au point où elles se réalisaient dans la personne de saint François: il avait juste assez de corps pour retenir l'âme unie à lui ».

Il disait aussi: « Nous sommes dans la main de Dieu; les grandes choses n'obéissent ni à notre esprit ni à notre main; toujours

et dans tout événement, sachant que le Seigneur sait tirer son avantage de tout et de tous... il ne nous reste plus qu'à répéter: Que ta volonté soit faite ».

En fait, c'est à de nouveaux combats pour la liberté de l'Eglise que les accords du Latran préludaient. Ils ont permis au Saint-Siège de mener ces combats dans des conditions certainement meilleures et certainement plus efficaces, si dures qu'elles aient pu être à certains moments. En défendant l'action catholique italienne avec l'énergie que l'on sait, en condamnant la statolatrie totalitaire dans l'encyclique fameuse *Non abbiamo bisogno*, en protestant solennellement contre l'intrusion de la croix gammée dans Rome, Pie XI a montré que sur ces imprescriptibles libertés de l'Eglise jamais le Saint-Siège ne transigera.

Dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, il a repris et porté à leur plénitude les enseignements de Léon XIII en matière sociale, et montré au monde dans quelle voie il doit s'engager pour surmonter les malheurs et les conflits engendrés par un capitalisme désorbité.

Défendant à la fois les valeurs éternelles du royaume de Dieu et les valeurs suprêmes de la civilisation temporelle, Pie XI a condamné, sans laisser à l'erreur la moindre issue, le communisme athée, et en même temps le racisme hitlérien, le nationalisme païen, toutes les formes modernes de l'adoration de l'Etat. Il a rappelé que la civilisation repose sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine, image de Dieu. Il a montré que dans l'état présent de l'histoire du monde, les chances de la religion, de la conscience et de la civilisation coïncident avec celles de la liberté.

Comme le disait récemment le Cardinal Patriarche de Lisbonne, « plusieurs se sont montrés surpris de l'invincible énergie de cet auguste vieillard, qui, l'Evangile à la main, intrépide dans sa foi, a condamné le communisme, le totalitarisme, l'étatisme, le racisme, le nationalisme païen, toutes ces nouvelles idoles de notre

temps devant lesquelles se courbent des masses embrigadées qui perdent le sentiment de leur dignité et de leur liberté dès qu'elles perdent le Christ. Ceux qui se scandalisent de la suprême condamnation par le Pape des régimes persécuteurs qui se vantent d'avoir sauvé l'Europe du communisme ne savent pas (comme dit l'Evangile) de quel esprit ils sont ».

Cette intrépidité dans la foi s'accompagnait chez Pie XI d'une ardente charité.

Dans ses dernières années, recueilli encore davantage en Dieu par l'expérience de la maladie et de la souffrance physique, on dirait que le poids de ce grand amour le pressait toujours plus. Les enseignements rigoureux qu'il avait donnés aux hommes, il ne voulait pas que les hommes les appliquassent dans un autre esprit que l'esprit de Jésus. Maintes fois, et en particulier dans ses lettres aux évêques du Mexique, il a condamné le recours à la violence. Il a travaillé avec obstination à la paix entre les peuples ; et quand il a vu que les hommes avaient trop mauvaise volonté pour l'entendre, il a offert à Dieu sa vie pour la paix.

Il y a un peu plus d'un an, à la veille de Noël, livrant son cœur aux évêques français qui étaient venus le consulter, il leur a dit: « La prédication de la vérité n'a pas fait faire beaucoup de conquêtes au Christ: elle l'a conduit à la croix. C'est par la charité qu'il a gagné les âmes et les a entraînées à sa suite. Il n'y a pas d'autres moyens pour nous de les gagner ».

Il n'a jamais perdu courage. Plus le ciel s'obscurcissait, plus fortement il redisait: Remercions Dieu de vivre dans une grande époque, où il n'est pas permis d'être médiocre.

Les amertumes dont il a été abreuvé, les échecs apparents de ses espérances, les persécutions atroces qu'il a vues s'abattre sur les chrétiens dans tant de pays différents, l'horreur des camps de concentration et des persécutions racistes, les guerres féroces qui ravagent de nos jours l'Orient et l'Occident, et les menaces de

guerre générale qui planent sur le monde, enfin les haines sordides qui se sont dressées contre sa propre personne, tout cela il l'a porté dans son cœur douloureux et fort, il l'a porté sans fléchir, fidèle à la vérité, à la liberté de la parole de Dieu, à la charité du Christ.

Face à toutes les dictatures, de quelque couleur, rouge, brune ou noire qu'elles veuillent imprimer leur marque sur la malheureuse humanité, ce grand vieillard a défendu jusqu'à la fin la faiblesse et le droit, — élevé la loi d'amour, qui est la vie même et toute la vertu de la Loi nouvelle, contre la loi de haine qui est la loi de l'Empire païen.

Il aimait la France, vous le savez. Il avait dit ces derniers temps que c'est d'elle qu'il recevait le plus de consolations, il savait qu'il pouvait compter sur un peuple qui n'a jamais séparé le service de Dieu de celui de la justice et de l'honneur.

Il aurait voulu venir lui-même à Lisieux, et vous vous rappelez la magnificence de l'ambassade qu'il envoya à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, et les paroles adressées de sa part à notre patrie par son légat, Son Eminence le Cardinal Pacelli. Les catholiques français savent quelles hautes preuves de confiance il avait données à la France. Ils doivent à Pie XI une immense gratitude. Groupés derrière leurs évêques, ils resteront fidèles à son esprit.

Le conclave qui va s'ouvrir sera certainement un des plus importants de l'histoire moderne. Beaucoup de vaines pensées, émanant des pouvoirs de chair, s'agiteront sans doute autour de lui. Ceux qui savent que l'Esprit de Dieu assiste son Eglise ne se troubleront pas de ces agitations. Unis à la grande âme de Pie XI, et fidèles à ses enseignements impérissables, ils prieront, sûrs d'être exaucés, pour la liberté de l'Eglise et le rayonnement des vérités évangéliques sur la civilisation en péril.

JACQUES MARITAIN.

Pédagogie à ciel ouvert

A la mémoire vénérée de Don Andrès Manjón, pour le cinquantenaire des Ecoles de l'Ave Maria.

I

En 1888, Don Andrès Manjón, chanoine de l'Abbaye du Sacro-Monte, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenade, à califourchon sur son ânesse coutumière, descendait donner sa leçon de trois heures, en longeant la rue de Valparaiso. Le mot: rue éveille dans l'esprit l'image d'une voie de communication plus ou moins large, bien pavée ou macadamisée, avec des trottoirs sur ses bords, des rangées de maisons de belle apparence, des magasins aux vitrines alléchantes, des voitures de luxe, des messieurs bien mis et des dames bien attifées, fardées avec art, l'animant et l'égayant. Aucune de ces notions ne pouvait s'appliquer à la rue de Valparaiso, en 1888. C'était un chemin aussi raboteux et malaisé qu'on peut se l'imaginer, raviné, semé de cailloux traitres au pied, coupant en oblique une côte assez roide; il était bordé de buissons et d'arbustes sauvages, parmi lesquels apparaissaient des cahutes avec un jardinet; et, plus haut, s'élevaient des rochers perpendiculaires percés de trous par centaines. Val Paraïso signifie en espagnol le vallon du Paradis. Non, ce vallon n'était point habité par des anges. Dans ces cahutes, dans les grottes et les caves surtout dont ces trous étaient les entrées, grouillaient dans la saleté et la promiscuité les tribus à moitié sauvages de la redoutable population gitane. Les passants qu'on rencontrait au long de cette rue du Paradis étaient déguenillés, à demi-nus, et leur figure n'était gouachée que d'une crasse ancienne et résistante, qui rendait plus foncée encore leur peau brunie.

Don André descendait donc sur son bourricot la rue pompeusement nommée de Valparaiso, ruminant pour la dix-millième fois la même pensée: comment tirer de sa misère matérielle et morale, comment civi-

liser et christianiser le peuple des gitans et toute cette foule ignorante, abandonnée, qui s'entassait dans les habitations sordides et borgnes des quartiers extérieurs, autour de Grenade ? Cette idée le poursuivait depuis longtemps, depuis les premières années où, laïc encore, il avait pris contact, comme jeune professeur, avec les cercles religieux et charitables de la noble ville andalouse ; elle l'obsédait alors déjà avec une fixité dont ses amis et collègues s'inquiétaient, et, craignant la folie, se souciaient sérieusement de l'en guérir par les remèdes que l'on croit en général le mieux appropriés, les uns en le faisant enfermer, les autres en le mariant. Il échappa à l'alternative en devenant prêtre, et même chanoine, en 1886, à 40 ans. Mais loin de guérir, il ressassait chaque semaine plus douloureusement, en traversant ce faubourg peu sûr et mal famé, pour se rendre de l'Abbaye à l'Université, le même problème : étant des créatures de Dieu rachetées par le sang de Jésus, il n'est pas chrétiennement admissible qu'on ne puisse relever ces pauvres gens de leur abjection. Mais comment ?

A cette question, à défaut des hommes, maître Aliboron répondit. Non point par la parole, car, se souvenant du bâton, depuis Balaam, les baudets ne se soucient plus de parler. Celui-ci aperçut au bord du chemin certains chardons qui lui parurent délectables ; il s'arrêta pour en goûter, ce que son maître, qui était aussi bon que savant, tolérait, lorsque l'heure de sa leçon ne pressait pas trop. Or, d'en haut, d'une de ces excavations, descendait comme une mélopée de voix enfantines, où il reconnut des bribes de catéchisme. Surpris, Don André quitta sa monture, escalada le sentier, franchit le seuil et découvrit, à la lumière de la porte restée ouverte, une dizaine de bambines, dont plusieurs de race gitane, auxquelles une femme, fort petite, fort ancienne, fort ridée, donnait, sans livre, sans appareil didactique, une leçon de catéchisme, qu'elle inculquait par cantilène et mouvements rythmiques. « Ce que cette pauvre vieille sait faire, pourquoi ne le ferai-je pas ? » tel fut le propos du professeur universitaire en revenant trouver sa bête et ses étudiants.

Et, de cette visite à la tanière gitane creusée dans le rocher, en face de la colline de l'Alhambra, date la naissance des Ecoles de l'*Ave Maria*, du moins celle que lui assignait Don André, car, en réalité, la première fut inaugurée au mois du Rosaire de 1889.

La leçon de droit canon terminée, Don Manjón pria quelques dames de la « Société de charité » de s'informer de la singulière institutrice que la Providence avait placée sur son chemin du Paradis. Les renseignements arrivèrent prompts, précis et concordants. Cette pauvresse était une

femme âgée déjà, veuve, mère de deux fils et d'une fille n'habitant pas le pays, qu'on avait hospitalisée naguère dans un hospice pour vieillards, qui l'avait quitté, ne s'y plaisant guère, pour venir s'établir dans ce trou ; elle y réunissait quelques enfants des alentours pour leur apprendre par l'oreille quelques bribes d'instruction religieuse, en suite de quoi ses voisins l'appelaient « la maestra Migas ». On ne lui connaissait aucun moyen normal de vivre ; au reste, on la croyait parfaitement toquée.

« Si elle l'était, en effet, je ne saurais le décider, remarquait plus tard Don André. Toujours est-il que cette femme ignorante et folle m'en apprit beaucoup plus que mes amis pleins de science et de sens. Je me dis : ce qu'une telle maîtresse, dans un tel local, avec de si pauvres moyens, a pu créer sur les flancs du Sacro-Monte, qui est l'endroit le plus inculte et grossier de Grenade, une école pour fillettes, pourquoi ne le pourrai-je pas ? » Son premier soin fut de payer la location de sa « cave » à la « maestra Migas », soit quatre pesetas et demi par mois ; il l'invita à conduire sa troupe à l'Abbaye, pour y entendre la messe les dimanches et fêtes ; il obtint de son Abbé que le Frère cuisinier voulut bien réserver pour les enfants quelques restes des repas de la communauté. Mais la « maestra » se révéla décidément par trop insuffisante ; la caverne était trop noire et malsaine. Et puis, la vieille disparut subitement au cours de l'été. On apprit plus tard qu'elle avait été rejoindre une fille qu'elle avait à Barcelone.

C'est pourquoi Don André acquit de ses deniers un *carmen*, situé quelque peu en dessous de la grotte, c'est-à-dire une petite maison de campagne entourée d'un lopin de terre, engagea une institutrice pourvue de son diplôme et put ouvrir, en octobre 1889, sa première école de plein air, avec 14 fillettes le premier jour, 45 enfants des deux sexes le quatrième, 70 à la Toussaint, 120 à Noël, plus de 200 après neuf mois, en juin 1890. Le premier *carmen* ne suffisant plus, on en acheta un second, tout auprès, et l'on sépara garçons et filles. Or, en 1893, le chiffre des écoliers inscrits dépassait 700, avec une présence quotidienne de 4 à 500, qu'il fallait non pas seulement instruire, mais nourrir et vêtir. Les cours devenaient trop étroites ; il fallut ajouter un troisième *carmen ;* puis, aussitôt après, un quatrième, attenant, mis providentiellement aux enchères pour faillite, mais qu'un fermier guignait pour lui, se promettant bien de se le faire adjuger ; providentiellement encore, s'étant trompé d'heure, il arriva sur les lieux, l'adjudication terminée en faveur de Don Manjón. Deux ans

plus tard, en 1895, 1000 *niños* et *niñas* se pressaient tumultueusement en sept *carmenes*, dans l'« école-mère » du Val Paraiso.

II

Quel était cet André Manjôn qui, sur le tard, à 42 ans, se fit ainsi maître d'école pour pauvres, à Grenade, tout en restant professeur à la Faculté de droit et chanoine à l'Abbaye du Sacro-Monte ? Curieuse existence, conduite par Dieu, de toute évidence, mais à la façon de Dieu, qui est généralement imprévue, généralement à l'envers de toute logique humaine, parfois pittoresque, parfois fort éprouvante et douloureuse.

Il est, en arrière de Santander, sur le revers castillan de la chaîne cantabrique, aux sources de l'Ebre, un plateau pierreux, infertile et froid, la Lora. L'un des plus pauvres parmi les pauvres villages de cette contrée s'appelle Sargentes. C'est là que naquit, aîné d'une famille de cinq enfants, le 30 novembre 1846, André Manjôn. Son père, de petite santé, tomba définitivement malade peu après son mariage et traîna pendant plusieurs années une existence qui ne pouvait en rien, ou si peu que rien, aider au ménage. Sa mère, aussi courageuse que pieuse, prit sur elle de cultiver quelque terre peu productive, de diriger les travaux, de soigner le bétail, de conduire l'attelage et, quand il le fallait, de manier la faux. Son premier-né devait devenir prêtre, une voix qui ne mentait pas le lui assurait au fond du cœur. L'oncle d'André, curé de la paroisse, en doutait moins encore. Aussi, dès qu'il put parler, le gamin fut amené au pied de l'autel et s'exerça à servir la messe ; à peine savait-il lire avec quelque sûreté les mots et les phrases de son syllabaire, qu'il eut à chanter l'épître à l'église, les jours de dimanches solennels et de fêtes carillonnées.

L'attitude du jeune lévite n'autorisait guère de si vastes espoirs. La science ne semblait point l'attirer. Il est vrai qu'elle était distribuée à coups de baguettes souples et solides par le magister de l'endroit, dans une chambre au plancher en terre battue, éclairée par une seule fenêtre, étroite et sale. « J'abhorrais l'école et le maître et me libérai de l'une et de l'autre en m'échappant ». Il se glissait, pendant les heures de classe, sous les charriots d'une remise obscure, à côté de l'école, sortant de sa cachette quand ses camarades sortaient de classe. Une volée de coups de ses parents, que doubla généreusement l'instituteur, l'inclina cependant « à préférer l'école à la potence ». Il y apprit « à mal lire, à mal écrire, à mal compter, à mal réciter le catéchisme ». Le village voisin de Sedano

se vantait de posséder une école « supérieure ». André la fréquenta six mois ; « nous y avons progressé dans l'art de chasser les colimaçons, de cueillir la lavande, la sauge et d'autres herbes, de capturer les oiseaux et de cueillir les cerises plutôt que dans celui de lire et d'écrire ». Cet apprentissage ne lui fut néanmoins pas inutile ; il répéta souvent plus tard que ses expériences d'écolier lui suggérèrent de créer des écoles tout autres que celles où il avait souffert, en plein air, joyeuses, attrayantes, avec de la lumière, du feuillage, de l'eau, sans baguettes ni coups. « Mère, suppliait-il, laisse-moi m'en aller aux champs ; les livres me disent moins que les veaux ». Sa mère s'obstinait : « Il faut aller à l'école pour que tu deviennes un jour un prêtre sage et saint ».

Le temps du latin était venu. L'enfant fut envoyé, en 1857, chez un premier prêtre, tout près de Sargentes, qui formait quelques étudiants se destinant à l'état ecclésiastique — « nous apprîmes moins de déclinaisons et de conjugaisons que nous ne prîmes de truites et d'écrevisses » — puis, au-delà d'une colline, à Polientes, chez un second ecclésiastique, renommé pour sa science et son art d'enseigner, mais sévère et dur, « toujours la face en bois », auprès duquel il se rendit tous les jours, pendant trois ans, son maigre déjeuner dans son sac, voisinant avec ses livres de latin ; il y apprit tout ce qu'on pouvait y apprendre, facilement et très bien, quoique de fort mauvais gré. « Que peut-on me demander à Burgos à quoi je ne sache répondre ? » se vantait-il en se rendant dans cette ville pour l'examen d'entrée en classe de philosophie. Il fallut déchanter. « J'arrivai à Burgos, en un collège tenu par les PP. Jésuites. Ils m'examinèrent en latin et conclurent que j'avais besoin d'un cours de « perfectionnement » d'un an. Quelle déception ! Ils me demandèrent si je savais quelque chose de la réthorique, de la poétique, de la géographie, de l'histoire, du grec et de je ne sais quoi encore, dont je n'avais jamais entendu parler ». Les bons Pères s'efforcèrent de lui en donner quelque teinte, pendant un an, avec un succès relatif, puisqu'il fut promu, l'année suivante, en 1861, au cours de philosophie. L'attitude du Père qui s'occupa de lui, paternel et jovial, lui fit connaître à côté des « maîtres à la face de bois, des maîtres au visage en fête de Pâques », et ce lui fut aussi un enseignement profitable.

Tous n'étaient point de même sorte. Certains ne concevaient un candidat au sacerdoce que grave, macéré, fermé au sourire. La gaîté d'un cercle de cinq amis — « la Pomme de pin » — dont l'animateur était notre Manjón, leur parut fort suspecte. Ils organisèrent un espionnage secret, sinon discret, qui démontra le sérieux profond, la piété ferme et tendre, l'amour

du travail, que masquait une exubérance au reste disciplinée et docile. Le professeur de droit naturel ne se laissa pas convaincre. Il attendit patiemment son heure, qui était celle de l'examen final, et au terme de la troisième année de philosophie, imposa son veto sous la forme d'une « suspense ».

Le jeune homme fut atterré ; il protesta vivement contre l'injustice et de l'examen et de la sentence (dont l'auteur au reste convint dans la suite), mais en vain. La honte l'empêchait de retourner auprès de sa mère, que la récente mort de son mari venait de rendre veuve, de crainte de l'achever. Il s'en alla vers l'ouest, erra au hasard, en compagnie d'un des affiliés de la « Pomme de pin », dont l'amitié se refusa à le laisser s'en aller seul dans sa détresse. Ils parcoururent les campagnes et les bourgs, vivant d'expédients et souvent ne mangeant pas. Ils ont travaillé aux champs ; ils ont composé des historiettes qu'ils commentaient avec saveur et vendaient aux carrefours ; ils ont organisé des assemblées et prononcé des discours ; ils ont tâté de la balle du colporteur. Ainsi parvinrent-ils à Oviedo. « Nous n'avons néanmoins perdu en route ni la foi, ni la pratique de la piété ». Septembre était venu. Epuisés, affamés, squelettiques, ils revinrent à Burgos.

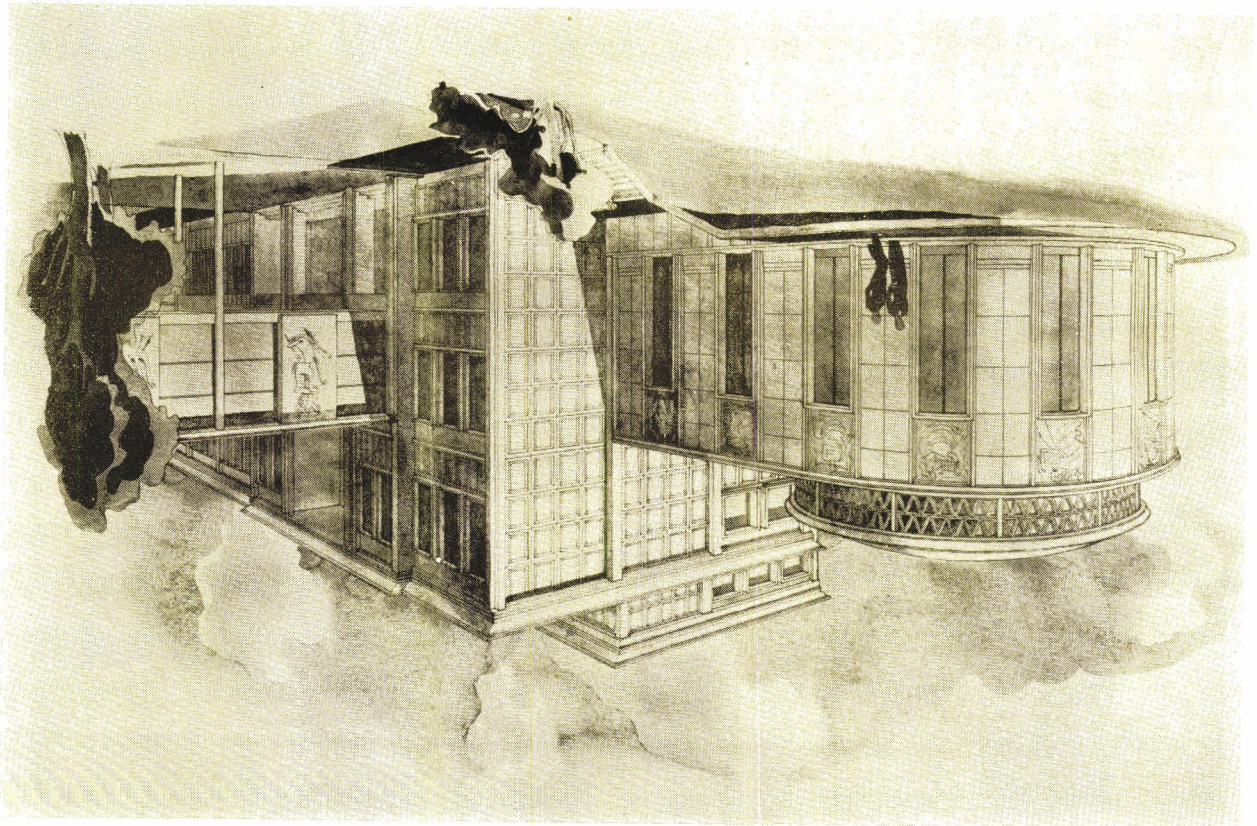
A Sargentes, son oncle, le curé, se livrait au plus bruyant désespoir. Sa mère seule restait confiante et calme : « Il sera prêtre un jour, je le sais. Quand et comment ? je ne le sais pas ». Cet enfant prodigue d'un nouveau genre ne revenant pas, elle alla le trouver. Elle s'enquit d'abord de ce que c'était qu'une « suspense ». Quoi ? ce n'était pas un renvoi pour indignité ? Ce n'était que l'obligation de répéter un cours ? Alors, le devoir est clair : que le candidat se soumette généreusement à l'épreuve, modère sa vivacité, travaille avec courage, et la Vierge l'assistera : « La Vierge te veut prêtre. Tu ne te refuseras pas aux désirs de ta mère du ciel, qui sont aussi les miens ». Et cette femme de foi partit pour Saragosse à pied et quelles ne furent pas ses supplications auprès du pilier des miracles ? Et, bien plus tard, mettant son « séminaire des maîtres » sous le patronage de Notre-Dame del Pilar, Don André déclarait : « Je consacre cette maison et l'œuvre qu'elle abrite à la Vierge du Pilier,à laquelle ma mère m'a voué en l'année 1864 ».

Ainsi est-il fait. Les études de théologie se poursuivent sans incidents notables. En 1869, âgé de 23 ans, André Manjôn les termine avec succès. Ses compagnons sont ordonnés. Mais lui recule, se jugeant indigne : « Je devrais être un ange, je ne suis qu'un pauvre pécheur ». Dans son village,

l'oncle pense mourir de douleur. Sa mère est plus dignement courageuse: « Si c'est la volonté de Dieu, qu'elle s'accomplisse ! Mais, en mon cœur, une voix affirme que tu seras prêtre ; tu le seras, j'ai confiance ». Elle ajoute qu'il faut, en attendant, que son André entreprenne une carrière civile et tâche de se tirer d'affaires de sa propre initiative, car, veuve, avec des enfants non encore en état de se suffire, elle ne peut l'aider.

Il se met immédiatement au travail, obtient, en septembre, à Burgos, le diplôme du baccalauréat et se fait inscrire à la Faculté de droit de Valladolid. Il vit de leçons qu'il donne. En 1872, il est proclamé docteur, avec une thèse sur « les vrais fondements du droit de propriété », puis se fait inscrire dans l'ordre des avocats. Mais la chicane lui fait horreur. Il s'essaie à l'enseignement privé dans une « Académie » qu'il fonde et dont il est, pour le moment, le seul professeur. Il se convainc, au bout d'un an, qu'elle ne saurait assurer sa subsistance.

C'est alors que l'idée lui vint de parfaire ses études de jurisprudence et de se présenter à quelque concours, lors de la vacance d'une chaire universitaire. Il choisit, comme spécialité, le droit canon, pensant mieux pouvoir, en cette branche, défendre l'Eglise et son droit. Pendant cinq années, il travaille à Madrid avec un acharnement héroïque, donnant, pour vivre, des leçons mal rétribuées au collège de St-Isidore. Et, non content de ce labeur qui remplit sans interruption ni repos les heures du jour et une partie de celles de la nuit, il se répand dans les cercles de jeunesse qu'il anime de sa parole ardente, convaincue et solide ; il écrit des articles où le libéralisme à la mode est vigoureusement pris à partie ; il ose même s'attaquer avec une violence toute juvénile, fort imprudente à vue humaine, à un Ministre de la Couronne, Montero Rios, qui s'était constitué l'apôtre du mariage civil. Mais voici que la chaire de droit canon à Salamanque est à repourvoir. Parmi les candidats (12, réduits ensuite à 6) qui concourent, Manjón obtient le premier rang. Sous la pression de Montero Rios, on l'écarte ; c'est le second qui est nommé. La même disgrâce lui est réservée à Madrid, quelque temps plus tard, pour la même raison. Il se présente au concours de Santiago, en 1877, se classe à nouveau premier, et, cette fois, on lui rend justice. Le voici professeur universitaire. L'oncle-curé exulte et crie à Dieu ses louanges. Mais la mère, qui avance en âge, se contente de remarquer: « C'est bien, mon enfant, mais quand donc seras-tu prêtre » ? Et celui-ci de répondre: « Qui le sait, maman ? Ce sera quand Dieu le voudra, maintenant, s'il le veut ». Mais il ne lui apparaissait point que Dieu le voulait encore.



Le climat pluvieux de la Galice se révéla désastreux pour sa santé. « Si je reste un semestre de plus ici, ç'en est fait de ma vie ». La Providence veillait à ne point le laisser mourir. En avril 1880, il est nommé professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Grenade. Il n'était jamais venu en cette ville et n'y connaissait personne. Il s'accommoda promptement à son nouveau milieu et s'y sentit bientôt pleinement chez lui. La magnificence du site, que dominent les hauteurs neigeuses de la Sierra Nevada, la douceur du climat, l'unique splendeur de la cité des rois maures, tout l'enchanta, et, plus que tout, la cordialité de l'accueil de ses collègues et l'empressement des élèves. Ceux-ci reconnurent vite en leur maître l'homme supérieur qu'il était, de science sûre et bien informée, de parfaite loyauté, d'entier dévouement. Son intelligence dominait avec aisance les problèmes, et, lorsque le côté juridique en était élucidé, il savait les éclairer d'en haut et les résoudre à la lumière des principes d'une philosophie solide, nourrie de saint Thomas, à une époque où l'Ange de l'Ecole n'avait point encore obtenu sa place due, même dans les établissements catholiques. Il publia un cours de droit ecclésiastique en deux volumes, qui jouirent d'un succès mérité et servirent de manuel classique jusqu'à la réforme de 1917, dans les Facultés de l'Espagne et de l'Amérique latine.

Manjón se répandit également dans les milieux catholiques et ,moins d'un an après son arrivée, il accepta la présidence du cercle des jeunes universitaires, que son zèle entreprenant eut vite galvanisés. Il précisa et divisa la besogne: adapter exactement la formation des « militants » aux nécessités et périls du jour; exercer en chacun ses talents propres, qui la parole, qui la plume, qui les œuvres d'action sociale et populaire. Ces dernières le mirent en contact avec les couches travailleuses et pauvres, et il s'épouvanta de l'abandon moral et matériel où elles croupissaient, des haines qui s'y nourrissaient à l'ombre. Par ailleurs, les seules récréations qu'il s'accordait consistaient en promenades journalières dans ce Val du Paradis qui montait , en dessous de l'Alhambra, vers le Sacro-Monte, parmi les *carmenes*, en dessous des cavernes gitanes. Les *gitanos* aussi, plus que tous les autres misérables, lui tenaient au cœur, ce dont les meilleurs de ses amis s'étonnaient: « La race gitane est foncièrement inéducable. Il n'y a rien à faire ».

L'âge avançait; le souci de répondre à l'appel de Dieu le pressait douloureusement. Il s'en était ouvert à l'archevêque de Grenade, Don José Moreno Mazón. Celui-ci, apprenant le scrupule auquel il s'achoppait,

s'écria: « Indigne ? Mais nous le sommes tous. Si l'indignité était un obstacle, jamais personne ne se ferait prêtre. Allons, dites à Dieu le *oui* qu'il sollicite. Je compte bien ne pas mourir avant de vous avoir ordonné ». Cette conversation datait de 1880. Le *oui*, Manjón ne le proféra dans son cœur qu'en 1886. Le 25 mars, après avoir obtenu de son Recteur un congé de huit jours, il se retira dans une maison religieuse, où l'archevêque l'ordonna sous-diacre, le 4 avril. Les huit jours écoulés, des collègues, ses étudiants, ses jeunes, l'attendaient dans la cour et le conduisirent en triomphe à sa chaire. Il y monta, en soutane noire, ses formidables moustaches rasées, et, après un merci bref, reprit l'explication des articles du code là où il les avait laissés. En mai, il reçut le diaconat.

Or, voici que, quelques semaines plus tard, l'Abbaye des chanoines réguliers de Sacro-Monte mettait au concours cinq de ses stalles. Don André vit là une occasion de se fixer quelque part dans le tableau du clergé du diocèse et de remplir une fonction sacerdotale définie. Il subit l'épreuve et sortit le second. Depuis longtemps, il connaissait l'Abbaye et ses chanoines ; ceux-ci, qui avaient créé au Sacro-Monte un collège classique, une école de théologie et une école de droit, s'étaient assuré la collaboration du professeur de l'Université de Grenade depuis 1885. Il fut nommé chanoine le 16 juin 1886 ; le 19, le sacrement de l'Ordre lui fut conféré par Mgr Mazón ; le 5 août, il célébrait sa première messe dans l'église où, quarante ans plus tôt, il avait été baptisé, à Sargentes. Sa mère louait Dieu, tout heureuse, mais avec son ordinaire placidité ; de la venue de ce jour, elle n'avait jamais douté. L'oncle-curé, par contre, qui devait assister son neveu à l'autel, perdait la tête de bonheur et ne pouvait qu'entrecouper ses pleurs d'exclamations et de bénédictions.

Le chanoine Manjón s'installa sans retard dans une cellule du Sacro-Monte et remplit très exactement son office de chœur. Le matin, il donnait un cours de théologie morale et de droit canon aux élèves de l'Abbaye. A 2 heures de l'après-midi, il enfourchait sa monture et descendait les trois kilomètres qui le conduisaient à l'Université, le long du Val Paraiso. Il songeait, à la mesure du pas indolent de son âne, soit aux idées qu'il allait exposer, soit à la misère de la population gitane qui remplissait les caves dont les trous s'ouvraient de part et d'autre du chemin, sans trop savoir comment y remédier, jusqu'au jour où la gourmandise de sa bourrique l'arrêta providentiellement au pied de l'antre-école de la « maestra Migas ».

III

Les écoles de l'*Ave-Maria* diffèrent essentiellement de celle de la « maestra Migas » en ce qu'elles sont des écoles de plein air, par toutes les saisons, sauf les jours de froid décidément excessif, qui sont rares à Grenade. De ses projets, ses meilleurs amis s'étaient d'abord moqués: « Je leur ai demandé s'il ne convenait pas de créer et d'organiser pour ces enfants de pauvres une école idéale, en pleine campagne, dans des jardins, parmi les fleurs, avec beaucoup de soleil, d'eau, d'air et d'hygiène, où les petits seraient chez eux, rencontreraient à toute heure du jour des maîtres avec des visages de fête de Pâques et non pas des faces de bois, comme celles que j'ai rencontrées dans mes jeunes années ». Et ces amis de répliquer: «Ah, voici que nous avons un nouveau Don Quichotte ! ». Il put leur répondre, quelques années plus tard, dans le discours qu'il tint, lors de l'inauguration de son Ecole du Rosaire, en 1907:

Quel spectacle, grand Dieu ! Construire des palais et les offrir à ces misérables enfants des cavernes, alors que les fils des riches palissent encore en de sombres et tristes demeures, peut-être en des porcheries étroites, immondes, qu'on nomme « écoles » — par décrision, je veux croire... Il y a dix-huit ans, les Ecoles de l'*Ave Maria* commencèrent dans une cave du Sacro-Monte; aujourd'hui, nous bénissons notre cinquième colonie scolaire, sise en cet admirable jardin... Il y a dix-huit ans, les quartiers extérieurs de Grenade ne jouissaient d'aucune école; aujourd'hui tous en ont, et j'ose dire qu'elles sont les plus spacieuses, les plus joyeuses, les plus hygiéniques de l'Espagne. Il y a dix-huit ans, personne en ces lieux ne savait lire ni écrire; maintenant, tous les jeunes, ou presque, savent ce que leurs pères ignorent... Il y a dix-huit ans, les gens de sagesse, de bon sens, d'expérience, nous tenaient pour des illuminés; ils veulent bien reconnaître maintenant que nous avons su réaliser... Seigneurs capitalistes, gouverneurs de provinces, recteurs de cités, apprenez aujourd'hui des pauvres comment instruire vos propres enfants.

Huit ans plus tôt, il écrivait dans l'un de ses « Feuillets » hebdomadaires:

Comme notre Maître et Sauveur n'est pas descendu du ciel sur la terre pour éduquer et sauver quelques privilégiés, mais tous les hommes, les écoles chrétiennes, pour être chrétiennes, sont pour tous les hommes; elles sont en ce sens éminemment humaines et nécessairement populaires. L'enseignement chrétien, pour être chrétien, est populaire et humain, et celui qui ne l'entend pas ainsi n'aura pas laissé suffisamment pénétrer en son esprit et en son cœur la saveur du christianisme exprimée en l'Evangile par cette parole: Allez dans le monde entier, enseignez à toute créature.

Il s'ensuit que parler d'éducation dans l'école chrétienne, c'est parler de l'éducation du peuple, et, par peuple, nous entendons tout le monde, et par éduquer, nous entendons améliorer et sauver tous les hommes.

Nos écoles sont ouvertes à tout le monde. Nous ne demandons à personne qui il est ni d'où il vient, mais simplement qu'il apprenne et soit bon. Et, s'il vient un enfant de riche, nous avertissons ses parents, nous leur présentons, parmi nos élèves pauvres, les plus déguenillés: « Ceux-ci seront les camarades de votre fils; ils sont braves, quoiqu'ils ne fleurent pas la rose ni n'ont été soignés aux parfums». Notre mission spéciale est d'instruire ceux qui ne peuvent pas se payer leur instruction.

Cette œuvre magnifique, il ne voulait pas reconnaître qu'elle fut la sienne et rejetait loin de lui les compliments avec vivacité: « Ni les principes qui commandent notre enseignement ni son organisation ne sont de moi; ils ont jailli spontanément de l'œuvre même. Je ne fus que le premier élève de mes enfants, et, si héros je suis, je le suis devenu certes par force... » Et, se souvenant de ses années d'enfance, il ajoutait: « Je ne veux pas que les autres passent où j'ai passé, que leur manque cette école allègre, humaine, psychologique et chrétienne qui m'a tant manqué ».

Le plein air invite l'enfant à se mouvoir, donc à jouer, et sans doute d'abord pendant les récréations; « l'homme sain et droit se souvient de tout ce qu'il a naguères acquis de bien et de bon dans son enfance, dans son adolescence, en jouant, et, devenu éducateur, il considère comme un péché de lèse-humanité d'entraver le jeu de l'enfant et comme un demi péché de n'y point participer... L'école sans jeu est un cimetière et le maître qui n'y prend point part y remplit l'office de croque-mort ». L'enseignement lui-même est envisagé sous un aspect ludique. Sur une demi-heure de leçon, dix minutes au plus sont consacrées à l'enseignement par « dialogue »; les vingt autres sont remplies par des exercices qui sont le plus souvent des jeux avec cris et mouvements. « Pour les enfants, le plus important, à l'école, ce n'est pas l'école, c'est le jeu... Ne provoquons pas le divorce de l'enfant d'avec lui-même; ne le privons pas de ce qui enchante sa vie, qui est le jeu. Descendons de notre chaire et de notre solennité jusque là où il se trouve et vit heureux, et, là, à son niveau, enseignons-le en jouant, éduquons-le en nous mouvant, en conversant, en lisant, en moralisant, si l'on veut, mais avec ce condiment d'allégresse qui élargit son cœur, qui le soulève au-dessus de lui-même, en toute occasion, à chaque instant ». C'est pourquoi, « même pour l'écolier de 8 ans et au-delà, il convient qu'à l'école le jeu soit la branche principale, celle qui absorbe le plus de temps ».

Et son école fut telle. Un visiteur grincheux lui fit remarquer un jour que ses garçons lui semblaient quelque peu trop effrontés et bruyants. « Les enfants en bonne santé et joyeux font du bruit ; je suis heureux que les miens soient bruyants. Effrontés ? non, ils ne le sont pas ; mais, étant chez eux, ici, ils regardent leurs hôtes au front, d'un regard clair et franc ».

Ici ? ce n'est pas la salle, mais le *patio*, de la classe. Le 1er mai 1901, Don André promit de récompenser d'un bouquet des plus belles fleurs du *carmen* celui de ses écoliers qui décrirait le mieux sa classe. Minimum de lignes exigées : 3 ; maximum : 30. Les auteurs lurent leurs compositions devant l'école entière. Voici celle qui reçut au suffrage universel la prime printanière :

La meilleure classe est la nôtre, qui est une classe de plein air. Elle forme un carré de 12 mètres de long sur 8 de large, bien engravée du fin gravier du Génil et du Darro, préservée du soleil par un rideau de cyprès qui l'entoure, par un treillis qui la recouvre et nous sert de toit, avec de la vigne, des roses et du chèvre-feuille.

Des bancs de pierre, tout autour ; un petit escalier de briques, du côté nord ; des tableaux noirs en ardoise contre les murs [de la chapelle], et, parfois nous y transportons de la salle les tables et les sièges, quand ils nous sont utiles.

Nous nous y trouvons très bien ; personne ne nous ennuie et nous n'ennuyons personne ; nous jouissons de la fraîcheur des arbres et des eaux courantes, du parfum des fleurs qui croissent tout près, du chant des oiseaux qui nichent et chantent dans le feuillage, sans crainte que nous dérobions leurs nids ou que nous leur jetions des pierres, car nous sommes leurs amis. A peine se laissent-ils troubler, quand nous crions un peu trop fort. Nous sommes pauvres et nous avons une école comme les riches n'en ont pas.

Le minuscule lauréat (souvenons-nous que c'est un enfant naguère abandonné de la « zone » gitane de Grenade) reçut le bouquet dans ses bras et nota, le soir, dans son journal : « J'ai couru le montrer à maman, puis, au nom de tous deux, elle et moi, je suis revenu le déposer sur l'autel de la Vierge, dans la chapelle de l'Ecole ». Car Manjón, bien avant les propagandistes de l'école active, demandait à ses enfants d'inscrire dans un cahier les menus faits de leur journée et leurs « impressions ». Il prescrivait à ses maîtres : « Ils s'imposeront de respecter strictement la personnalité de chaque élève en quoi elle est digne de respect, c'est-à-dire en tout ce qu'elle a d'original et de bon. Ils laisseront par conséquent à chacun une ample liberté dans le choix du sujet et dans la manière de le développer... ; ils feront lire à leurs auteurs leur composition, profitant de cette lecture pour corriger les fautes de langage et de grammaire, vérifier la vérité de l'observation et des jugements, louer les qualités,

affirmer la simple beauté de l'expression ». Ecole active ? La sienne l'est éminemment, et lui-même l'a qualifiée de cet adjectif bien avant que celui-ci ait trouvé faveur par la grâce de Genève et de Bruxelles. Dans la feuille de quatre pages, *El pensamiento del Ave Maria*, où il consigne chaque semaine ses instructions à ses collaborateurs et, à l'occasion, les renseigne sur « les choses de la maison », il écrit au commencement de l'année scolaire 1901-1902: « Dans notre maison du Val Paraiso, rien d'important ne s'est passé, ces dernières années. Nous nous sommes efforcés de la garder telle qu'elle était, en l'améliorant; nous avons mieux organisé nos jeux d'enseignement et perfectionné leur matériel, soucieux de rendre l'école toujours plus agréable, plus intuitive, et surtout plus *active* (c'est Manjón qui souligne) ». Et, justement, les « Feuilles » hebdomadaires de 1901-1902 sont consacrées à la description de ces « jeux d'enseignement » et à ce « matériel », qu'il ne craint pas d'appeler des jouets, *juguetes*. « Nous nous efforçons d'approcher de cet idéal d'enseigner *en jouant* (c'est Manjón qui souligne), d'éduquer en *faisant agir* (id.); nous expérimentons des jeux et des procédés utilisant le mouvement, *procedimientos movidos*, qui finiront bien par former un ensemble original et complet. C'est en vue d'un enseignement par l'action que nous étudions notre matériel et nos méthodes », — et pour des écoles de plein air.

Les enfants sont comme les oiseaux; ils vivent mieux en plein air qu'en une cage; d'où je conclus qu'il convient de leur distribuer l'enseignement dehors, où ils peuvent être joyeux et bruyants, comme ils doivent l'être, car ils sont l'humanité en fleur; il faut les sortir de leurs demeures sises sur les rues, même si elles sont convenables, et chercher pour eux un espace plus tonifiant et plus hygiénique que la ville. Nous voyons les citadins jaunis sortir, les jours fériés, pour jouir de l'air et du soleil. Nous voyons les gens aisés s'en aller en vacances dans leurs maisons de campagne... Soyons logiques; ne soyons ni égoïstes, ni mesquins, ni cruels; donnons à nos enfants l'air, la lumière, les champs, la santé, la joie et l'hygiène, non un jour par semaine, non un mois dans l'année, mais tous les jours de la semaine, mais tous les mois de l'année. Et, ainsi, nous ferons plus, infiniment plus, en faveur de l'humanité et de la patrie, que tous les ministres de l'instruction publique avec leurs gymnases, que tous les municipaux avec leurs écoles intra-urbaines, que tous les philanthropes avec leurs colonies de vacances et de plages. Ce qu'ils poursuivent comme exception, nous l'érigeons en règle; ce qu'ils organisent par artifice, nous l'obtenons en suivant la nature; ce que, dans les cités, ils réalisent à coup d'argent, nous l'avons pour rien. Au dehors, la lumière, le soleil, l'eau, l'oxygène, les jeux, la joie sont des produits bon marché. Sans cela pas d'hygiène; sans hygiène pas de formation physique; et sans hommes sains et robustes, il n'y a ni race ni patrie fortes.

Sur les pentes, au-dessus des maisons, s'étagent des jardins « divisés en parcelles, que les petits cultivent selon leurs goûts, et s'éveillent ainsi leurs dispositions horticoles et agricoles ; le pot familial bénéficie des légumes qu'ils y récoltent ». Plus haut, les excavations aménagées en étables abritent du bétail et des animaux domestiques qu'ils peuvent observer et soigner ; tout auprès, ils élèvent des colombes, des poules, des lapins, voire des abeilles. Les espaces destinés aux jeux sont vastes, isolés, enclos ; les enfants peuvent s'y mouvoir à leur aise, s'ébattre et crier sans gêner personne, « au sein d'une nature splendide, jouissant de ses charmes, sympathisant avec elle, s'y développant physiquement et moralement en pleine spontanéité ». Manjón a donc réalisé en grand en ses *carmenes* de Grenade, trente ans et plus avant lui, ce que Decroly n'a pu que modestement créer en son Ecole de l'Ermitage, à Uccle, en 1827.

IV

Ecoles de plein air, et pour des enseignements de masse : cent élèves à la fois, c'est l'ordinaire ; ce chiffre est souvent dépassé. Méthodes et procédés doivent se soumettre à ces conditions. Pas de tables, mais le sol sablé, cimenté ou battu ; pas de bancs, mais des gradins de briques autour des *patios*, le long des préaux couverts, sur lesquels on s'assied quand on veut lire ou écrire, le livre ou l'ardoise sur les genoux, ou bien quand on est fatigué de courir et de crier et qu'on a une histoire à entendre. Car on court, dans ces espaces en plein air que bordent des arbustes et que recouvrent des treilles ; et l'on crie, de quels inlassables gosiers ! j'ai pu le constater de mon ouïe, lors d'une visite de l'école de l'*Ave Maria* de Madrid en janvier 1936. Les murs extérieurs de la chapelle, de l'enclos, sont garnis de tableaux noirs en pierre, de cartes incrustées ou peintes. Le ciment des préaux est constellé de signes cabalistiques ; on dessine sur le sol meuble, avec un baton pointu, sur le plancher du préau avec de la craie, les figures de géométrie, d'histoire naturelle, de géographie, d'histoire, etc., au fur et à mesure dont on en a besoin, et ce sont là quelques-uns des « jouets » de l'enseignement. Quant aux « jeux », ils sont fort divers, mouvementés, un peu tumultueux mêmes, car, de l'avis de Manjón, chez tous les enfants, mais chez les siens, des *gitanos*, plus que chez tous les autres, « la science entre dans la cervelle tout autant par les pieds que par les yeux et les oreilles ».

La parole est l'instrument le plus ordinaire de l'enseignement, mais non le seul ni le meilleur. Unissez à la parole, toutes les fois que vous le pouvez, l'image, le modèle de ce dont vous parlez, l'objet lui-même de préférence; que vos élèves soient invités à voir, à entendre, à toucher, à manipuler, à goûter. Ajoutez-y l'action, cette action de vos enfants qui transforme pour eux en réalité ce dont vous parlez. Ne les laissez pas rigidement inactifs: l'école doit être un gymnase du corps et de l'âme; or, dans un gymnase, tout est action et mouvement.

L'enfant est un imitateur-né, un comique d'instinct; il se délecte à jouer la comédie. Pourquoi ne convertiriez-vous pas vos leçons en comédies? Vous ne déshonorerez nullement ce que vous enseignez, si vous savez dominer votre troupe et distribuer les rôles de façon que soit agi ce que vous voulez faire apprendre. Vous y gagnerez cent fois plus que par votre solennité et votre éloquence magistrale, que l'on doit bien plutôt qualifier d'antimagistrale. Tout peut être enseigné en dialogue, et tout dialogue peut être dramatisé. Maintes fois, il sera même plus profitable de charger quelque élève avisé de la rédaction et de la distribution des rôles, vous réservant d'être un aide bienvenu pour la mise en scène.

L'histoire s'apprend en jouant les faits historiques, bibliques et nationaux, par « représentation », comme disait Don André en 1901, par « dramatisation » comme nous disons aujourd'hui. Mais, à Grenade, on les « dramatisait » dehors, avec du tambour, des trompettes, des fusils, des sabres, des casques de papier et des clameurs que les maîtres, loin de les tempérer, ne trouvaient jamais assez retentissantes. Ainsi, notre chanoine-pédagogue se creusait en vain la *cabeza*, avant 1900, en quête d'un moyen de faire retenir la suite et l'époque des évènements importants tout au moins, qui serviraient à fixer et à dater les autres. Comme chacun a pu l'observer, chaque printemps les morceaux de craie disparaissent des classes comme par enchantement; sur les trottoirs, sur le goudron noir et périlleux des routes, des rectangles sont tracés, divisés en compartiments, surmontés d'un « ciel » en demi-cercle: tous ces gamins, à Grenade comme à Genève, comme à Fribourg, s'exercent à sauter à cloche-pied, poussant un caillou d'une case dans l'autre. C'est la marelle, l'universelle et séculaire marelle. On en jouait autour de Manjón, il y a quarante et cinquante ans. Or, *discat a puero magister*. Eurêka donc ! nous apprendrons la série des rois d'Espagne en sautant à cloche-pied dans la marelle; les grandes sections représenteront les âges; les petites, les dynasties; on inscrit entre les barres l'initiale du prénom des gouvernants. Au lieu de fredonner une kyrielle de mots sans signification, nous chantonnerons la liste de nos souverains, du légendaire Tubal, des potentats maures et des rois très catholiques, au souverain actuel, A. XIII (auquel, à Madrid, en 1936, avait succédé le R. de la République), à l'X, qui est l'incon-

nue de l'avenir. Et pour remémorer que, si les hommes s'agitent, Dieu les mène et les juge, au sommet du « ciel », dans le cercle de l'unité divine est dessiné le triangle trinitaire, où s'ouvre l'œil du Tout-Puissant sur la succession des siècles et des monarques.

Cette marelle-là, grande et compliquée, est gravée dans le ciment du préau ; elle sert aux répétitions générales. Pour les leçons, on en dessine une, partielle, simplifiée, sur le sol du *patio*, avec un bois pointu, qui ne dure qu'une heure, mais qui est aussi vaste que le patio lui-même et se prête à des jeux nombreux et variés. La marelle ne lasse guère ; les petits s'y remuent des heures durant. Don André, néanmoins, préoccupé de ne point molester l'esprit de ses écoliers par de longs exercices, n'a pas inventé moins de sept manières d'user de sa marelle, d'y intéresser toute sa troupe, et chacune avec des variantes. Les enfants courent et sautent en un chassé-croisé tuburlent, indiquent les siècles, citent les faits et les apprécient, récompensés à la minute de la noisette ou du « *caramelito* » posé dans le compartiment où les ont conduits leurs gambades.

Je suis *Tubal,* fils de Japhet, petit-fils de Noé, le juste sauvé du déluge par la protection de Dieu. Je passe pour être celui qui a rempli l'Espagne de ses descendants ; j'y suis arrivé, dit-on, 2200 ans avant Jésus-Christ.

... Je suis un *Carthaginois* ; je viens de Carthage (montrant le sud), au troisième siècle avant Jésus-Christ pour conquérir l'Espagne. Mes généraux furent Amilcar Barca, qui fonda Barcelone, Asdrubal, qui fonda Carthagène, et Annibal, qui détruisit l'héroïque Sagonte, vainquit les Romains en quatre batailles et fut vaincu par l'un d'eux, Scipion le Grand, à Zama, alors que les Carthaginois étaient expulsés d'Espagne par les soldats de Rome.

... Ici est une croix. Elle rappelle la *naissance de N.-S. Jésus-Christ,* Fils de Dieu et de la Vierge Marie, Maître des siècles et Sauveur du monde ; il en est le roi invisible. Louons-le et rendons-lui grâces (un cantique).

... Je suis le *Cid Campeador.* Je m'appelle Rodrigo Diaz, seigneur de Bivar (Burgos). Je fus le modèle des chevaliers féaux, vaillants et chrétiens ; je soutins les entreprises guerrières de trois règnes ; j'obligeai Alphonse VI de jurer qu'il n'eût aucune part à la mort de son frère Sanche II ; j'ai vaincu cinq rois maures ; j'ai dispersé deux armées envoyées contre moi ; j'ai pris Valence. Je suis la personnification du peuple castillan et le héros des légendes et des romans du moyen âge. Mes restes reposent à St-Pierre de Cardeña.

... Je suis *Jeanne-la-Folle,* fille d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon. J'ai épousé Philippe-le-Beau d'Autriche, qui mourut pour avoir absorbé imprudemment de l'eau faîche, et qui régna peu et mal. Pendant ma folie et la minorité de mon fils Charles, le royaume fut gouverné par mon père Ferdinand et par le cardinal Cisneros (Ximenès), en même temps moine et politique, sage et guerrier.

... Je suis *Ferdinand VII-le-Désiré.* Murat m'ordonna d'aller en France et j'y fus. Napoléon m'obligea d'abdiquer et j'abdiquai. Les Espagnols se

battirent six ans pour leur indépendance et la mienne, et quand ils eurent conquis ma liberté, ni je ne sus gouverner ni je ne réussis à régner. De mon temps, nous avons perdu les Amériques; nous avons inauguré les *pronunciamientos* et les guerres civiles, deux maux que j'ai favorisés et Dieu sait quand l'Espagne en sera délivrée !

... Je suis le *X*. Pour savoir ce que je serai, qu'on se rappelle ce qu'ont dit mes camarades, car aujourd'hui est fils d'hier et demain sera le fils d'aujourd'hui. Je n'ai pas d'histoire, car je suis l'avenir, et cependant je résume en moi toute l'histoire, parce que je retiens en mon sein tout l'acquis, en bien ou en mal, des événements passés.

Voisinant avec la marelle historique, sur le ciment du préau de l'école de Madrid, un énorme tracé de lignes et de cercles intrigua mon attention. L'explication ne tarda pas. Les soixante élèves s'alignèrent, debout, sur les gradins de pierre. Le maître prononça une phrase lentement, en séparant les mots. A mesure qu'il la développait, les enfants sautaient d'un bond et couraient se placer quelque part, sur les traits et dans les ronds magiques, s'égosillant dans l'énoncé des formules rituelles de l'analyse grammaticale et de l'analyse logique. D'autres phrases suivirent, analysées par cabrioles, puis stations en un point fixé par l'Abel Hermant du lieu, phrases dont l'une était si longue et compliquée qu'il n'y eut pas suffisamment d'élèves pour la représenter tout entière. La grammaire s'apprend « par les pieds » et se répète au son du tambourin. Pour finir, on nous régala d'une séguedille rapide et folâtre, scandée par des claquements de castagnettes, où nous reconnûmes à notre ébahissement un chapitre de la syntaxe des propositions. Des applaudissements et des *bis* convaincus nous valurent en un scherzo véloce, avec tambours de basque (ou ce que nous appelons improprement ainsi), la géographie politique de l'Amérique du Nord.

Les chants et les instruments de tapage accompagnent volontiers les vers qui servent à mémoriser ce qu'il importe de retenir. On n'apprend guères ses leçons dans les livres, à l'Ecole de l'*Ave Maria ;* les livres sont encombrants dans une classe en plein air. Au manuel d'histoire, de géographie, de grammaire, d'arithmétique, on substitue, revenant aux usages orientaux, la mélopée apprise, retenue et récitée en mélodie joyeuse dans un rythme vif que soutiennent les castagnettes, les triangles, les cymbales, voire les tambours et les trompettes, si les circonstances s'y prêtent.

Dans un coin de la cour des *Carmenes*, Don André avait construit, avec l'aide de ses instituteurs et de quelques maçons, une mappemonde en relief, à deux hémisphères, dont il n'était pas peu fier; les océans étaient creux et remplis d'eau. Une péninsule ibérique ne tarda pas à

s'y adjoindre ; l'eau circulait continuellement tout autour, que des poissons animaient. Les *sierras* étaient en vrais rochers, avec leurs chaînes, leurs pics, leurs cols. Les bassins avaient reçu leur pente ; les fleuves et les rivières, leur lit ; et quand certain robinet était ouvert, les plus importants d'entre eux coulaient. Sur les murs de l'enclos, en face de l'Espagne, des cartes étaient incrustées ou peintes sur des tables de pierre, cartes de production, de population, de trafic, cartes ecclésiastique, politique, militaire. Madrid s'était contenté d'un appareil plus modeste ; sur la terre battue, de minces bandes de fer délimitaient une péninsule, à vrai dire fort grande, 10 à 12 m. de côté, retenues au sol par des prises de ciment fixées en terre, avec les côtes de l'Afrique au sud, les îles Canaries au loin. L'Espagne était divisée en provinces par des rubans métalliques plus étroits. Les capitales étaient symbolisées en leurs endroits respectifs par un bout de tuyau fiché en terre. Cette machine était l'œuvre d'élèves récemment sortis de l'école. Ceux qui restaient s'apprêtaient à construire une Europe, plus bas ; on débarrassait le terrain sablonneux de ses buissons et de ses orties ; on le nivelait. On savait, à Madrid, se passer des sierras, des fleuves et de leurs bassins. En se tenant par la main, des groupes d'enfants ont formé les sierras ; ils se sont alignés en fleuves coulant vers les mers ; ils ont encerclé les bassins — ici encore on a déploré le trop petit nombre des écoliers : il en aurait fallu cent et plus. On a marqué d'un sabre les sièges des administrations militaires et les lieux de garnisons ; de croix à double croisillon les archevêchés, à simple croisillon les évêchés ; on a signalé d'un bateau armé d'un canon les ports de guerre, d'un bateau chargé d'un tonneau les ports marchands. On a fiché des pancartes, faute de produits en nature, sur les pays qui fournissaient les richesses minérales, végétales, animales inscrites sur les cartons. Des *caramelitos* ont été posés en une vingtaine d'endroits ; les écoliers couraient, selon leur ordre dans le rang, se placer en ces endroits, et, le *caramelito* entre leurs pieds, disait ce qu'il y avait à cet endroit, une montagne, un col, un nœud de voies ferrées, une ville, etc., pourquoi il faut le connaître, ce qu'il faut connaître de sa signification religieuse, historique, politique, économique ; après quoi, ils étaient autorisés à ramasser le *caramelito*, qui était croqué sur le champ. Ne négligeons pas d'avertir les lecteurs férus d'hygiène que les sucreries étaient soigneusement enveloppées dans un papier irréprochable.

On ne saurait décrire en quelques pages les procédés nombreux et variés qu'inventa le génie fertile de Don Manjón pour toutes les branches

de son programme. Il voulait justement ce que veut la psychologie la plus récente: faire agir l'enfant et lui ménager la plus large part possible de sa propre instruction. En quoi ce prêtre espagnol fut un précurseur que nos pédagogues les plus avancés d'aujourd'hui n'ont pas encore atteint. Aurait-il accueilli avec faveur leurs suggestions ? Oui, plusieurs, mais non pas toutes; leurs procédés sont des procédés de chambre, pour classes sélectionnées d'une vingtaine d'élèves, écoles de riches ou de villes riches, Genève, Bruxelles. Ses écoles à lui étaient des écoles de plein air; son enseignement, un enseignement de masse, et pour « enfants des caves », ces *gitanos* et métis de *gitanos* qu'il avait à l'*Ave Maria* toute la journée, du matin au soir. Les exercices mentionnés ci-dessus sont des exercices actifs de répétition. Ils donnent cependant une idée assez exacte, mais partielle, du « mode d'enseigner ». Ni les faits de l'histoire, ni les notions de géographie ne peuvent être trouvés par observation directe. Par ailleurs, les enfants des quartiers extérieurs de Grenade n'ont pas à leur disposition, pour s'informer, pour se documenter, des bibliothèques et des encyclopédies, encore que Don André, avant 1900, ait recommandé à ses maîtres de collectionner des gravures et d'en constituer des « portefeuilles » qu'ils pourraient utiliser à l'occasion ou mettre à la disposition des écoliers. Il se défiait au reste de l'enseignement par le livre ou sur le livre; il pensait que l'homme agit sur l'esprit de l'homme par la parole vivante et directe qui sort de la bouche avec l'accent, la vibration et comme la couleur de l'âme et du cœur de celui qui la profère.

L'exemple qu'il en donnait était fort original, car il payait généreusement de sa personne. Il exposait un point très restreint de la connaissance qu'il voulait inculquer, debout, en face de ses élèves assis sur les gradins de pierre, en se démenant fort, avec des gestes et des attitudes de tout le corps, en trois ou quatre phrases claires, incisives, imagées. Puis il posait une question collective, à laquelle tout le groupe répondait à voix stridente. Il s'appuyait sur ce qu'on lui avait répliqué pour pousser son exposé d'un pas et poser une question nouvelle. Ces questions étaient de deux sortes: des questions de réflexion et des questions d'assentiment. Les leçons étaient des dialogues, selon un type que les meneurs communistes emploient largement aujourd'hui dans leurs meetings et qui n'est pas le moins efficace de leurs moyens d'action: l'interpellation continue du public, comme en un chœur parlé qui ne serait ni préparé ni appris d'avance. Les sermons eux-mêmes de notre chanoine étaient des dialo-

gues, avec apostrophes, adjurations, et, de la part du jeune public, une réaction véhémente et volontiers vociférante, au moins à ciel ouvert.

«De quelle utilité pourraient bien être les leçons d'un maître à danser qui parlerait et sauterait, mais ne permettrait à ses pupilles que de le regarder et de l'entendre ?» Les leçons doivent être, à cet âge, des conversations, à moins qu'elles ne soient des actions, ce qui est encore mieux. Ceux-là gaspillent le temps, loin d'en gagner, qui prétendent tout expliquer par eux-mêmes. « Les longs exposés ne conviennent pas aux culottes courtes. » Soyons donc « des dialogueurs plutôt que des monologueurs, et nous ménagerons ensemble la santé de nos poumons et celle de l'esprit de nos disciples ».

Le maître prudent se tient pour coadjuteur de Dieu et de la nature de l'enfant (dont l'auteur est Dieu), mais non pour supplanter cette nature ni la forcer, ni l'épuiser. En tant que chargé d'éduquer et d'instruire, il se tient à côté de l'enfant pour le guider et lui montrer le chemin, marchant à son pas, sans empiéter sur les années et l'évolution de ses facultés, en quoi il est un véritable pédagogue: un « conducteur d'enfant ».

Il veille au développement de toutes les facultés, mais à mesure qu'elles apparaissent et croissent; il les cultive par l'exercice, mais un exercice qui n'épuise ni ne lasse; il ne réunit pas un grand nombre de branches pour ne pas importuner, mais il en propose plus d'une pour aiguiser l'appétit et procurer un repos en variant les études et les occupations.

Comme nous estimons davantage ce que nous estimons plus « nôtre », comme le sont les vérités que nous avons découvertes (ou que nous croyons avoir découvertes) sans maître, songeons qu'il en est de même de l'enfant: nous ne lui disons donc que ce qu'il ne saurait découvrir ni atteindre par sa propre pensée.

Ecole active assurément, par ses procédés, mais active surtout par la vie d'action et de pratique chrétienne à laquelle elle prétend initier ces sauvages « enfants des cavernes ».

V

L'école éduque par ce qu'elle enseigne cent fois plus que par ses modes d'enseigner. Les méthodes peuvent développer en l'esprit quelque agilité, quelque subtilité, quelque pouvoir de pénétrer les idées, de les comparer, de les distinguer, de les unir ou de les opposer, qualités qu'on ne saurait dédaigner. Les procédés cependant laissent vide l'esprit. Le contenu de l'enseignement, le programme, la pensée, voilà ce qui le remplit, le nourrit, le pourvoit des jugements qui domineront une vie, qui

donneront à l'action son initiative, sa direction, son soutien et sa moralité. Une école est chrétienne ou non par son programme et nullement par ses méthodes et procédés.

Or, du programme, la plupart des novateurs ne disent rien, sinon qu'il doit se conformer aux « intérêts de l'enfant ». Quels sont ces intérêts ? Ici, leur dérobade est étrange, car c'est le point capital. Seul, Decroly a répondu clairement. Les intérêts de l'enfant coïncident avec ceux de l'humanité de toujours, car c'est l'humanité de tous les âges et de tous les temps, dans sa nature foncière, qui renaît en chaque enfant. Or, les besoins fonciers de la nature humaine sont: se nourrir, se défendre contre les intempéries, se protéger contre les dangers, travailler et conséquemment se reposer. Apprendre à l'enfant comment satisfaire à ces besoins, et par quels organes, ce que les règnes animal, végétal, minéral fournissent pour les satisfaire, et la société pareillement, et l'univers entier, avec son soleil, ses jours, ses nuits et ses forces, voilà ce qui constitue le fond de l'enseignement decrolyen, non de quelques leçons par semaines, mais de toutes les leçons, de toutes les heures, de toutes les années. L'homme est essentiellement un être qui mange, qui se gîte, qui se gare et qui œuvre, après quoi il se repose pour pouvoir repartir plus frais en chasse ou en guerre.

Mais si le besoin foncier de l'homme est de connaître, d'aimer et de servir Dieu, moyennant quoi il assure sa vie éternelle, le « catéchisme » sera logiquement la « branche centrale » de tout le programme et de tout l'enseignement. Or, pour le chrétien qui ne l'est pas seulement de bouche mais de cœur et de foi vive, le besoin d'aimer et de servir Dieu, ordonné à la vie éternelle, est un besoin plus foncier que la nourriture et que le vêtement ou la maison, plus que la santé, plus que le gain du travail ou la douceur du repos, ordonnés à la vie présente, au bien-être individuel. Aimer et servir Dieu comme il entend l'être ; or, un autre Sauveur n'est pas donné à l'homme, sinon Notre Seigneur Jésus-Christ. Le centre de l'enseignement chrétien est le Christ. L'intérêt central de l'enfant est de connaître le Christ, pour connaître Dieu, l'aimer et le servir comme Dieu le veut et comme l'exige le salut.

Dieu aime le peuple ; il n'a pas confié son salut à l'enseignement des philosophes et des publicistes, des brouillons et des philanthropes. Il lui a donné un bon Maître : Jésus-Christ, son Fils unique, qui lui enseigne en une parole simple et pleine le chemin du salut. Comme il est le Maître des siècles, il a fondé une Eglise infaillible et universelle, indéfectible et sainte, qu'elle a instituée la Maîtresse du monde. Cette éducatrice a fait un caté-

chisme, et ce catéchisme est le livre qui apprend au peuple à vivre en toute honnêteté, non de l'honnêteté conventionnelle du monde, mais de celle qui consiste à poursuivre le bien dans la ligne du Souverain Bien, comme un fils qui fait consister son honnêteté et son honneur à faire en toute chose la volonté de son Père céleste.

L'école chrétienne n'est pas celle qui est dirigée par des religieux, des clercs, mais celle qui enseigne le catéchisme comme l'Eglise du Christ l'ordonne ; sinon, cette école, quel que soit celui qui la dirige, est « laïque », aveugle et guide d'aveugle, parce qu'elle ne sait ni d'où elle vient, ni où elle va, en matière de direction de vie. Le caractère spécifique de l'école chrétienne est l'information, l'animation de l'enseignement total par la doctrine chrétienne ; car si la doctrine chrétienne ne s'y enseigne, ou, étant enseignée, elle n'est pas expliquée et comprise, ou si, comprise, elle n'est point pratiquée, cette école ne sera chrétienne que d'apparence et non en réalité...

Vous, mes maîtres bien chers, mettez tout votre cœur et tous vos soins à ce que vos écoles se distinguent en la science du catéchisme, et, par science, j'entends qu'il faut le savoir assurément, mais surtout le comprendre et le pratiquer, non un ou deux commandements, mais tous, depuis le premier qui nous ordonne d'aimer Dieu, de l'adorer, de le prier, jusqu'au dixième, qui nous défend de convoiter le bien du prochain.

Cette cause de l'éducation chrétienne, Manjón l'a soutenue toute sa vie contre les athées de son pays, les libéraux, les scientistes, les neutralistes, avec une ténacité, une vigueur d'argumentation et une richesse d'arguments qui stupéfait. Et dans quelle langue drue, imagée, sonore, abondante et jaillissante, farcie d'anecdotes qu'il conte avec une verve joyeuse, de paraboles qu'il invente à profusion, si drôles et si parfaitement adaptées à ce qu'il veut faire comprendre, semée de maximes populaires et souvent d'expressions andalouses, qui mettent à l'épreuve la patience des étrangers qui la lisent — mais aussi quelle joie de la lire ! L'Espagne n'a pas célébré en lui le pédagogue seulement, mais un écrivain de belle race.

Ni Decroly ni Manjón ne badinent dans l'application de leurs principes. De la première à la dernière année, le premier organise les leçons de toutes les branches autour de l'un ou de l'autre de ses quatre centres, une année par centre dès la troisième. Don André souhaitait procéder avec la même rigueur et s'y est essayé avec les quatre parties de la doctrine chrétienne, dogme, commandements, sacrements, prière et culte. Une telle intransigeance aurait fini par rebuter, par éloigner le cœur de l'enfant de cela même qu'on voulait lui faire aimer. Et puis, il y a quelque irrespect, voire quelque indécence, à mêler l'Incarnation et l'*Ave Maria* aux calculs, à la politesse, aux règles du singulier et du pluriel, aux fautes

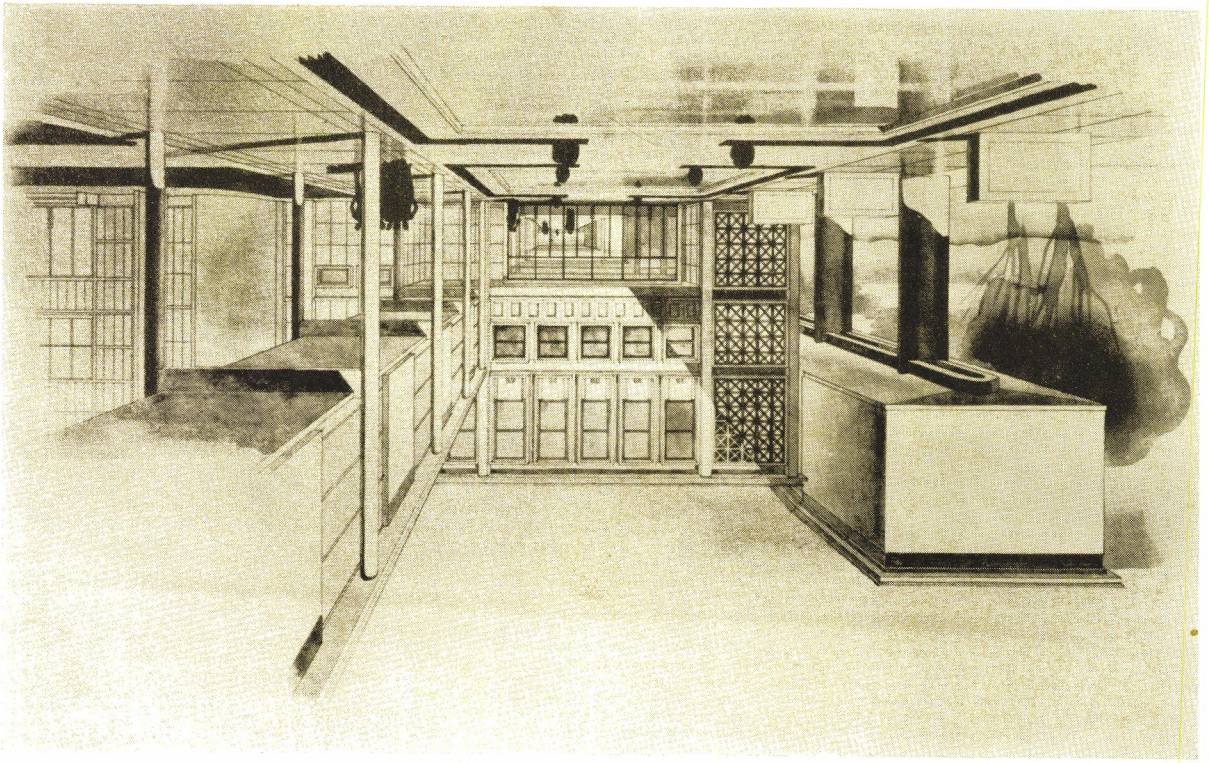
et à leur correction. L'école chrétienne doit enseigner chrétiennement toutes les branches, mais en veillant soigneusement à ne pas galvauder les choses saintes. Une lourde insistance est ici désastreuse. Un mot discret suffit pour ouvrir tout le ciel sur une leçon qui semble ne parler que de la terre et de l'eau, des affaires qui s'y trament et des énergies que l'homme a su asservir à ses fins. Encore faut-il qu'il jaillisse spontanément de l'âme croyante du maître pour frapper le cœur croyant de l'enfant. Rien n'est plus déplaisant, rien n'est plus pernicieux que l'artifice d'une édification cafarde.

Manjón était un psychologue de l'enfance bien trop avisé pour tomber dans ce détestable travers. Les leçons développées dans les cinq fascicules de ses *Hojas catequistas y pedagogicas* se gardent bien d'entrelarder de sentences pieuses l'exposé des règles grammaticales, des opérations du calcul et des merveilles des sciences naturelles. Ses leçons sont de vraies leçons, intuitives, mais solides, où l'exemple est raisonné avec clarté, où la notion à comprendre est dégagée, mise en lumière, réduite en formule avec un art consommé. Des problèmes ingénieux sont proposés, que les écoliers ont à résoudre à la lumière de leur jeune connaissance. Une fois la leçon finie, le regard monte de la terre au ciel en une « élévation » tantôt incisive et pressante, tantôt aimable et tendre, en bref monologue, en une histoire, en un chant, mais bien approprié, souvent en interpellation aux *niños* qui répondent avec fougue, à tue-tête.

On vient de terminer une leçon sur la foudre et le paratonnerre: « Nous ne devons pas mésestimer les moyens plus ou moins efficaces pour éviter un malheur temporel; il est non moins nécessaire de prendre les moyens qui détournent de nous le malheur éternel. Il y a aussi, pour nos âmes, des nuées dangereuses et des orages; usons alors du paratonnerre de la prière qui décharge la colère de Dieu et nous préserve de la mort éternelle ».

Et, après avoir étudié le vocabulaire qui se rapporte à la circonférence, l'auteur souhaite que l'on développe l'une ou l'autre pensée: « 1. Comme la circonférence n'a ni principe ni fin, ainsi Dieu, dont la circonférence est le symbole. — 2. Ce que le centre est par rapport à la circonférence, Dieu l'est par rapport aux commandements; tous naissent de lui, tous convergent vers lui. — 3. Comme sont en nombre indéfini les rayons que contient un cercle et que tous sont égaux, ainsi les bommes en ce monde; tous trouvent leur origine en Dieu; tous sont égaux devant lui. — 4. La vérité et l'erreur, le bien et le mal, Dieu et le péché s'opposent diamétralement. » Etc.

Aucune leçon n'est purement neutre, aucune leçon n'est qu'un simple apport de connaissances qu'on ajoute à l'amas des connaissances anciennes. Toutes impliquent une attitude intérieure et spontanée à l'é-



gard de la vie, une résolution, une condensation d'énergie intérieure ; toutes rendent l'écolier plus fort et le font monter plus haut.

Serait-ce convertir l'école en chapelle ? muer la leçon en méditation ? Nullement. Comme le sel qu'on jette dans les aliments les laisse ce qu'ils sont, tout en les rendant plus agréables et meilleurs ; comme le levain, loin de gâter le pain, le rend moins lourd et plus digeste, ainsi le levain de la doctrine chrétienne ne change ni ne vicie la nature propre de chaque enseignement, mais lui donne un goût plus appétissant, une noblesse et une hauteur qui l'élève au-dessus de lui-même ; le sel chrétien le préserve de l'affadissement et de la corruption et, par dessus tout, le pénètre de cette intention surnaturelle qui le fait bénir de Dieu.

... Que perdra la science du langage, si j'avertis l'enfant que, de même que le verbe est l'âme de l'oraison grammaticale [proposition], ainsi Jésus-Christ, Verbe de Dieu fait chair, est l'âme de l'oraison qui monte vers le Père ? Ce n'est pas apporter de la confusion dans les branches, mais les orienter, les sanctifier, concentrer leurs fins partielles en cette fin supérieure et dominatrice, qui est l'*unum necessarium* de l'Evangile.

« Notre école doit être espagnole et chrétienne », Don André ne se lasse de le répéter cent et cent fois. Espagnole et chrétienne, il accole indissolublement ces deux épithètes. Certes, le Christ est venu au monde pour sauver tous les hommes ; l'Eglise est universelle et son ministère ne fait pas acception de races et de nations. Ni Jésus cependant n'exige le nivellement universel ni l'Eglise n'abolit les caractéristiques des peuples. Les tempéraments les plus divers sont respectés et les coutumes, même étranges au premier abord, sont admises et sanctifiées, toutes les fois qu'elles sont compatibles avec le dogme et la morale. Le chrétien n'a pas à renoncer à sa patrie, mais à servir le Christ dans sa patrie, enrichissant l'Eglise des dons et des qualités que la Providence a départis à son pays.

L'éducateur a donc le devoir, tout en sauvegardant les principes de la religion et de la morale qui demeurent les mêmes partout et toujours, de former les enfants qui lui sont confiés « en bons fils de leur patrie, selon la manière d'être et de vivre de leur nation, en héritiers de leur passé » en ce qu'il a de durable et de continu, subsistant au travers des variations des siècles. « Il n'y a pas d'être plus pauvre que celui qui n'a pas de père ni d'aïeux ; il n'y a pas de peuple plus indigent que celui qui n'a pas d'histoire. » Souvenons-nous que « ni la civilisation ni l'éducation ne s'improvisent ; nous sommes les légataires d'un trésor que nous avons à transmettre intact à nos descendants, augmenté de l'acquêt de nos efforts ». Que nos enfants ne soient pas des dépaysés dans leur propre pays, *dislocados*.

Les écoles de l'*Ave Maria* sont chrétiennes. Comme toute l'histoire espagnole est une histoire chrétienne, on soulignera ce qui s'y trouve de chrétien; cette histoire est surtout celle des vicissitudes de l'Eglise au travers des vingt siècles de christianisme de cette nation. La géographie n'est pas conçue seulement comme l'énumération des *sierras* et des *rios*, des provinces et de leurs cités, comme l'explication scientifique des accidents du sol, de ses richesses ou de ses pauvretés; chaque repli de montagne abrite quelque sanctuaire qui a joué un rôle dans la suite des siècles, chaque rivière embrasse une forteresse où des Espagnols ont souffert ou se sont battus pour la foi catholique. L'enfant est appelé à continuer dans son pays l'œuvre séculaire de son peuple. « L'enfant est un héritier du passé, un héritier forcé de tout le passé; l'histoire ne saurait donc être un passe-temps qui l'amuse sans profit; elle doit transmettre aux jeunes générations le patrimoine constitué pendant des siècles; un patrimoine se transmet avec des biens et des dettes; les hommes d'aujourd'hui ont à conserver les uns, à éteindre les autres; c'est à préparer les écoliers à ces deux tâches que sont ordonnées les leçons d'histoire, sinon elles ne sont que des feux d'artifice de dates et de faits, de vaines roulades de canaris ». Servir Dieu et l'Eglise dans son pays, rechristianiser les institutions, si elles ont dégénéré, ramener au Christ ceux qui s'en sont éloignés, refaire une société pacifiée au point de vue social, croyante au point de vue de la foi, « castillane » selon son hérédité et de toute la conscience des qualités de la race, voilà ce à quoi doit viser l'école dans l'enseignement de l'histoire et de son inséparable compagne, la géographie, conçue comme une histoire encore, en plan horizontal.

Le chanoine-pédagogue du Sacro-Monte écrivait à ses collaborateurs au début de 1900: « De même que la sainte Eglise de Dieu, terminant le XIX^{e} siècle et commençant le XX^{e}, ne trouve rien de mieux que de prendre l'Enfant divin et le présenter au monde comme son Rédempteur et Maître, de même l'œuvre de l'*Ave Maria* ne saurait trouver meilleure chose à présenter au pays, comme consolation, espérance, allégresse de l'avenir, que l'enfant chrétien, j'entends l'enfant enseigné, sauvé de l'ignorance et du vice par le Fils de Dieu fait homme. Prenant cet enfant dans nos bras avec respect, avec amour, nous le présenterons à la société et lui dirons: « Voici un fils de Dieu et le tien, un héritier du Ciel et le tien; ce que tu fais pour lui, c'est pour Dieu et pour la patrie que tu le fais; ce que tu fais contre lui, un jour, t'en demanderont compte Dieu et la patrie ».

Et sur son lit de mort, en 1923 : « Veillez, je vous en prie instamment, à ce que tout dans nos classes, s'inspire de la religion, quoi que vous enseigniez, histoire, arithmétique, lecture, écriture et le reste ; veillez à ce que chaque leçon contienne une idée qui affermisse, améliore le cœur de l'enfant. A quoi bon enseigner du savoir, bourrer les intelligences, si nous négligeons ce qu'il y a de meilleur en celui que nous éduquons, son cœur. Nous enseignons, mais pour éduquer ; et nous éduquons en suivant comme guide et maître notre Grand Maître, qui est Jésus-Christ... En résumé, soyez tout de Dieu et pour Dieu ; travaillez par et pour l'Eglise ; avec l'Eglise et avec Dieu, vous faites la patrie. Voilà, en synthèse, la pensée maîtresse de l'*Ave Maria* ».

VI

La vieillesse ne semblait avoir touché que la couleur de ses cheveux. A 72 ans, il avait résigné, conformément à la loi, ses fonctions de professeur de droit ; il put se vouer, dès lors, entièrement à ses enfants, à son « séminaire de maîtres ». Il assura la continuation de son œuvre avec le sens pratique et la connaissance des formes juridiques qu'il avait. Il célébra, le 30 novembre 1922, sa fête et l'anniversaire de sa naissance au milieu de ses collaborateurs et de ses amis. Le soir, il écrivit dans son journal : « Je commence mes 77 ans, aujourd'hui. Il ne me reste que peu de temps. J'ai hâte de régler quelques petites choses encore en suspens, *quia tempus prope est :* ces deux *sept* seront probablement les deux pioches qui creuseront ma tombe. » La maladie survint en effet au printemps de l'année suivante. Il déclina rapidement, et, le matin du 10 juillet 1923, les cloches de l'Abbaye annonçait aux habitants de Grenade que le grand ami de leurs enfants ne les protégerait plus que du ciel.

On se disposait à lui accorder la sépulture modeste qu'il avait demandée. La population ne l'entendait pas ainsi. Le Conseil municipal, en corps, avec huissier portant la masse, une délégation du Sénat universitaire, une autre de l'Ordre des Avocats, le gouverneur, l'archevêque enfin, réclamaient impérieusement des funérailles solennelles. Pendant la journée, toute la population de la ville andalouse et des environs fourmilla sur le Sacro-Monte, et, l'après-midi, elle s'écoula par le chemin du Paradis, accompagnant le cercueil ouvert, sous un soleil de feu, au travers du quartier des *gitanos*, jusqu'au salon du Palais de l'*Ayuntamiento* (Hôtel de Ville), où une chapelle ardente avait été disposée. Les conseillers muni-

cipaux veillèrent à tour de rôle la dépouille mortelle. Cent mille personnes défilèrent et firent toucher au corps des chapelets et des objets de piété.

Le 12 juillet, la bière fut transportée à la cathédrale sur un affût de canon. Le service funèbre fut célébré par l'archevêque. Puis le cortège se mit en marche, escorté par les troupes du régiment de Cordoue, tandis que les cloches de toutes les églises tintaient, que retentissait les décharges de l'artillerie et les salves de fusil des cavaliers. Une première halte était prévue à l'Université. Le cercueil fut introduit dans l'Aula, où l'attendaient le recteur, les doyens des cinq Facultés, le corps professoral, une importante délégation des étudiants (alors en vacances). Le doyen de la Faculté des lettres, qui était un ecclésiastique, présida l'absoute. Le convoi se remit en marche, mais en une extrême confusion. La foule était si dense qu'on ne pouvait maintenir un semblant d'ordre. Elle était cependant respectueuse et se montrait affligée en une étrange et rare unanimité. Les personnages officiels étaient coudoyés par les gens de la populace la plus pauvre des quartiers extérieurs ; les *gitanos* n'étaient pas les moins démonstratifs. On avait fixé la dislocation du cortège à la Place Neuve. Il fallut y renoncer ; tout le monde voulut accompagner la dépouille mortelle jusqu'à l'Ecole des *Carmenes*, où 2000 enfants, tout ensemble pleurant, chantant, priant l'*Ave Maria*, attendaient leur père. On l'enterra près de la chapelle. Et, cinq ans plus tard, selon les prescriptions légales, ses os furent exhumés et transportés à l'intérieur, dans le caveau qu'il s'était fait préparer, lors de la construction, sous le chœur.

Et l'Espagne entière répondit en écho à la voix de Grenade en deuil: c'est un saint[1].

Pour renouveler nos méthodes et nos procédés d'enseignement et d'éducation, qui en ont grand besoin, nous pourrons, oui, nous inspirer de l'exemple de deux « saints » contemporains, Don Bosco, pour la jeunesse et son éducation morale, et, pour l'enfance écolière et l'enseignement populaire, Don Andrès Manjón.

EUGÈNE DÉVAUD,
professeur à l'Université de Fribourg.

[1] Son entourage le considérait comme un saint. Une femme, enthousiasmée par une de ses conférences, le lui dit un jour avec une candide impudence et lui demanda une image avec un mot d'édification qu'elle conserverait comme une relique. Don Andrès, constatant qu'il en s'en débarrasserait pas autrement, tira une carte postale, imprimée dans ses écoles, qui le représentait sur son ânesse, la lui tendit avec la subscription: « A tel saint, tel piédestal ».

Poèmes

O poignante douceur

O poignante douceur des gestes bien-aimés
Abolis dans la tombe
Qui s'élèvent soudain dans mon ciel endeuillé
Comme un vol de colombes
Et comme une guirlande un rosaire de songes
De figures en pleurs
Comme une mélodie élégante et lointaine
Qui obsède le cœur

Souvenirs qui posez la couronne d'épines
Au front blanc de la mort

Vous voici vous voici ô ma morte chérie
Qui entrez doucement
Ah ! plus subtile et insistante que la vie
Craignez-vous que j'oublie ?

Voici vos pas votre démarche
Votre douce main sur la hanche
Et le bonheur de votre voix
Votre regard que rien n'efface
Et votre tendre amour qui passe
En moi

Aux morts désespérés

Notre deuil est si grand que le soleil m'étonne
Mon Dieu ! nous en avons oublié la douceur
De quel passé candide et légendaire
Descendent ses rayons? Leur étoffe légère
Ne peut couvrir le cercueil de nos morts

Des morts désespérés qui ne veulent pas se rendre
Et qui n'ont pas encore oublié leur agonie

Tant de morts sans repos en nos cœurs accueillis
Avec la clameur éternelle de leur sang
Extorqué par des esclaves

Une immense ténèbre enveloppe la vie.

Ce n'est pas la douleur qui désespère
— C'est l'injustice
Ce n'est pas le malheur — mais c'est la cruauté
Ce n'est pas de mourir — mais d'être inconsolé
Du formidable silence complice.

RAÏSSA MARITAIN.

Les perspectives de la nouvelle université de Fribourg

Nous sommes allé, l'autre après-midi, dans les bureaux de planches où travaillent, avec leurs techniciens, MM. Fernand Dumas et Denis Honegger, les architectes des nouveaux bâtiments de l'Université de Fribourg. La bienveillance et la simplicité de leur accueil, l'absence d'emphase et la vive intelligence des choses de l'art avec lesquelles ils nous ont expliqué leur intention, plus encore la beauté, la noblesse, la nouveauté, la mesure des dessins qu'ils nous ont montrés nous ont enchanté.

Toutes les fautes commises par les architectes de la S.D.N. : paysage saccagé (et pourtant si un paysage devait être sauvé entre tous, n'était-ce pas celui de notre ancienne Ariana?), proportions colossales écrasant le visiteur et réduisant les foules à l'échelle de fourmis, fenêtres sans élégance, sans jamais rien qui chante, qui semblent les orifices d'un énorme cadavre (mais des peintures de José Maria Sert, nous ne disons pas de mal) — toutes ces fautes ont été ici évitées.

Le parc de l'ancien cimetière ne sera pas sacrifié. Au contraire. Il était jusqu'ici un peu abandonné, un peu dépourvu de signification, un peu triste. Il va recevoir une destination ; son utilité, sa nécessité vont devenir lisibles à tous les yeux. Son rôle sera de créer un espace entre les bâtiments qui vont l'entourer sur presque trois côtés : mais sans l'emprisonner, sans le changer en square, en le laissant comme

aujourd'hui libre d'accès au public. Disposés sur le pourtour du parc, les bâtiments, couvrant une vaste superficie, peuvent rester à l'échelle humaine. Ils donnent un sens au parc ; mais le parc à son tour leur est nécessaire, il leur permet de se déployer et de respirer. C'est même toute la vue sur les Alpes qui est utilisée et qui par de grands vitrages, et par les patios éclairés de pièces d'eau, entre jusqu'au cœur de l'édifice (planche 3).

La planche 1 présente l'ensemble de l'œuvre tel qu'il apparaîtra de l'avenue Weck-Reynold. Le public pourra, à son gré, sans gêner la circulation universitaire et sans se mêler nécessairement au monde des étudiants, avoir accès dans le pavillon rond de musicologie à gauche (pour le détail, voir planche 2) où pourront se donner des concerts de musique de chambre ; ou dans l'Aula en hémicycle où pourront se tenir des conférences extraordinaires, voire des spectacles ; ou, sous les passerelles aériennes qui forment deux grands portiques, jusque dans les patios et dans le parc. Le grand corps de bâtiment de droite, le long de la ligne de chemin de fer, est destinée aux cours et aux salles de classes des différentes facultés (planche 4). Le corps de bâtiment de gauche est réservé aux salles d'études, aux répétitions, aux « séminaires », et il se termine sur l'avenue de la Miséricorde, par un bâtiment « d'accueil » muni d'une chapelle, d'une salle de lecture, d'un escalier descendant au hall de gymnastique, etc.

Ce n'est pas du premier coup qu'une composition si vaste, à la fois si homogène et si variée pouvait être arrêtée. Elle a dû nécessiter pour mûrir non seulement de l'audace, mais encore longues réflexions et comme une épuration progressive. Nous l'avouons, autant le premier projet (qui a été couronné) nous apparaît comme une triste et pesante caserne, autant le plan définitif nous ravit par sa proportion, sa grâce puissante, son imprévu, son élégance. Semblable à la vie dans le jeune tronc du cerisier, et semblable au Pierre de Craon de l'Annonce faite à Marie, *l'architecte est allé du cœur vers la périphérie :*

Je ne taille point du dehors un simulacre;
Mais comme le père Noé, du milieu de mon Arche énorme,
Je travaille au dedans et de partout vois tout qui monte à la fois !

C'est l'ordonnance intérieure propre à chaque corps de bâtiment qui s'exprime ici par sa figure extérieure, comme le verbe spirituel s'exprime par une parole appropriée. En ce sens, cette architecture est « fonctionnelle ». Mais elle ne l'est pas du tout, si l'on entend par là une architecture mécanisée, standardisée, attentive aux seules exigences matérielles. Les nœuds de jonction des corps de bâtiment, à propos desquels se posaient les problèmes capitaux de l'articulation et de la vie organique de l'ensemble, ont fait l'objet de recherches approfondies. Il a fallu à chaque fois rencontrer la seule solution qui fût juste. La façon par exemple, dont la couverture de l'Aula est composée de poutres-fléaux posées sur des colonnes et retenues à leurs extrémités par des câbles d'acier ancrés dans des masses de béton équilibrant tout le système, nous semble ici une trouvaille extrêmement intéressante, analogue à celle de l'ogive.

Pas de monotonie. L'œil découvre tour à tour des droites et des courbes ; de longues horizontales et de grandes compositions verticales ; la ligne circulaire, l'hémicycle, le cône ; de grandes façades en béton armé, tantôt percées de fenêtres rectangulaires ou carrées, tantôt couvertes de dalles moulées qui seront confectionnées en matière légèrement colorée ; et aussi de grandes parois de verre tantôt dépolies et protégées de chancels (claustra), tantôt lisses et transparentes (mais sans rien qui ressemble à la fameuse « maison de verre » de Genève). La quantité d'éléments divers que cet édifice peut réunir en lui sans préjudice aucun de son unité nous semble elle-même une garantie certaine et presque infaillible de sa réussite.

Pas non plus de mensonge, ni de trompe-l'œil, ni d'équivoque. La disposition intérieure des locaux, la qualité des éléments de construction sont toujours apparentes. Et c'est je pense pourquoi les archi-

tectes, qui travaillent avec des éléments entièrement modernes, nous donnent constamment l'impression de réinventer *(nous ne disons pas de copier ni de reproduire — c'est tout le contraire !)* du classique. *Je viens de dire : pas d'équivoque. Il y a un point cependant sur lequel j'hésite un peu. C'est celui de la chapelle. Elle devait être construite pour contenir normalement quarante places. Mais la nécessité de faire participer, lors des manifestations solennelles un grand nombre de fidèles aux offices, a conduit les architectes à la concevoir comme extensible à volonté. Par les dispositions de son plan et par la composition de son volume même, ils ont créé « un phénomène optique permettant d'intégrer le hall, le parvis, et même l'esplanade du bâtiment d'accueil à son ambiance religieuse propre. Axée sur le hall et le grand porche couvert, elle deviendra le chœur de cette grande composition », dès qu'on ouvrira les grandes portes coulissantes, en dalles de verre gravées et travaillées, qui la fermeront en temps ordinaire. C'était là un problème très délicat. Nous pensons bien qu'en un sens la solution a été trouvée. Mais nous nous demandons si cette solution permettra de donner à la chapelle close l'atmosphère d'intimité et de sécurité qui est souhaitable.*

Quoiqu'il en soit, la nouvelle université nous apparaît comme un édifice n'offrant rien de déjà dit ni rien de tarabiscoté, et comme une très grande œuvre, pleine de jeunesse, de sincérité, d'invention. Elle sera certainement, si sa construction peut être menée à terme, un des plus beaux ornements de Fribourg. Si elle nous ravit si pleinement, disons-le pour finir, c'est parce qu'elle résout admirablement un problème qui nous semblait très difficile, presque insoluble, à savoir d'employer la technique, l'outillage et les moyens de construction les plus modernes sans jamais tomber dans l'erreur de la « case en série », de la maison communiste de Le Corbusier, de l'empilement de cubes interchangeables composant la « machine à habiter ». Rien ici de l'effrayante monotonie de la disposition en alvéoles, de l'édifice fatal et standardisé. Au contraire, cette bâtisse organique et à la mesure de l'homme,

parce qu'elle échappe au « tout fait » et qu'elle propose pour chaque cas une solution propre et originale, proteste contre la conception architecturale utilitaire et pragmatiste qui prétend traiter l'homme comme une fourmi ou une abeille ; et, à sa manière, elle témoigne en faveur des puissances d'invention et du besoin de chanter librement qui sont, en chacun de nous, la marque authentique de l'âme.

CHARLES JOURNET.

Images de Fribourg

(Feuilles d'un journal de route)

... Ce qui m'a le plus touché ce matin [1], aux Cordeliers, c'est ce que je n'avais nullement éprouvé à Rome, quand le rideau, à St-Ignace, tomba sur un embrasement de fleurs et de chandelles. Ce fut bien plus inattendu.

Au moment de l'explosion du Gloria, un petit frère tira d'abord la moitié droite, puis la moitié gauche du double voile qui recouvrait le rétable au-dessus de l'autel. Je ne l'avais encore jamais vu. Et, brusquement, l'Annonciation peinte sur les volets clos m'apparut tout entière. Ce fut comme un enchantement de prairie, d'un charme pénétrant. Sous la verrière, le grand rectangle de peinture dissimulé jusqu'alors derrière son rideau violet, se révéla soudain dans toute sa clarté, dans sa douceur humaine. Et c'est cette humanité qui me surprit le plus, qui me bouleversa. Dans ces quatre immenses acteurs: de la Vierge et de l'ange, de sainte Claire debout avec son ostensoir, et d'une donatrice, debout elle aussi, pour faire pendant à sainte Claire, mais chargée d'une cruche et de deux pains.

Ces quatre personnages, les colonnes de la chambre où la scène se passe, les petits paysages qu'on aperçoit au loin, et le vaste déploiement sur les personnages principaux de tous les plis de leurs robes, de leurs manteaux trop vastes où leur corps se noient, tout cela, dans une harmonie verte, m'offrit la fraîcheur des campagnes de ce pays, au moment précis où éclatait le Gloria.

Jusqu'alors il n'avait été question que de bénir le feu, les grains d'encens, que de dérouler, après la lecture des Prophéties, les Litanies des saints. Maintenant, au seuil de la messe, c'était

---

[1] Samedi-Saint.

l'importance des hommes que ce dévoilement signifiait. Et je pensais à cette société sur la terre à qui tout est remis. Et le ciel même lui est confié: il s'est ouvert pour nous. C'est cela que cette Annonciation, dont les personnages occupent toute la vaste scène, venait me dire comme si je ne l'avais jusqu'alors jamais su. Et que c'est parmi eux et pour eux qu'il faut vivre. Il me semblait entendre une convocation singulière, au milieu de la plus tendre prairie à laquelle je pouvais rêver, et que je ne m'attendais, certes, guère à découvrir ainsi en plein cœur de la liturgie.

Une transposition de simples contours venait soudain de me rendre très doux le charme de la Suisse. Et le long rétable, au-dessus de l'autel tout à coup fleuri de cierges et d'œillets blancs, déployait, avec une grandeur incomparable, cette humaine réalité des confidents de la Révélation. Telle était la grâce particulière de cette messe glorieuse, tel était le charisme de Fribourg. Et ce n'est ni celui de Lourdes, ni celui de Jérusalem ou de Rome; mais d'âmes innocentes et de bonne volonté, de cœurs qui sont à l'image d'un pays sans fard.

Depuis que je suis à Fribourg, d'autres détails me sont livrés qui me rendent cette ville plus chère encore. Je pense en particulier à ce qu'un jeune abbé me disait hier du grand duc de Saxe. C'est le fils de l'ancien roi de ce pays: un misérable prêtre à la soutane usée, aux souliers éculés.

Il s'en va par la ville, l'air minable, ayant, dit-on, distribué toute sa fortune en œuvres de charité; réduit maintenant à son traitement de professeur. Et chaque semaine, il fait le tour de tous les hôpitaux, de toutes les prisons.

Je songeais, en écoutant son histoire, au Prince de B., chanoine de M. qui ne croit pas de sa dignité de parler à de simples mortels. Les princes, comme les gens du peuple, sont donc ce que leur bonne volonté permet à la grâce de les faire... N'empêche que de penser à cet homme que la folie de la Croix dévore, de savoir qu'il vit là, dans cette même petite cité de Fribourg où je m'installe, cela me fait plus de bien que le meilleur des sermons; car, moi aussi, je ne crois qu'aux témoins qui se font égorger. L'abbé ne me citait-il pas d'ailleurs ce trait admirable: de chenapans allant se confesser à lui d'un vol imaginaire qu'ils ne pouvaient, disaient-ils,

rembourser. Et le vieux Père leur remit avec candeur la somme dont ils avaient besoin.

Chère Fribourg ! Qu'un tel homme t'ait choisie, cela n'est-il pas déjà motif pour m'exalter d'y vivre à l'ombre de tes toits, de pouvoir prier dans des églises où ses prières à lui ne cessent de s'élever...

Je vais d'enchantement en enchantement. Après ma visite à l'église St-Pierre décorée par Severini (et bien qu'elle soit inachevée on y a déjà une sensation de joie qui donne de la légèreté aux méditations qu'on y fait), j'ai grimpé le chemin de Jolimont, à travers un quartier tout neuf, jusqu'à une butte, au centre d'un immense horizon de coteaux, de montagnes, de forêts. L'impression de verdure domine ici comme dans le rétable des Cordeliers. Les branches des arbres commencent à peine à se couvrir d'une espèce de buée à travers laquelle on peut encore distinguer, légèrement tamisés par elle, les arrière plans, les fonds verts et violets des collines et des bois devant lesquels ils semblent interposer leurs feuillages naissants — comme une chanson qui laisserait entendre une voix plus cachée que la sienne. Sous un ciel à peine embué ce long déroulement de formes horizontales engendre une paix exquise. Comme je comprends les gens de ce pays, leurs allures pacifiques ! Fribourg, telle que je la découvre du centre de cet immense cercle de verdure, c'est une vieille petite ville qui n'a pas bougé depuis le moyen âge. Elle se repose en souriant au milieu du plus calme paysage qu'une région montagneuse puisse entourer. J'avais décidément mon plein de temples baroques et de statues romaines et de campagnes apprêtées. La douceur de Fribourg est comme une réponse à des désirs informulés. C'est la retraite à laquelle je rêvais. Puissé-je y fortifier mon âme et y boire à longs traits l'eau de sa simplicité.

Mais ce qui rend sans doute la douceur de Fribourg si prenante, c'est qu'il est bien rare de trouver lieu au monde où le Saint-Sacrement soit aussi constamment présent que dans cette petite ville exiguë de séminaires et de couvents.

Et l'odeur des sapins flotte partout...

Il n'est pas jusqu'aux poussins jaunes, aux pots de cinéraires dans les quartiers de viande, à l'étal des bouchers, qui ne me ravissent.

C'est là, peut-être, l'état de grâce où la bonhomie peut nous mettre.

Le don des gens d'ici, c'est de nous présenter des êtres que, sous nos yeux mêmes, Dieu semble toucher. C'est à leur bonne volonté prodigieuse que nous assistons. Elle fait se tortiller d'extravagante façon leurs sculptures et leurs peintures anciennes qui nous livrent déjà une nature de braves gens, un peu rèche, très terrienne, aux prises avec le ciel. Et il en résulte ces étranges écroulements dans l'extase qui sont la spécialité du gothique suisse. Les gens ne s'y élèvent pas au-dessus d'eux-mêmes. C'est la grâce qui leur tombe dessus. Et leur puérilité charmante s'y épanouit.

Ce sont des êtres dont l'esprit d'enfance est spontanément tarabiscoté. Et je suis bien obligé de me dire que j'aime beaucoup cela.

.,.Et voilà que je découvre, précisément, sur le chemin de Grandfey où je me promène, de grands buis, dans l'enclos d'une ferme, taillés en petits chiens et en coqs dont, sous le vent, les queues s'agitent. La nature même ici se prête au baroque. Et je goûte l'agrément de marcher dans cette campagne de gazon où tout semble fait pour une humanité de paysans.

Fête au couvent. Après le Deo Gratias la parole nous fut accordée.

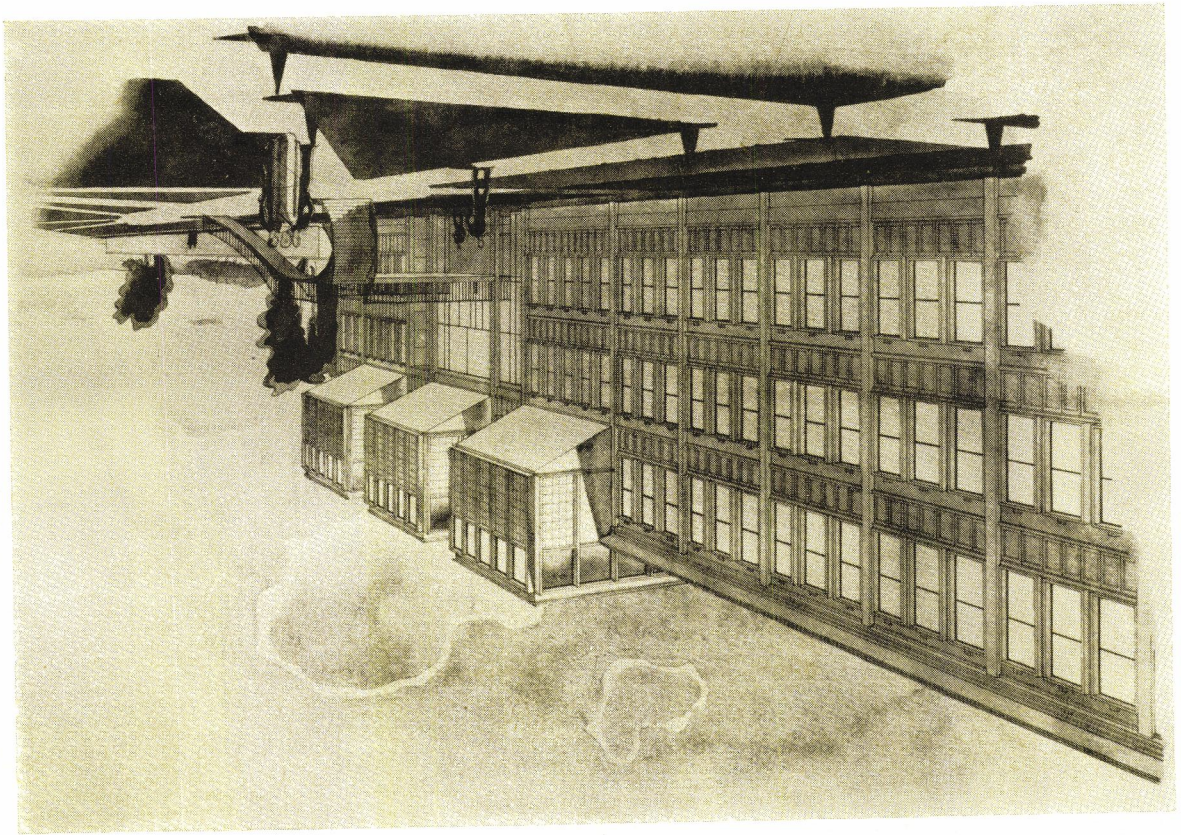
Je n'aurais jamais imaginé qu'il pût y avoir à l'intérieur d'une communauté une telle surabondance de gaieté, de fraîcheur. Les jeunes Pères sont de tous les pays: un Polonais, une sorte de Prince charmant qui vient d'Irlande, un nouveau venu qui est allemand, plusieurs Suisses, dont un ancien communiste, et, au milieu d'eux, le plus allègre de tous, dans un certain sens le plus jeune, le Père Prieur qui respire la joie et la bonté. On le sent tout occupé de rendre la vie aimable autour de lui. Ah ! vraiment, après Lourdes, qui célèbre les mystères joyeux, mais dans la souffrance de la chair, après la douleur de Jérusalem, après la gloire de l'Eglise à Rome, j'avais encore cette expérience à faire: de la joie des religieux qui ont tout donné. Ils n'ont plus de liens avec le monde; ils sont libres de tout souci ayant renoncé à leur propre vie. Oui, il fallait que je fasse ici cette expérience imprévue d'une vie conventuelle où tout est douceur. Et je sais assez quel est par ailleurs

le zèle apostolique de ces moines, pour me laisser aller à l'enchantement de cet incomparable mélange d'amour, de bonne grâce et de facilité. Je suis pénétrable jusqu'aux larmes à ce qui est dans les êtres effort d'aimer. Et j'assiste ici à une merveilleuse réussite...

J'écris ceci à Notre-Dame, devant la petite chapelle du Rosaire dont la grille est fermée. Le charme, si l'on ose l'écrire — et je n'aurais jamais cru avant d'être à Fribourg que cela me serait possible — le charme du Saint-Sacrement agit à Fribourg plus vivement qu'en aucun lieu du monde. Cette impression d'allégresse que j'éprouve au couvent, que j'ai ressentie l'autre samedi quand, au chant du Gloria ressuscité, le grand rétable des Cordeliers surgit de dessous le rideau qui le cachait, ce charme agit encore ici même, dans cette église où pourtant aucun vitrail n'interpose sa douteuse magie. C'est le caractère de Fribourg, je pense, d'inciter à la tendresse, de faire flotter la joie sans cause apparente. Et cela est sensible partout. Autant devant cette sombre petite chapelle en contre-bas, qui creuse comme un trou gothique au fond de la grande église dorée, qu'à Saint-Nicolas que la ténèbre occupe, et qu'aux Cordeliers même, où c'est par l'entremise d'une scène champêtre que la liberté du cœur nous est proposée.

Il y a d'ailleurs aussi dans l'église des Cordeliers un autre coin privilégié, c'est la chapelle de la Vierge où, sur un fond de vastes plaques d'or qui sont autour d'elle une gloire rayonnante, la reine noire, vêtue de soie, nous présente son petit enfant tout noir aussi. On prie dans l'obscurité, devant cette éclatante apparition du fond de cette espèce de cave. Et, à quelque moment qu'on s'y rende, on y trouve toujours quelque vieux paysan en train d'égrener son rosaire. C'est là le charisme de Fribourg et dont il est absolument impossible de se défaire. Il vous suit partout. On ne sait pas exactement en quoi il consiste. Et certes à un tel charme je me prête de toute mon âme, de tout mon corps. Je découvre l'empire de la simplicité.

Un murmure d'au-delà, qui surgit du fond des cœurs, dans ma petite ville de montagnes et de prés, au long de ces rues qui semblent toujours courir avec tranquillité en vue de quelque pieuse visite, ne cesse donc de nous accompagner. Il semble qu'il ait élu ce vieux village comme la mer un fond de coquillage pour y résonner. Fribourg est un lieu où rêver. Un des rares lieux où la rêverie ne



soit pas impiété. Et l'amour des êtres et de Dieu n'y est que le plus doux aspect de la liberté qu'on y respire. Peut-être résumerais-je assez bien mes approximations maladroites si je dis qu'à Fribourg on commence à goûter que le Seigneur est doux.

Chère petite ville dont le nom même est celui de notre liberté...

La vieille fontaine de la place m'accueille. Aurais-je pu croire que je serais un jour aussi sensible à cet art germanique, à ce saint Georges en chevalier teuton ? Sans difficulté, et regardant ailleurs, il tient ouverte la gueule du terrible dragon d'où jaillit une langue de feu. C'est cette désinvolture à l'égard de la vraisemblance qui me séduit. On sent que la réalité visible pour l'artiste ne fut qu'un thème. L'important, c'est cet appel du devoir qui nous fait nous tortiller. Au fond, ces personnages germaniques sont gênés de leur corps.

Pourtant, ces fontaines n'ont pas la gentillesse des figures plus anciennes du tympan de la cathédrale. Elles posent davantage. Elles détonnent même un peu au milieu de la ville. Mais leur complication souligne sa simplicité. Enfin elles sont à Fribourg comme des hôtes étrangers. Et Fribourg les garde comme on retient ses souvenirs...

Depuis plus de trois semaines que je suis ici, je n'ai encore visité qu'une seule fois St-Maurice. C'était dans le temps de la Passion. En dépit des voiles l'église m'avait paru charmante.

Je replonge aujourd'hui dans la basse ville toute verte, toute fleurie, tassée sous de hauts ponts autour de la Sarine ; plus pauvre que la ville haute, mais d'une grâce peut-être encore plus authentique.

Il pend de vieilles enseignes à plus d'une maison. Les pigeons jouent sur les toits. Et les gros enfants blonds sautent à la corde ou poussent de vieilles roues en guise de cerceaux ; ils s'amusent à rouler sur les pavés. Me voici justement sur une de ces vieilles petites places dont la propreté m'agaçait. C'est la petite place irrégulière, là de gravier, ici de pierre, qui s'étale devant St-Maurice. Et, de l'autre côté, elle s'échappe en deux routes qui partent vers le pied du pont. Ah ! oui certes à ces places aussi je suis sensible, à tout ce qu'elles signifient de passages et de jeux et de drames et de cris. Et justement de grands garçons l'envahissent

à présent. Pour rien, pour exercer leur agilité, ils grimpent sur la barrière en bordure de la plus basse des routes que la place laisse échapper. Et, comme des danseurs sur la corde, ils s'en vont en titubant vers la rivière. Charme de ces places perdues, où l'horloge de l'église sonne pour de bon ! Ce sont des places de petits villages ; et pourtant les gens qui s'y trouvent n'ont pas l'air de se connaître. Il y a encore de la retenue dans leurs attitudes. Un certain mystère.

A présent, deux petites filles surgissent du tournant de la route, traînant une brouette après elles. La brouette existe donc encore, elle aussi, pour ces gens. C'est un monde que l'on sent d'une certaine façon à l'abri du temps — un petit univers protégé. La beauté y a quelque chose de si rustique qu'on n'ose presque pas y toucher.

J'entre dans St-Maurice. Je vais droit au maître autel pour voir les petits bas reliefs de bois sculpté que j'avais tant admirés lors de ma première visite. Quelle intensité dans les regards de tous ces personnages ; et jusque sur les paupières baissées des trois apôtres à Gethsémani.

Petits arbres droits : toutes les feuilles en sont comptées ; et les doigts de Jésus, en prière aux pieds de l'ange qui lui présente son calice, et les plis des vêtements de tous ces petits personnages qui, au fond de la scène, font irruption, en costume Renaissance derrière Juda vêtu à la romaine, tout, dans cette affreuse mêlée, réussit à charmer le regard, à l'emporter sur la terreur qu'elle devrait suggérer. Et dans la sainte Cène on songe également moins à la tragédie qu'à la finesse avec laquelle l'artiste a peigné ces cheveux et ces barbes, la variété qu'il a su mettre dans les attitudes de tous ces hommes attablés. Ce n'est pas d'épouvante, ce n'est pas de piété que le cœur s'emplit. De tendresse ; pour celui dont il semble que la durée se soit inscrite dans les figures qu'il sculptait. On aime sa précision — sa patience. On aime l'amour avec lequel il a ciselé son bel ouvrage. C'est l'œuvre d'un artisan qui a su faire chanter sa matière.

Ces deux chefs-d'œuvre nous donnent le meilleur de la Suisse, de Fribourg, et par delà, de ces temps où l'homme ne songeait pas à se presser quand il avait à louer Dieu. On y déchiffre en clair

l'attachement de l'ouvrier à sa tâche, le goût qu'il avait à tailler le bois.

Pour moi, qui ne suis guère sensible, d'habitude, à cet art, je m'aperçois qu'il suffit de l'amour pour le rendre aimable à l'égal des plus grands. Et c'est ma découverte depuis que je suis à Fribourg: cette importance du sentiment que d'ordinaire je déprécie. Une certaine sentimentalité, à force d'être rustique, a le droit de nous émouvoir. Un art fait d'authentique modestie derrière la complication des apparences... Et, de même, le grand rétable derrière l'autel, la Vierge qui monte au ciel au milieu des anges musiciens, les figures qui remplissent toutes les niches, tout cela, bien que moins touchant que les scènes minuscules, est encore empreint d'un amour étonnant. C'est un art très pur bien qu'il tienne à la fois de l'allemand et de l'italien. La simplicité s'y engendre, à force de piété, du moins simple et du plus compliqué.

Enfin, à l'autre mur, une grande Vierge toute réjouie, toute ronde, toute dorée, très allemande celle-là, me prouve à son tour que tout art peut être beau; ou plutôt que toute âme, que tout peuple a son chemin vers sa propre beauté.

Je retrouve, en m'en allant, le grand squelette exposé dans un reliquaire de verre, qui m'avait déjà retenu l'autre fois. Il a une couronne de lauriers d'or — une palme d'or dans sa main gauche qui repose sur son jupon de velours déteint. Tout le reste du corps, chaque membre, chaque os de chaque membre, toutes les côtes du sternum, sont devenus des bijoux singuliers. Ils disparaissent sous un revêtement de dorures et de fausses pierres. Il n'est pas jusqu'à la colonne vertébrale qui n'ait pris l'aspect d'un large ruban constellé de perles, de cabochons où les vertèbres sont enchâssées. Et cet étonnant personnage — on me dit que c'est saint Victor — appuyé sur son côté droit, la tête momifiée, la face jaune et noire dans la main de son bras replié, avec ses babouches d'or, la grande épée qui repose près de lui et le velours pareil à celui du jupon dont son long corps est entouré, ce personnage étrange, si imprévu dans cette église, si peu suisse, semble sourire.

Promenade ce matin en compagnie du chanoine D. et du Père L. Nous sommes allés faire visite à une école des environs de

Fribourg [1]. L'impression que me donne Fribourg s'y est trouvée confirmée. Au lieu de nous faire assister à des interrogations assommantes, on nous a offert une représentation. Les petits garçons ont chanté une chanson qu'en même temps ils mimaient: ils faisaient les soldats et, armés de leurs sabres de bois, simulaient en souriant un corps à corps bien rythmé.

Chez les filles ce fut plus complet encore. Elles commencèrent par jouer une petite comédie de leur composition où tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour faire une bonne ménagère était successivement énoncé avec beaucoup de gentillesse et, je le crois, de plaisir. Cette première partie de l'inspection (puisque inspection il y avait), se termina par une scène [2] autour de la table où celle qui faisait la maman apprenait aux autres comment il fallait se tenir. Et c'était l'occasion de repasser ce que l'on savait sur toute sorte de choses. Puis elles chantèrent et dansèrent en rythmant leurs chansons autant qu'elles le pouvaient. On termina par une espèce de ballet où les plus petites figurèrent d'abord de petites graines en train de pousser, puis entrèrent dans des groupes qui tournaient sur eux-mêmes pour célébrer le printemps.

Il y avait dans tout cela un entrain, une gentillesse, un amour du travail bien fait qui valaient autrement mieux que toutes les notions qu'on entasse dans les cerveaux des enfants. Tout, en somme, y reposait sur le chant, sur le développement harmonieux d'êtres qui doivent vivre au milieu des autres. J'avais sous les yeux des gosses à qui l'on apprenait à s'amuser. Au lieu d'en faire des déclassés on leur donnait le goût du foyer, de la campagne. On leur montrait comment il fallait faire pour être des petits paysans serviables et doux.

Et tout cela se déroulait devant le crucifix grâce à qui chaque classe est comme en permanence habitée par le ciel. Et c'était pour moi une fructueuse leçon de voir tant de petits êtres apprendre à vivre une vie vraie.

Mais ce qu'apportait ce simple crucifix, dans ces vastes salles où les enfants chantaient, je m'en rendis compte en m'efforçant de le supprimer par l'esprit. Il me sembla que ces petites assemblées

---

[1] Courtion.

[2] Composée par elles selon la méthode du chanoine Dévaud.

devenaient du même coup des assemblées de petits animaux tant ce symbole est chargé d'âme. Oui, le Christ silencieux ajoutait vraiment sa présence impondérable, du simple fait de cette image suspendue.

Notre foi, c'est un attachement à une personne, à cette personne du Christ où se rassemble ce que nous pouvons éprouver de meilleur les uns pour les autres. Il est celui qui nous donne l'exemple du sacrifice fraternel. Et ses bras allongés, le sont moins en signe de douleur qu'en continuelle et silencieuse incitation à s'aimer, à se donner, à s'efforcer de faire aux autres la vie plus belle. Sans doute, ces enfants ne le regardent-ils pas souvent ; et, quand ils le regardent, peut-être ne s'aperçoivent-ils même plus qu'il est là. Mais nous sommes des êtres sensibles et, à notre insu, les spectacles qui nous entourent finissent tout de même par s'imprimer en nous. Le Christ qui règne dans une classe, c'est l'image d'un sacrifice qui se perpétue et nous relance indéfiniment jusqu'au fond de nos cœurs ; c'est une espèce de piège à loup où viennent se prendre l'égoïsme, la mauvaise foi, l'orgueil et la sournoiserie. Et qu'autour de ce vivant appel du Dieu qui se donne, se multiplient les danses et les chansons, j'ai heureusement assez avancé dans la vie de l'Eglise pour comprendre qu'il n'y a pas là contradiction. L'esprit catholique est comme un grand bateau qui roule et qui tangue et d'où montent vers le ciel, avec les sanglots de notre indignité un chant de joie et de reconnaissance.

Les enfants de la petite école de ce matin savent, eux, qu'ils ne sont pas orphelins sur la terre. Et c'est sans doute la meilleure leçon que j'aurai emportée de mon passage parmi eux: que l'important n'est pas de transvaser, des livres aux cerveaux, d'inutiles notions, mais de donner aux petits enfants des hommes la joie de se sentir vivants, et d'habiter une terre que Dieu à visitée.

Le crucifix, c'est un chant d'amour suspendu sur nos têtes. Il nous invite à nous engloutir entre ses bras ouverts. Mais il m'a fallu venir à Fribourg pour le savoir...

RENÉ SCHWOB.

Les Solitudes de la Matière *

ARIDITÉ

Il s'agit de faire un geste,
De cracher la parole brûlante,
Car mon amour ne tient plus dans la chair.
Il faudrait qu'en cette heure je chante,
Pour entrer dans les mots que j'entends :
Je ne suis qu'un pauvre silence
Que maint ami traverse en souriant.
Oh douleur des dieux prodigues
Nous versant leurs affreux infinis !
Les oiseaux de l'oubli m'appellent longuement...
Je reste avec le tourment de la vie :

A l'aube, un chant me naîtra,
Simple et doux comme un lys blanc.

LÉGENDE

Connaissez-vous cette fille qui trouve
La mer et le ciel trop petits pour ses yeux?
Il arrive parfois qu'un vol d'oiseaux blancs
Lui apporte des nouvelles d'autres mondes,
Et qu'elle se sente soudain à son aise
Dans le pays silencieux de son cœur.
Sa solitude alors, habitée par les songes,
Appelle les images de ses désirs très purs
Qui accourent de loin, dans la pensive lumière.
Nous la voyons marcher pour quelques temps
Parmi nos douces choses, parlant à son mirage,
Jusqu'au jour où tout cela se brise
Et ses yeux tristement reconnaissent la terre.

---

* Extrait d'un recueil à paraître prochainement.

ENSEVELI

Oh ! je suis en dedans,
Je suis au-dessous — immergé dans la chose :
Un cailloux immobile dans le vent,
Couvert de neige en hiver
Et de lichens aux saisons bienheureuses.

Dieu est en dehors,
Si en dehors qu'il passe
Sans le moindre effort à travers la matière,
Et c'est ainsi qu'il ramasse
Le peu d'encens qui brûle dans mon cœur.

Pitié de notre lourdeur,
Oiseaux flottant sur la lumière !

MUSIQUES

Ces cloches où sont-elles ?
Au-delà de moi-même, plongées
Dans l'eau des aurores,
Ou bien dans mon cœur
Légères et mortelles ?

TERRE PROMISE

Ceux qui montent dans les ténèbres
Creusent la pierre de leur désespoir.

Un jour, ils sortiront sur des prairies
Où des fils d'herbe balancent des fourmis
Au gré de la lumière
— Une lande où tout se plie,
Où l'âme sans effort sort de la terre.

Il faut pour cela aimer le noir,
Et vivre loin des chambrettes rosées
Où sommeillent voluptueuses
Les filles du désir, apprivoisées.

DÉSERT

Je suis perdu dans la couleur jaune :
Elle est épaisse et glisse
Comme du sable avec lenteur.

Peut-être je marche à rebours,
Peut-être je coule éperdu
Vers d'atroces profondeurs.

BALLADE

Les paroles s'illuminent
Dans les choses, leur lumière
Souffle un limbe qui parfume
Les lisières de nos peines.

Descendez, syllabes claires
Dans la cour des belles danses ;
L'écho grave d'un vieux mur
Accompagne le poème.

Cette cour est un royaume
D'où les larves sont absentes
— La ballade y tourne et chante
Comme l'eau d'une fontaine.

LE VAL

Quelle voix chantait sur la prairie?
On l'entendait venir dans la bruyère,
Elle sortait comme un parfum d'un petit val
— Etait-ce une voix humaine ou bien l'appel
Du printemps s'éveillant dans le cœur?
Le petit enfant vivait
Dans la peur de voir partir
La dame persuasive et sereine
Dont la voix murmurait comme une eau
A l'heure de la lune.
Pourquoi t'éloignais-tu sous les grands châtaigniers
Le long de cette route si belle ma mère?

Ton parasol ouvert et ton chapeau suranné
Hantent encor les clairières.

Quelle voix chante aujourd'hui dans l'avril :
Est-ce l'échos d'un dimanche enfantin,
Ou bien la complainte de l'âme en exil?

HUMBLE

Madonne des belles couleurs,
Reine des bluets,
Des troncs gris et des ramées
Toutes pointillées de fleurs,

L'aïeule qui te prie se confond
Avec les cailloux chauds,
Les herbes, les insectes, avec l'ombre
Somnolente du sycomore :

Elle voit des yeux qui chantent
Elle sent ta voix qui brille,
Tout son être se défait
Dans le jour léger d'avril.

JE L'AI VUE

Je l'ai vue descendre dans l'eau blanche
D'une lumière inattendue,
Elle ondulait radieuse sur ses hanches,
Elle ondulait sur la prairie
Comme si elle était suspendue.
La pointe de ses pieds frôlait les primevères,
Et son visage la ramée —
On voyait ses souvenirs
Revenir dans ses gestes légers.

Il fallait dépasser nos désirs
Pour rencontrer son image,
Car depuis sa jeunesse elle marchait
Hors de son cœur dans ce beau paysage.

VIENDRA

Viendra le noir,
Le noir du cœur
Le noir craché sur tout espoir —

Viendra l'aurore,
Le Jour sans peur
Le Jour qui vainc le désespoir.

CHARITÉ

Oh douceur espérée de n'être plus, un jour,
Qu'un reste de nous-mêmes :
Le peu de bien que le riche orgueilleux
Abandonne aux pauvres du Seigneur !

MONTMORENCY

Une villa derrière un mur
Environnée d'arbres et de chants d'oiseaux :
L'enfant marche des heures
Autour du jardin et rêve
Aux gens fabuleux qui se meuvent là-haut.
Il y a sa mère en jupes larges
Murmurant des poèmes avec sa longue voix ;
Une fillette avance parmi l'herbe,
Avvec des yeux gris comme son tablier.
L'enfant cherche en lui quelque larme
Pour vaincre la soif de son cœur délirant,
Mais tout est sec en lui comme un avril
Meurtri par un soudain retour du gel.
Dans le cottage il y a des chambres calmes
Où l'on pleure doucement
Avant de s'endormir au son des voix d'antan,
Où l'on s'endort dans ses larmes.

Maintenant il n'est plus temps de pleurer :
L'enfance perdue, il faut la donner ;
Dieu nous la rendra plus belle, un soir, si par amour

Nous aurons su la lui abandonner.
Maintenant il s'agit de suivre la charrière
Le long des murs anciens, et de chanter
La gloire du futur qui vainc les jours passés.

VALSAINTE

Les bocages ondulent au fond
D'une vallée ancienne et pieuse
— Parmi les feuilles lumineuses
Un monastère clair comme une lune
Vit à l'orée de l'humaine fortune.

Les chartreux tournent, le jour et la nuit
En une ronde de prières,
Et lorsqu'ils dorment une calme Marie
Scintille dans les grottes de leur cœur.

CHANSON D'AUTOMNE

pour Franz Rütschi.

Te voici donc au seuil de la sagesse
— Ces quatre murs témoignent d'une simplicité dernière.
Tu vas avec les choses vers une nuit fidèle,
Vers la chute des feuilles, ancienne et fraternelle.
Octobre, attendu, vient mouiller de ses pluies
Cœurs et frondaisons ;
Le vieux soleil d'été, roulant dans la mémoire,
Sourit encor tout clair aux purs espoirs
Que l'heure présente transforme en chansons :
Ne désirais-tu pas réduire tes ardeurs
En une seule flamme
Dans ce recoin de l'âme
Où viendra hiverner ton Seigneur?
Entrons dans la joie d'une vie acceptée
— Nous ne serons pas toujours prisonniers
Des mystérieuses saisons.

PRINTEMPS

La nouvelle journée est assise
Avec ses fleurs ainsi qu'une Madone

Sur ces pauvres pierres grises
Sur la triste mémoire des nuits.
Dieu n'est plus ce pur silence
Qui s'entr'ouvre au fond du noir :
Aujourd'hui nous l'entendons
Proférer autour de nous
Le clair pays des âmes sans désirs.

ENVOI

Allez chansons vous promener dans les cœurs,
Parlez de mon amour, ne parlez point de moi :
L'âme voyage éternellement vers l'aurore,
Les sépulcres sont plus frêles que des joies.

Pericle PATOCCHI.

Sainte Catherine de Sienne

Son activité politique depuis son retour d'Avignon jusqu'à son arrivée à Rome (1377-1378)[1]

L'infatigable femme, dès son retour à Sienne, avait obtenu de la commune l'autorisation de recevoir de Nanni di Ser Nanni (un de ses disciples, allié des Salimbeni) un ancien château-fort voisin de la ville, Belcaro, pour le transformer en couvent de religieuses [2]. Le 16 avril suivant, Catherine pouvait dater de son « nouveau monastère » une lettre au pape [3]. Cependant, elle ne resta guère à Sienne pendant cette année 1377. La nécessité de surseoir à la croisade et d'attendre les résultats du retour du pape à Rome l'amena à se préoccuper d'abord, non seulement de cette fondation qui, dans son esprit, devait être la première mise en œuvre de la réforme dominicaine, mais encore d'autres affaires se rapportant directement au bien des âmes. C'est ainsi qu'elle voyagea, avec son groupe, presque toute l'année, sur les terres des Salimbeni, dans la vallée d'Orcia, à Montepulciano (où se trouvait le grand monastère des dominicaines), auprès de l'abbé de Sant'Antimo qui devait, d'ordre pontifical, être le supérieur du nouvel établissement projeté. Tous ces voyages sont en rapport avec la fondation, même ses séjours au château des Salimbeni, famille

[1] Voir *Nova et Vetera* 1936, n° 4, p. 361-385, 1937, n° 3, p. 241-267, et n° 4, p. 406-438, 1938, n° 2, p. 169-192. L'ensemble de ces études paraîtra prochainement chez Desclée de Brouwer sous le titre: *La carrière politique de sainte Catherine de Sienne, étude historique.*

[2] Procès-verbal du conseil général de Sienne, en date du 22 janvier 1377. On ne pouvait aliéner les forts environnants sans l'autorisation communale. Celle-ci fut accordée par 333 voix contre 65.

[3] Je suppose qu'elle essaya de camper tant bien que mal dans le château ruiné et qu'elle ne réussit pas à reconstruire. En effet, en juillet, une nouvelle délibération de la commune décide seulement de ne pas relever les fortifications de Belcaro, et, plus tard, une lettre de Catherine, adressée le 4 décembre 1379 à Neri (qui se trouvait alors à Naples), contient ces mots: « J'ai eu des nouvelles de Sienne: ils ont eu la permission de construire (murare) Belcaro et donc, si tu crois pouvoir là-bas obtenir de l'aide pour les travaux, fais-le ». Quelques années après la mort de la sainte, le château était rentré en possession de Nanni, qui l'aliénait de nouveau.

dont deux dames, ses disciples, étaient considérées par elle comme les premiers sujets et sans doute les fondatrices pour le temporel de son monastère. Elle en profita pour évangéliser ces redoutables féodaux et pour organiser sur leurs terres de véritables « missions » prêchées. La République de Sienne s'émut de ce long séjour de la sainte chez ses ennemis héréditaires: Catherine proteste énergiquement, en deux lettres conservées, contre les soupçons infamants, à son égard, des magistrats de sa patrie.

Cependant, elle ne se désintéressait nullement de la politique et continuait à écrire fréquemment au pape, l'exhortant toujours à faire la paix avec la Toscane. Vers la fin de l'année, d'ailleurs, nous trouvons Frère Raymond à Rome. Comme par hasard (mais, certainement, non pas par hasard), il avait été nommé prieur de la Minerve, fonction qu'il avait exercée déjà, nous l'avons vu, pendant le séjour à Rome d'Urbain V, une dizaine d'années plus tôt [1].

Le retour de Grégoire XI à son siège normal et son activité diplomatique avaient obtenu un premier résultat par la désagrégation progressive de la ligue florentine. Lucques, Pise, Sienne avaient envoyé des ambassades pour se rapprocher du pape. L'indignation produite par de cruels faits de guerre, comme le massacre de Césène [2], n'empêchait pas leur efficacité quant à la soumission des Marches. Bologne demanda une trêve dès mars 1377, et, bien que Florence, à force de le couvrir d'or, ait réussi à s'attacher Hawkwood, une paix séparée fut conclue par Bologne et ratifiée par bulle du 20 août. Florence elle-même envoya, dès avril, à Rome une nouvelle ambassade, mais les marchandages n'aboutirent pas. Elle fit une autre tentative en août, mais, cette fois encore, les exigences du pape parurent inacceptables. En octobre, il fut décidé à Florence qu'on repren-

---

[1] Dans les lettres de la sainte au bienheureux Raymond, en cette période, on relève des allusions à certaines difficultés du destinataire (et aussi de l'auteur) avec la cour et avec Grégoire XI lui-même, mais rien ne prouve que la cause en fût politique. J'ai l'impression qu'il s'agissait de difficultés venant des affaires intérieures de l'ordre (que Raymond songeait déjà à réformer), et d'abord de la communauté de la Minerve.

[2] Les Bretons avaient établi leur garnison à Césène, avec le consentement des magistrats de cette ville. Mais la population (outrée de leurs excès, paraît-il) se souleva brusquement contre eux, leur tua 400 hommes et les tint assiégés dans la citadelle jusqu'au moment où le cardinal de Genève obtint d'Hawkwood que ses Anglais vinssent les délivrer. A l'arrivée des Anglais, les Bretons furieux firent leur sortie et la malheureuse population, prise entre les deux armées, fut massacrée entièrement. Les chroniqueurs, qu'ils soient florentins ou ecclésiastiques, chargent le cardinal de Genève (qui devint l'antipape Clément VII), en attribuant ce massacre à ses ordres formels. Mais les circonstances et la férocité des soudards suffisent bien à l'expliquer. Pourtant la destruction des habitants de Limoges, par exemple, quelques années plus tôt, s'était faite sur l'ordre exprès du prince de Galles (le prince Noir).

drait la célébration de l'office malgré l'interdit. En outre, cette célébration fut déclarée obligatoire sous les peines les plus sévères.

Mais, en même temps, les capitaines de la « parte guelfa » faisaient jouer contre les fauteurs de la guerre l'arme redoutable de l'« ammonizione ». Leur magistrature datait de l'époque où la commune de Florence, craignant sans cesse en son propre sein la trahison d'éléments dévoués à l'empereur ou à l'aristocratie féodale, avait institué cette curieuse procédure de censure perpétuelle. Les guelfes, par « l'ammonizione », déclaraient que tel homme politique était noble: du même coup, il se trouvait privé de tous ses droits civiques et n'avait plus qu'à rentrer dans la vie privée. Avec le temps, la procédure, loin d'atteindre les seuls gibelins, était devenue l'instrument de choix des haines personnelles. A l'époque où nous sommes, elle avait pour but d'affaiblir le parti de la guerre, qui détenait le pouvoir. Lutte curieuse, qui se poursuivit pendant toute l'année 1377, où soixante-neuf personnes furent exclues ainsi des charges publiques.

En décembre, le parti de la paix avait fait d'immenses progrès. Comme Florence, d'ailleurs, le pape était fatigué de la lutte. Comme elle, il envoya des ambassadeurs à Milan, acceptant enfin la médiation de Bernabô Visconti (janvier 1378). Ce n'était pas une raison pour qu'il se désintéressât de ce qui se passait à Florence même, bien au contraire. Tandis que Catherine avait encore passé à la Rocca des Salimbeni l'Avent de 1377, comme en font foi ses lettres, les premiers mois de 1378 la voient arriver à Florence. Sa correspondance est muette sur la date et les circonstances de ce nouveau déplacement. C'est Raymond de Capoue qui nous apprend qu'étant à Rome depuis plusieurs mois déjà, le pape le fit venir pour décider avec lui l'envoi de la sainte à Florence, afin qu'elle y travaillât à renforcer de son prestige le parti de la paix. Passons sur le récit plus ou moins légendaire de ce qu'elle fit en arrivant: Raymond n'était pas avec elle et commet évidemment certaines confusions[1]. Le Procès donne également quelques détails assez invraisemblables. Mais nous avons un texte indépendant sur l'affaire, celui du chroniqueur florentin Marchionne di Coppo Stefani, grand partisan de la guerre. « En cette année, dit-il, il y avait à Florence une femme nommée Catherine... Réputée très sainte, pure, de bonne vie et honnête, elle commença à blâmer la querelle avec l'Eglise. Ceux qui dirigeaient la « parte » la voyaient volontiers et, parmi

[1] Il paraît placer *avant* la mort de Grégoire XI certains évènements bien connus, comme l'émeute de juin 78, qui sont postérieurs à ce décès.

les autres, les chefs de l'intrigue étaient un certain Niccolò Soderini qui lui avait fait aménager dans sa maison une chambre dans laquelle elle était venue quelquefois, un autre était Stoldo di Missere Bindo Altoviti, un autre Piero Canigiani. C'étaient ceux-là qui la louaient le plus. Et il est vrai qu'elle savait les affaires ecclésiastiques par intelligence naturelle et aussi par ce qu'elle pouvait en avoir appris accidentellement, et qu'elle dictait et écrivait fort bien. Et Piero Canigiani lui faisait faire une demeure, là-haut, au pied de San Giorgio [1], et il recueillait de l'argent de tous les artisans, et des hommes et des femmes, achetait des pierres et du bois et les faisait mener là-haut, en sorte que, quand sa maison eut été brûlée, sans respect pour la bienheureuse Catherine, il s'appropria le dit logis. Cette femme vint de nombreuses fois à la « Parte », soit de son propre mouvement, soit que la malice de ceux-ci l'y introduisit, pour dire que l'« ammonire » était une bonne chose pour que ceux de la « Parte » parviennent à mettre fin à la guerre. C'est pourquoi ceux de la « Parte » la tenaient pour prophétesse, et les autres pour une hypocrite et une mauvaise femme. On parlait beaucoup d'elle, les uns par mensonge, les autres parce qu'ils croyaient bien de dire du mal d'elle. »

Tandis que notre sainte s'installait à Florence, les Visconti convoquaient à Sarzane, pour régler la querelle de Florence avec le pape et, on pouvait le croire, le statut définitif de l'Italie avec l'Eglise, un véritable congrès européen, où Naples, la France, Venise étaient déjà représentées. Le pape Grégoire XI pouvait se réjouir de cette solution pacifique et universaliste, conforme à ses tendances, lorsqu'il mourut brusquement (27 mars 1378).

Cette catastrophe, qui devait être si fatale à l'Eglise, ne changea rien à la tâche de Catherine à Florence, si ce n'est en la facilitant. Au mois d'avril [2], elle pensait à envoyer Néri à Rome, pour prendre les directives d'Urbain VI. Le 22 du même mois, un des Huit était frappé par l'« ammonizione ». Ce qui la préoccupait le plus alors, c'était d'amener les Florentins à respecter l'interdit. Elle écrit au cardinal Pierre de Luna en se plaignant de la désobéissance à l'Eglise, en cette affaire, des clercs

---

[1] Une lettre de Maconi à Neri, du 22 mai 78, est adressée « Florentiae apud sctum Georgium» Je cite Marchionne d'après M. Fawtier.

[2] M. Fawtier a remarqué une note de Georges Naddi, maître des tertiaires de Sienne, qui déclare avoir fait la visite canonique en avril 1378 et avoir trouvé toutes celles que nomme la liste (dont Catherine). La sainte aurait donc été à Sienne en avril. Mais cette expression « omnes inveni » peut signifier qu'aucune n'était morte, disparue ou apostate, et non pas qu'aucune ne se trouvait hors de Sienne pour motifs légitimes.

florentins et notamment des religieux mendiants. Or, le 1er mai 1378, une nouvelle seigneurie décréta qu'on respecterait l'interdit, et Catherine s'en réjouit dans ses lettres à sa compagne Alessa et à William Flete. La déposition de Maconi au Procès attribue ce résultat à son influence.

Le rôle de Catherine auprès des Florentins était pourtant, avouons-le, particulièrement scabreux. Lorsqu'elle exhortait les clercs à se soumettre à l'interdit du pape, elle faisait œuvre purement religieuse, s'opposât-elle directement en cela au gouvernement établi. Mais lorsqu'elle disait qu'il était juste de frapper de l'ostracisme les ennemis de la paix, elle intervenait dans une question nettement politique. En dépit du chroniqueur cité, Raymond dit peut-être vrai lorsqu'il affirme que, contrairement à l'opinion du public, Catherine avait recommandé à ses amis guelfes une certaine modération dans l'usage de l'« ammonizione ». De fait, je vois un Canigiani et Nicolas Soderini lui-même conseiller d'y mettre plus d'esprit de justice, cela en date du 20 mai. D'ailleurs, ils sortaient de charge le jour même. C'est contre leurs successeurs que s'éleva tout-à-coup la protestation populaire. Le 18 juin, une révolution éclata, dirigée contre la « parte guelfa », soulèvement des classes pauvres contre les riches bourgeois qui la constituaient. Deux jours après, incendies et pillages commencèrent. Nous avons vu que la maison de Nicolas Soderini, l'ami de sainte Catherine, fut brûlée [1]. Les prisons furent ouvertes, les couvents envahis par la populace. C'est à ce moment qu'il faut placer l'incident raconté par la Légende et par le Procès, et que confirme une émouvante lettre à Raymond, laquelle commence par un hymne au martyre et au Sang divin. Puis, ayant décrit son désir ardent de donner sa vie, «L'Epoux éternel», dit-elle, «m'a fait une grande farce... il semblait que les mains de celui qui voulait agir fussent liées. Et comme je disais: Me voici, prenez-moi et laissez cette *famiglia* tranquille, mes paroles étaient comme des couteaux qui lui traversaient le cœur tout droit... » L'émeutier s'éloigna donc, la laissant à la fois ivre et déçue. Raymond ajoute que Catherine se cacha dans les environs de la ville jusqu'à ce que le calme fût rétabli, puis regagna Sienne, lorsque Florence eût fait la paix avec Urbain VI. Ce ne fut pas bien long [2]: ce pape, que les circonstances obligeaient à être moins exigeant que son prédécesseur, accepta, dès juillet, les conditions florentines.

---

[1] Elle lui écrivit pour l'exhorter à la patience en cette épreuve.
[2] Les troubles sociaux continuèrent longtemps après la signature du traité.

Catherine en avait d'ailleurs tout à fait assez de son séjour aux bords de l'Arno ; elle l'avoue, non seulement dans sa lettre à Raymond [1], mais dans sa première lettre à Urbain VI. Avec quelle joie salua-t-elle, le 18 juillet, l'arrivée de l'olivier ! « Le Christ en terre est appelé saint où il était appelé patarin et hérétique » dit-elle. Et dès qu'elle eut rejoint sa ville de Sienne, elle écrivit aux seigneurs de Florence une lettre que publia pour la première fois l'historien anglais Gardner et qui glorifie la charité comme lien et fondement de la société civile. Sans cette vertu, la réforme de Florence ne se fera pas, et l'on ne saura pas profiter de cette paix, que vous avez reçue de Dieu, dit-elle, « par le moyen des larmes et de l'oraison continuelle de ses serviteurs, non par nos vertus, mais à cause uniquement de la charité enflammée de Dieu, qui ne méprise pas l'oraison et le désir de ses serviteurs ». C'est toujours ainsi, et seulement ainsi, que Catherine pense avoir agi sur le monde. Sans l'esprit d'union, ajoute-t-elle pour conclure, « on ne peut pas même tenir une maison, à plus forte raison une cité ainsi faite... Tâchez de conserver vos citoyens à l'intérieur et non au dehors, car jamais exilés (usciti) ne fit bonne cité... Je ne croyais pas vous écrire, mais vous dire cela de vive voix ; mon intention était de vous rendre visite et de me réjouir avec vous de la sainte paix, pour laquelle *j'ai travaillé si longtemps*, selon mes possibilités et mon peu de vertu... Ayant remercié la bonté divine et vous-mêmes, je serais partie et retournée à Sienne. Mais il semble que le démon ait tant semé injustement dans leurs cœurs contre moi que je n'ai pas voulu voir l'offense s'ajouter à l'offense... Je suis donc partie avec la grâce de Dieu, et je prie la bonté suprême éternelle qu'elle pacifie, unisse et lie vos cœurs entre eux, par l'affection de la charité... Je m'en vais consolée, car s'est accompli en moi ce que je m'étais mis dans le cœur quand j'entrai en cette ville, à savoir de ne jamais m'en aller, dussé-je en mourir, jusqu'à ce que je vous voie pacifiés, enfants, avec votre père... mais je m'en vais avec douleur et tristesse, laissant la cité en une telle amertume... » Ainsi les passions partisanes ne désarmaient-elles pas après cette dure guerre, même envers l'Innocente qui avait tant de fois intercédé devant Dieu et devant le pape en faveur de sa patrie.

* * *

Une des plus heureuses intuitions de M. Fawtier essayant de dater

[1] « Priez le Christ en terre qu'il ne retarde pas la paix à cause de ce qui est survenu... Si la paix ne se fait pas, il ne semble pas que je puisse sortir d'ici, et je voudrais ensuite aller près de vous goûter le sang des martyrs et visiter Sa Sainteté. »

d'une façon nouvelle telles ou telles épîtres catheriniennes concerne, à mon avis, la lettre 89[1]. Mystérieuse, adressée à Raymond de Capoue, elle débute par un long sermon particulièrement bien venu, et continue par un compte-rendu d'expérience intime très spontané, comme il n'y en a que peu dans l'œuvre de la sainte, et presque toujours pour Raymond. En sa vie intérieure, cette fois, se mélangent étrangement le personnel et le public. Raymond lui a écrit de se réjouir et d'exulter, à propos de certaines nouvelles qui lui ont donné beaucoup de joie. Or, son âme était justement en proie à une grâce très complexe, qui la faisait habiter à la fois en trois lieux spirituels différents. En enfer avec les démons, comme Dante et comme sainte Thérèse, par l'atroce obsession du péché. En Dieu, qui pardonne et enflamme. Enfin, de Dieu venait comme une route lumineuse aboutissant au *Christ en terre* (c'est-à-dire au pape) et manifestant l'avenir: elle-même y allait, « en conversant avec les vrais jouissants (les élus) et avec la petite famille (famigliuola) du Christ en terre ». Elle voyait « venir des nouvelles de grande exultation et de paix » et il lui semblait « sentir *l'exaltation de notre archevêque.* Quand ensuite j'appris la réalité selon ce que vous m'écriviez, la joie rejoignit en moi la joie ».

C'est de cette étrange et admirable manière qu'au cœur de Catherine, alors à Florence d'ordre de Grégoire XI, se manifestait l'élection de son successeur Urbain VI. Si les éditeurs précédents n'avaient pu deviner la date et les circonstances de cette lettre (voyant seulement qu'elle était pascale, et sans trouver quel archevêque était alors exalté), c'est qu'ils ne l'avaient pas lue avec assez d'esprit de synthèse, mais c'est surtout qu'ils ignoraient la part très importante qu'avait eue Raymond de Capoue dans la préparation de l'élection historique de l'archevêque de Bari, le 8 avril 1378. De la « petite famille », du « clan » italien mystique de la cour pontificale, Barthélemy Prignano, le futur pape, et Raymond de Capoue, napolitains tous deux, étaient peut-être, avec l'espagnol Alphonse de Valdaterra [2], le confesseur de sainte Brigitte, les membres les plus remarquables.

Il est certain, par ailleurs, que l'archevêque de Bari était « papable » avant l'entrée en conclave [3]. Aux preuves qu'on a pu donner de ce fait (par exemple que la reine de Naples avait été avertie), la lettre citée de sainte Catherine peut être ajoutée, dans le même dossier que les déposi-

---

[1] 89, Ed. Gigli. Tommaseo: 226.

[2] Sur ce personnage, voir *Nova et Vetera,* n° 4 1937, p. 411-412.

[3] N. VALOIS, *La France et le grand schisme,* t. I, p. 26-35. Cet admirable travail reste le plus complet et le plus impartial sur toute la question du schisme.

tions subséquentes de Thomas et de Boniface degli Ammanati, de Raymond de Capoue lui-même, d'Alphonse de Valdaterra, de sainte Catherine de Suède. Entre le décès de Grégoire XI et le conclave, Raymond avait même eu le temps de faire connaître à Florence l'espoir de son parti, et d'avertir sa fille spirituelle que le prélat napolitain, intègre et réformateur, naguère rencontré à Avignon, avait quelques chances de réunir la majorité des suffrages des cardinaux [1].

Dire que Barthélemy Prignano était papable avant le conclave, ce n'est pas affirmer du même coup que son élection fût canonique en tous points, et que la terreur causée par l'émeute grondant autour des électeurs n'y contribua aucunement. L'exaspération du nationalisme italien, avec le danger qu'elle pouvait entraîner pour la liberté des cardinaux, avait été si fortement sentie par Grégoire XI que, peu de jours avant sa mort, il avait légitimé d'avance toute élection de son successeur qui serait faite hors de Rome ou sans les délais prescrits, en même temps qu'il signifiait au gouverneur du Château-St-Ange de ne livrer la forteresse à personne, pas même au futur pape, sans un ordre des six cardinaux demeurés en Avignon. De fait, les menaces des Romains à l'égard du Sacré-Collège ne firent que croître pendant la préparation du Conclave. Mais, par ailleurs, les cardinaux, très divisés d'intérêts [2], sentant qu'ils serait presque impossible de faire accepter aux Italiens un nouveau pape français, paraissent avoir été résignés d'avance à choisir un étranger au Sacré-Collège, et le nom de Barthélemy Prignano, qui leur était soufflé par un parti puissant, d'une grande autorité morale, semble avoir agréé à la plupart d'entre eux, parce que l'archevêque était napolitain et que, suppléant le cardinal de Pampelune à la Chancellerie, il était connu d'eux comme un homme d'excellentes intentions et rompu aux affaires.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter, à notre tour, après tant d'historiens, la fameuse élection avec ses incidents tragi-comiques (7 et 8 avril 1378). Ce qui est certain, c'est qu'Urbain VI en sortit pape dûment

---

[1] Un fait curieux, raconté par Raymond, et qui montre le genre d'intrigues auxquelles le parti italien pouvait se livrer alors, sinon en faveur de l'archevêque de Bari, du moins pour forcer les cardinaux à écarter les candidats ultramontains: un notable romain serait venu dire avant le conclave à Raymond, sous le secret de la confession, que l'émeute projetée serait factice et n'irait pas jusqu'au meurtre. « Je lui conseillai » dit Raymond, « d'en avertir les cardinaux... » Christophe de Plaisance, dans une lettre écrite dès le 9 avril, a une expression bien remarquable à ce sujet: « domini cardinales » dit-il « *bonitate et industria Romani populi,* elegerunt in papam dominum Bartholomeum... »

[2] Français en majorité, certes (il n'y avait que 4 italiens sur 16 votants), mais limousins ou anti-limousins, etc....

élu, sinon déclaré et intronisé, la populace ayant envahi le conclave avant que l'affaire ne fût tout à fait terminée, et la terreur des cardinaux, de toutes parts menacés, jointe à une série de quiproquos, les ayant amenés à introniser solennellement, sur l'autel de la chapelle, malgré ses dénégations, le vieux cardinal romain Tebaldeschi, qu'ils n'avaient nullement élu... Dans le désordre subséquent, malgré la fuite éperdue des électeurs, l'élu n'oublia pas ses droits. Il les fit reconnaître dans les jours qui suivirent et fut légitimement couronné. Rien ne faisait prévoir alors les événements des mois d'août et de septembre.

Pour Raymond de Capoue et pour son parti, c'était une belle victoire. Un Italien, homme pieux et sage apparemment, avait été élu par les cardinaux français. Evidemment, on les avait bien un peu pressés dans leur choix par les menaces populaires et par l'attaque à main armée du conclave, mais qui pouvait penser que ces prélats ne s'inclineraient pas devant le fait accompli par eux, qu'ils trouveraient, dans leur arsenal de juristes, des arguments spécieux pour démontrer que l'élection n'était pas canonique, enfin qu'ils s'ingénieraient bientôt à secouer le joug tyrannique du « réformateur » le plus intransigeant, le plus maladroit, le plus violent qu'on puisse citer dans la série des papes ?

* * *

Que se passa-t-il exactement entre le couronnement d'Urbain VI, le 18 avril, et le départ des cardinaux pour Anagni, au cours des mois de mai et de juin 1378 ? Malgré les efforts discordants des historiens, il est difficile de s'en faire une idée nette. Acceptation apparente du nouveau souverain de la part des cardinaux, mais intime dépit d'avoir en quelque sorte été joués par les Romains. Opposition larvée (que cristallise dès lors le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange[1], ancien « conseiller général sur le fait des aides » du roi de France Charles V), mais méfiance mutuelle, doute complet sur le cas, crainte du milieu hostile et surtout du terrible Urbain lui-même. Ce dernier est tout le contraire d'un homme habile: son triomphe ignore toute mesure et son désir de réforme toute psychologie. Il manifeste, dès lors, tous les défauts du plébéien napolitain: ses colères

[1] Représentant de la France au congrès de Sarzane, lors de la mort de Grégoire, il n'avait pu rejoindre Rome que le dimanche de Quasimodo, après le couronnement du nouveau pape.

sans frein le font passer pour fou [1]; il écrase de ses reproches publics et de ses méprisantes exigences ces grands seigneurs français que les papes précédents avaient toujours traités avec déférence. C'était peut-être les tenter au-delà de leurs forces. Ils étaient loin d'être des saints. Condamnés, contre leur désir, à terminer leur vie à Rome, il leur fallait encore accepter une pauvreté et un esclavage dont ils n'avaient point fait vœu. Ils avaient toujours pensé que leur rôle traditionnel était de tempérer la monarchie pontificale et de soustraire la papauté aux influences locales romaines. C'est certainement dans ce dernier but qu'ils avaient été institués au XII^e^ siècle, choisis de plus en plus nombreux outre-monts, et que leur rôle avait grandi, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles, jusqu'à devenir excessif, menaçant du même coup le principe monarchique de l'Eglise, et aboutissant au point où nous sommes, à créer la plus grave crise d'unité.

Les lettres de sainte Catherine, écrites durant cette période, nous apportent-elles des éclaircissements sur les faits ? Fort peu, à vrai dire. La sainte était à Florence puis, au début d'août, à Sienne. Son information, absolument unilatérale, était entièrement l'œuvre de Raymond de Capoue, qui lui écrivait très fréquemment de Rome. Il est bien fâcheux qu'aucune de ces lettres ne nous ait été conservée. Nous y constaterions, sans doute, ce qui paraît évident même sans elles: l'influence de Raymond sur l'activité politique de la sainte s'exerçait depuis quelques années d'une manière toujours plus exclusive. Or, dans l'affaire Urbain VI, Raymond est à la tête d'un parti. Ce qu'il envoie à Catherine, ce sont des thèses avec les arguments appropriés, ce sont des ordres précis d'intervenir de telle et telle manière.

Lui seul par exemple, peut avoir conseillé à notre sainte de s'adresser au cardinal Pierre de Luna, à qui elle écrivit deux fois en cette période [2].

---

[1] La meilleure explication qu'on puisse donner du cas d'Urbain VI est sans doute l'explication pathologique. Sans elle on ne peut concilier les éloges universels faits de lui avant son exaltation et la conduite absurde ou cruelle qui la suivit. Il faut que son nouvel état lui ait fait perdre la raison. Le bruit en courait: quand ses envoyés au roi Charles V traversèrent la Provence, l'évêque de Sisteron leur dit: on raconte que votre maître est fou... « Si, dans les premiers jours », répondirent-ils, « à la suite de longues veilles, sa raison a paru quelque peu ébranlée, il se trouve maintenant complètement rétabli ». On peut rapprocher de ce mot la réflexion de Christophe de Plaisance (écho fidèle, autant que crédule parfois, de tous les potins de la cour), en date du 24 juin: « ...licet in primordio sui apostolatus fuerit valde durus et precipue dominis cardinalibus, sed incipit mutare mores... » La folie du pauvre pape ne se manifesta vraiment que plusieurs années après la mort de sainte Catherine, lorsqu'il fit mettre à la torture six de ses cardinaux et que, si l'on en croit Thierry de Niem, témoin direct, lui aussi, il récitait son bréviaire près de la porte afin d'entendre leurs cris de douleur.

[2] Il n'existe pas d'autres lettres de Catherine à ce cardinal, dans les collections conservées.

Le futur pape d'Avignon Benoît XIII (plus tard si entêté à refuser toute union avec le pape de Rome) s'était montré fort empressé à patronner la candidature de l'archevêque de Bari [1]. Il était sage de penser qu'il aurait l'oreille du nouveau pontife. Aussi Catherine le félicite-t-elle sur sa part dans l'élection, et le charge aussitôt [2] d'exciter le pape à faire la réforme de l'Eglise, en la dotant de bons pasteurs. Qu'il pacifie l'Italie, afin que nous allions à la croisade [3]. Qu'il punisse ceux dont l'amour-propre gâte la foi. Jusqu'ici, on le voit, rien de nouveau: ce sont les mêmes thèmes que du temps de Grégoire XI. Mais une idée de plus se fait jour, dont nous aurons à reparler, et qui me paraît propre à Catherine: que le pape appelle près de lui *les serviteurs de Dieu*. En d'autres termes, qu'écartant les hommes politiques, les diplomates, les gens d'affaires et les savants, il s'adresse aux contemplatifs (les arrachant, au besoin, à leur solitude); qu'il s'entoure de saints, formant autour de lui une garde spirituelle. Il sera en effet et nous serons persécutés, dit Catherine. Déjà Raymond a senti à Rome l'atmosphère lourde. Le futur réformateur des Dominicains voyait-il le salut de l'Eglise dans cet étrange appel de participation à son gouvernement, adressé à ceux qui, précisément, avaient renoncé à faire carrière à la cour [4] ?

Les premières lettres de sainte Catherine à Urbain VI présentent le même contenu essentiel. Avec la dernière imprudence, elle excite à l'audace cet homme qu'il eût fallu tant exciter à la circonspection. « Ne craignez pas, dit-elle, le scandale et le murmure des sujets qui se scandalisent et murmurent quand ils sont repris. » Hélas, Catherine ! « Unissez la justice et la miséricorde, corrigez *virilement* ». Et elle reproduit les mêmes expressions que dans ses lettres au pape Grégoire, le même procès des vices du

---

[1] Ce n'est pas un des moindres paradoxes de cette obscure affaire. Le pieux et savant Aragonnais, disciple de saint Vincent Ferrier, fréquentait les mêmes cercles mystiques que nos héros. Alphonse de Jaën raconte qu'ayant donné la sainte communion, le matin même du conclave, au cardinal, ce dernier lui avait dit être décidé d'avance à voter pour Bari.

[2] La lettre est d'avant le 1er mai, puisqu'elle se plaint que les Florentins n'observent pas l'interdit (voir ci-dessus, pp. 160-161). Dans le courant du même mois, elle écrivit à sa compagne Alessa pour se réjouir que le pape « commence virilement » la réforme, « selon ce qu'on [lui] a écrit de Rome ».

[3] Après la paix du 18 juillet, écrivant à Sienne pour l'annoncer aux siens, Catherine parle encore de croisade: la paix est faite, maintenant nous allons pouvoir faire la croisade... L'énergique logique de son esprit était telle que, même en ce moment-là où le schisme était tant à craindre, elle reprenait le thème de sa vie sans faiblir.

[4] Inutile de souligner le côté chimérique de cette idée: ne se croirait-on pas revenu au temps de saint Pierre Célestin ? voir *Nova et Vetera* 1937 n° 3, p. 245-246.

De fait, l'appel des solitaires à Rome fut effectué, mais Raymond n'en souffle pas mot dans sa *Légende*.

clergé [1]. Encore une fois hélas, la sainte ne s'adressait pas au même genre d'homme que précédemment. Avec la mort du dernier pape français, en réalité, l'âge du libéralisme, de la liberté de parole des mystiques, allait se clôre pour longtemps dans l'Eglise. Certes, Catherine allait jouir pendant deux ans d'une influence considérable sur son pape, mais, au cours du schisme, les voix contradictoires des saints se neutraliseront, et, au siècle suivant, lorsque sainte Françoise Romaine essaiera de se mêler des difficultés d'Eugène IV avec le concile de Bâle, le pape lui fera dire de se taire à jamais.

Urbain ne va pas encore jusque là, certes, mais il se montre impatient de tous ces bons conseils. Ne vous irritez pas, dit-elle dans une seconde lettre. Le père de famille n'a qu'une paire d'yeux: « non puô vedere più che per uno uomo ». Il sera trompé si ses bons fils ne veillent. « Ad autorità potete tutto ; ma, a vedere, non più che per uno »[2]. Deux choses vous mettent en colère ; l'une est l'offense faite à Dieu : c'est bien ; l'autre est « quand un fils vient vous dire ce qu'il voit qui tourne au déshonneur de Votre Sainteté » : corrigez son ignorance, mais sans vous fâcher. Suivent d'humbles excuses (jamais Grégoire XI n'en avait exigé de Catherine, qui lui avait parlé parfois si durement), au nom de fr. Barthélemy (Dominici) qui a déjà irrité Urbain VI, « à cause de sa conscience scrupuleuse »... qui lui a fait croire qu'il devait dire au pape toute sa pensée. Raymond doit commencer à s'inquiéter et à déplorer les maladresses pontificales.

En tout cela, Catherine n'a pas encore prévu le schisme [3], mais elle est tenue par son supérieur au courant des événements. Sa seconde lettre à Pierre de Luna manifeste déjà l'émotion la plus vive : « Soyez une colonne ferme, malgré les persécutions qui s'élèveraient entre vous, clercs, dans le corps mystique de la Sainte Eglise. Il me semble avoir appris que la discorde naît entre le Christ en terre et ses disciples. J'en ai une douleur intolérable, à cause de la crainte que j'ai de l'hérésie... je vous prie de ne pas

---

[1] Comme par l'intermédiaire de Luna, elle lui demande de choisir « una brigata di santissimi uomini » et « una brigata di buoni cardinali » : les deux équipes ne paraissent pas se confondre. Puis, qu'il pardonne aux Florentins et permette à Catherine de ne plus rester à Florence. Enfin : les infidèles vous invitent ; il faut faire la croisade.

[2] « Vous pouvez tout quant à l'autorité, mais, quant à voir, vous ne pouvez pas plus qu'un seul. »

[3] Raymond ne lui attribue aucun esprit de prophétie en cette période. Quand il dit qu'elle a prédit le schisme, il fait allusion à un mot sur la « révolte des clercs », prononcé par elle à Pise en 1375.

vous détacher de la vertu et de votre chef... Priez le Christ en terre qu'il fasse vite la paix [1], car il serait trop dur de combattre au dedans et au dehors, pour être tout attentif à couper les voies par lesquelles le schisme pourrait venir ». Qu'il nomme de bons cardinaux, et qu'il ne tarde pas, car « une pierre menace nos têtes. Tout le reste: la guerre, le déshonneur, seraient une paille à côté de *ceci*. Je tremble rien qu'en y pensant ». Et elle raconte une sorte de vision du schisme: son cœur et sa vie s'en allaient sous l'effet de la douleur. Invoquant la divine miséricorde, elle désirait ardemment la sueur de sang...

* * *

A une grande espérance, avaient, en effet, succédé les plus vives alarmes. Dans le courant de mai et de juin, les cardinaux, d'abord les français, puis Genève et Pierre de Luna, avaient successivement quitté Rome pour Anagni, sous prétexte de villégiature. De la part d'Urbain, c'était une faute que de les laisser partir après les avoir exaspérés, et sans s'être hâté, malgré l'excellent conseil de Catherine, d'augmenter le nombre de leurs collègues par une promotion rapide. Comme bien des violents, le pape n'avait guère montré d'esprit de décision. Sans cesser apparemment les relations normales avec leur chef, les princes de l'Eglise pouvaient désormais se concerter au loin et comploter contre lui. Déjà ils avaient pris les grands moyens pour assurer leur indépendance. Bernardon de la Salle, capitaine des routiers bretons et gascons que Grégoire XI avait fait venir en Italie à son service, était appelé par eux, de Viterbe où il se trouvait alors. Le 16 juillet, il traversait le Teverone au Ponte Salario, bousculait les Romains accourus pour lui barrer le passage, et se dirigeait vers le sud. Cette victoire française rendait le schisme possible. Bientôt les treize cardinaux, invitant leurs trois collègues italiens à les rejoindre [2], allaient publier deux actes relatant la pression exercée sur eux pendant le conclave et déclarant nulle l'élection de l'archevêque de Bari (2 et 9 août 1378).

Sainte Catherine avait pu apprendre à Florence, dès avant le 3 juillet [3], que le Sacré-Collège avait partie liée avec Onorato Caetani, comte de Fondi

[1] La lettre est donc certainement antérieure au 18 juillet, date de la conclusion de la paix entre le Saint-Siège et Florence. M. Fawtier la croit même antérieure au 24 juin, date du départ du cardinal de Luna pour Anagni, mais rien ne prouve que les Urbanistes n'aient pas essayé de le toucher après son départ. Il semble qu'écrivant à Raymond après le tumulte florentin du 22 juin Catherine n'ait encore manifesté aucune inquiétude quant au schisme.

[2] Tebaldeschi était mourant: il rendit l'âme, fidèle à Urbain VI.

[3] Une chronique florentine parle de ce fait, en date du 3 juillet.

et gouverneur de Campanie. Anagni lui avait été livré par Grégoire XI en gage de 20 000 florins prêtés au Saint-Siège. Urbain refusa de reconnaître la dette et lui enleva son gouvernement pour le donner à un de ses ennemis personnels, non sans l'accabler d'injures. C'était se créer un puissant ennemi de gaieté de cœur. « L'amour-propre et le dépit », comme dit excellemment la sainte, se firent ses mauvais conseillers et le tournèrent contre Urbain VI. Une lettre éloquente et véhémente, écrite alors au comte, tenta de l'arracher au parti des cardinaux. D'après elle, il sait bien en son cœur qu'Urbain est vraiment pape. D'ailleurs, qui dit le contraire est hérétique, « un papa eletto con elezione ordinata è vicario di Cristo in terra », même s'il se montre père cruel. « Vous répondrez: on m'a rapporté le contraire. Si vous n'étiez pas en proie à la colère et au dépit, vous sauriez que c'est un mensonge... Eux-mêmes [les cardinaux]... ôtant la vérité qu'ils nous ont apportée, la transforment en mensonge. Vous savez bien que... ce qui les a mus, c'est l'amour-propre qui ne peut supporter les durs reproches et la privation de la terre... Les raisons manifestant cette vérité sont si claires qu'un idiot les comprendrait. Inutile de les donner; d'ailleurs vous-mêmes les aviez admises. Repentez-vous, le pape vous attend avec miséricorde... » Ce dernier point étant au moins douteux, la sainte exhorte fiévreusement le comte à penser à la vie future, auprès de laquelle celle-ci n'est rien.

Cette lettre au comte de Fondi est donc le prototype des nombreux plaidoyers, presque toujours essentiellement semblables, dont la rédaction va occuper désormais notre sainte en faveur du pape de Rome. Un seul d'entre eux fut-il jamais efficace, on en pourrait douter. C'est peut-être mal connaître le cœur faible et mauvais des hommes que de leur dire: cette idée est fausse puisqu'elle vous est inspirée par l'intérêt, le dépit ou l'amour-propre. Qui se sent la victime d'une injustice ou d'un abus trouvera spontanément mille bons arguments pour légitimer sa révolte, à moins qu'il ne soit aussi pur de conscience que Catherine elle-même, et qu'il n'ait consacré, comme elle, toutes ses forces, depuis son enfance, à se renoncer en tout point. Eût-il donc mieux valu s'attaquer de front aux idées et raisonner sur elles ? Jusqu'à présent, Catherine affirme plutôt qu'elle ne discute. Aurait-elle dû nous expliquer ce qu'elle entendait par une élection « régulière », *ordinata?* Hélas ! pendant quarante ans les théologiens et les canonistes, dans les deux camps, vont dépenser sans compter leur salive et leur encre sur ce sujet, puis conserver chacun leurs positions. Certes, les cardinaux, en toute hypothèse, seront toujours justement blâ-

mables d'avoir menti (fût-ce pour sauver leurs vies) [1] et d'avoir donné ainsi eux-mêmes à la chrétienté des déclarations et des lettres contraires à leurs paroles et à leurs signatures antérieures de trois ou quatre mois. Mais ceux qui prendront leur parti pourront répondre qu'ils étaient précisément seuls au monde capables de peser la sincérité ou la non-sincérité de leurs propres votes, de dire si l'élection avait été, de leur part, « ordinata » ou irrégulière. Non, âme infiniment droite et naïve, ce n'est pas « si clair qu'un idiot le comprendrait » La preuve en est que la chrétienté va se diviser en deux fractions également sincères ou insincères, comme on voudra dire, que saint Vincent Ferrier en jugera autrement que Raymond de Capoue, le roi Charles V autrement que l'Empereur, le chancelier Gerson, ce grand honnête homme, autrement que Catherine de Sienne, et les historiens, encore aujourd'hui, de bien des manières diverses...

* * *

Cependant, Catherine est retournée de Florence à Sienne. Avec ses compagnes, elle a repris la paisible vie de communauté. On a des loisirs, puisqu'on songe à fabriquer des douceurs [2], et qu'une lettre au pape est accompagnée d'un présent de « cinq oranges confites et dorées ». Catherine a repris quelque sérénité ; en poète elle exploite la recette des oranges pour prier Urbain d'employer tous les procédés utiles à extraire l'amertume de son âme. Elle a bon espoir: cette peine amère causée par « des hommes iniques, amateurs d'eux-mêmes » prendra fin par la conversion ou par la confusion des cardinaux. Mais ce ton tranquille est exceptionnel. Une lettre plus tardive, datée du 18 septembre [3], encourage le pape avec un autre genre d'éloquence, venant plus du cœur que du raisonnement allégorique: « Il est vrai que vous avez été élu par le Saint-Esprit et par eux ». « Abandonné par ceux qui doivent être des colonnes... faites venir près de vous des serviteurs de Dieu qui vous conseilleront sans aucun amour-propre...

---

[1] Il est tout de même gênant que Catherine, en présentant cet argument dont j'admets certes la valeur, n'ait jamais eu la moindre mot de blâme ou de regret pour les violences exercées par les Romains contre le Sacré-Collège. D'après elle, les cardinaux seraient dignes de « mille milliers de morts, s'ils avaient dit, par peur, avoir élu un pape et que ce ne fût pas vrai ». (Lettre à la reine Jeanne.) Soit, mais de combien de morts punirait-elle ceux qui les auraient épouvantés à ce degré-là ?

[2] Ses compagnes du moins, car Catherine profite de ces quelques mois d'arrêt pour dicter (ou pour terminer) le *Dialogue*.

[3] C'est précisément le 18 septembre qu'Urbain se décida à faire une promotion de 29 cardinaux d'un seul coup. Plusieurs n'acceptèrent pas le compromettant honneur ; certains, bientôt rangés à l'autre parti, reçurent le chapeau de Clément VII.

O mon doux pasteur, donné aux chrétiens ignorants par la douceur de la charité de Dieu... », va jusqu'à dire la sainte au brutal pontife,... « je voudrais non plus parler encore, mais me trouver dans le champ de bataille, soutenant vos peines [1] et combattant avec vous jusqu'à la mort »... Catherine est infiniment généreuse: les échecs du pape en font à ses yeux un martyr; la révolution maladroitement tentée par lui, elle y voit une grâce de Dieu (et certes, en définitive, elle n'avait pas tort); enfin la contradiction exalte son admirable courage; à confiance absolue dans une idée, don absolu de soi-même: telle est la loi des héros.

* * *

Le 27 août, les cardinaux avaient quitté Anagni pour Fondi, les Etats de l'Eglise pour le royaume de Naples. La reine avait pris leur parti; leurs trois collègues italiens les avaient rejoints vers la mi-septembre. Il leur restait à accomplir la conséquence logique de leurs proclamations du début d'août: le 20 septembre, par douze voix sur treize votants, ils élisaient Robert de Genève [2] qui prenait le nom de Clément VII. Chaque fidèle allait désormais avoir à choisir entre Urbain et Clément, élus, à cinq mois de distance, par le même collège.

On a tout dit sur l'aspect lamentable d'une pareille affaire. Le terme de « schisme » (et l'époque employait même celui d'« hérésie », alors à peu près synonyme) a passé dans l'usage pour la désigner. Et pourtant, comme on finit par s'en apercevoir à la longue, s'il y avait schisme de fait entre les nations chrétiennes, il n'y avait nul schisme d'intention. Aucun partisan de l'un ou de l'autre pape ne niait la souveraine autorité religieuse du successeur de saint Pierre: il y avait simplement doute ou erreur sur la personne qui détenait de fait cette autorité [3]. C'est ce que percevait nettement le chancelier Gerson lorsque, plus tard, ayant à peu près cessé

[1] C'est le moment où, d'après un témoin oculaire, Thierry de Niem, le pape désolé se laissait aller à pleurer en public.

[2] Les trois cardinaux italiens assistèrent au vote sans y prendre part, mais sans le désapprouver. Le choix de Robert de Genève était une provocation pour l'Italie: sa campagne de Romagne l'avait rendu souverainement impopulaire et chacun lui attribuait la responsabilité des excès de ses troupes à Césène (voir p. 158 n. 2).

[3] On pourrait m'opposer le succès subséquent des théories conciliaires, mais ce succès est dû précisément à l'impossibilité de fait où l'on se trouva bientôt de terminer le schisme autrement que par le concile général. Sur ce point, il faut donner raison à Maimbourg: « jamais, dit-il, l'unité du Saint-Siège, auquel toutes les églises de la Chrétienté se doivent rendre comme les lignes à leur centre dont elles sont sorties, ne fut mieux conservée que dans ce grand schisme de l'Occident, où elle fut reconnue et révérée de tous les peuples, nonobstant la pluralité des papes ».

de croire au bon droit de Benoît XIII, successeur de Clément VII, il conseillait au gouvernement français de ne pas lui refuser son obédience avant la réunion du concile général, de peur que, par l'absence d'une autorité pontificale quelconque, l'Eglise en France ne commençât à perdre sa qualité d'unité [1]. Schisme matériel, mais non formel: telle fut l'épreuve que Dieu infligea, au XIVe siècle, à l'Eglise d'Occident.

Certes, ce fut assez pour créer un énorme scandale et pour inciter ceux que mouvait « l'amour propre » de sainte Catherine, l'intérêt matériel, dirions-nous, à profiter du cas pour chercher à satisfaire leurs ambitions personnelles. Mais, par ailleurs, l'Eglise, brusquement diminuée dans sa force temporelle, fut contrainte de regarder le Ciel et de se soucier plus exclusivement de sa mission propre. L'époque du Grand Schisme fut une grande époque ecclésiastique, où l'on travailla beaucoup, dans tous les domaines. Si l'esprit démocratique prospéra dangereusement, au point d'ébranler parfois le principe hiérarchique, la foi ne subit aucune atteinte et la sainteté abonda en tous lieux [2].

Mais si nous pouvons, à distance, nous faire de cette grande infortune une idée relativement optimiste, ceux qui subissaient le déchirement, ceux qui prenaient part active à la lutte étaient bien loin de la sérénité de l'histoire. Leurs angoisses, leurs cris, leurs violences de langage, leurs malédictions sincères importaient également à l'accomplissement du destin.

Par quelle aberration les « gallicans » du XVIIe siècle ont-ils pu douter de l'authenticité de lettres [3] comme celle que Catherine écrivit aux trois cardinaux italiens après l'élection de Fondi ? Quel hagiographe

---

[1] Une confirmation qu'on pourrait donner de ce point de vue, c'est le fait que les actes des deux séries de papes furent enregistrés au concile de Constance, sauf ceux qui visaient directement l'adversaire. Sur certaines questions, comme celle de l'Immaculée Conception de la Vierge, les décisions d'Avignon préludèrent à celles de l'Eglise universelle. Chose amusante, le Dominicain alors condamné par l'Université de Paris pour avoir nié l'Immaculée Conception, en conclut qu'il lui fallait sortir de l'obédience hérétique d'Avignon pour entrer en celle de Rome.

[2] C'est même une période où il y eut assez peu d'hérésies, peut-être parce que chaque parti se sentait surveillé de près par l'adversaire. Quant aux saints, on en connaît dans les deux obédiences. Le cas le plus curieux est peut-être celui du bienheureux Pierre de Luxembourg, sorte de saint Louis de Gonzague mort à 19 ans, cardinal, depuis l'âge de 16 ans, de Clément VII qui avait su distinguer son rare mérite. Les miracles accomplis sur son tombeau, à Avignon en 1387, parurent une confirmation surnaturelle de la cause clémentiste. Il fut béatifié par le second Clément VII (Médicis) au XVIe siècle.

[3] ...« ces lettres de sainte Catherine qui sont toutes remplies de terribles injures, contre le style ordinaire des saints, et qu'on dit pourtant qu'elle dicta pendant qu'elle était en extase, me sont extrêmement suspectes, et... elles pourraient bien être supposées, vu... le peu d'apparence qu'il y a qu'on ait l'esprit appliqué à écrire ou à dicter des lettres, et des lettres pleines d'injures, tandis que l'on est en extase... » Maimbourg (Histoire du grand schisme d'Occident).

aurait jamais osé mettre dans la bouche de son héros, prétendant à l'honneur des autels, de pareilles invectives ? Seule la vierge de Sienne pouvait répéter sans honte aux cardinaux ce qu'elle avait écrit au comte de Fondi, et ajouter: « votre amour-propre est une puanteur dont vous avez empesté le monde entier... vous avez pris l'office des démons: le mal que vous avez en vous, vous voulez nous le communiquer en nous retirant de l'obédience du Christ en terre, en nous induisant à l'obédience de l'Antéchrist, membre du diable, et vous avec lui... Vous saviez la vérité, vous nous l'avez annoncée. Vous nous avez donné la vérité et vous-mêmes voulez savourer le mensonge. Vous dites que vous avez élu Urbain par peur, ce qui est faux. Qui le dit ment sur sa tête. Celui que vous avez élu par peur... ce fut messire de Saint-Pierre [1]. Vous pourriez me dire: — pourquoi ne me crois-tu pas ? Nous qui l'avons élu nous savons la vérité mieux que vous. — Je vous réponds que vous m'avez montré vous-mêmes que vous êtes séparés de la vérité en bien des manières. Je ne vous connais pas comme de si bonne et si sainte vie que vous puissiez vous éloigner du mensonge par conscience. Votre vie peu ordonnée me montre le poison de l'hérésie. D'ailleurs nous avons su que vous l'aviez élu canoniquement et non par crainte... Vous avez prouvé la régularité de l'élection par la solennité du couronnement, le respect que vous lui avez témoigné, les grâces que vous lui avez demandées... Vous êtes des menteurs et des idolâtres... Maintenant, ils ont fait l'antipape et vous avec eux, puisque vous étiez présents, *lorsque les démons incarnés élirent le démon...* J'ai eu plus de surprise de votre faute que de celle des autres. Vous, du moins, deviez rester fidèles au pape Urbain. Car, parlant naturellement, (bien que, selon la vertu, nous devions tous être égaux) mais, humainement parlant, le Christ en terre étant italien et vous italiens, la passion de la patrie ne pouvait vous mouvoir comme les ultramontains... Ne résistez plus aux larmes et aux sueurs que versent pour vous les serviteurs de Dieu: vous pourriez vous en laver des pieds à la tête... »

Tel est (avec des coupures) ce terrible morceau d'éloquence qui fait encore trembler à la lecture aujourd'hui. Cette fois, j'imagine qu'il dut effrayer Brossano, Corsini et Orsini [2], s'il leur parvint jamais, ce dont

[1] Allusion à l'intronisation fictive du cardinal de Saint-Pierre, Tebaldeschi, pendant l'invasion du conclave par les émeutiers.

[2] Les trois cardinaux italiens se tinrent longtemps dans une voie moyenne et apparurent surtout comme les premiers et les plus importants promoteurs de l'idée de réunir un concile général. Orsini mourut dès 1379 ; Brossano en 1381, après s'être rapproché d'Avignon. Quant à Corsini il se réunit aux cardinaux de Clément VII avant 1386.

on peut douter. Comme saint Bernard au XII^e siècle, sainte Catherine juge le débat d'un point de vue moral: l'abbé de Clairvaux, entre deux papes élus à la faveur d'un tumulte, choisit et imposa celui qui lui parut le meilleur. Mais notre dominicaine ne jouissait pas du prestige universel de saint Bernard. D'autres consciences, ailleurs, s'opposèrent à la sienne.

Vers la fin de notre citation, la sainte avait touché en effet le point sensible. Certes, il y eut, dans la genèse du schisme, une grande part de contingence: les circonstances, les maladresses, et le heurt de deux sortes d'orgueil ecclésiastique suffiraient à en rendre raison. Cependant, s'il réussit, s'il s'implanta, si la conscience des peuples ne trouva ou n'imposa nulle solution, avant tant d'années, pour en sortir, c'est qu'il polarisa parfaitement l'opposition de deux ardents nationalismes [1].

* * *

C'est au mois de juin seulement, semble-t-il, que le roi de France Charles V apprit les résultats du conclave tenu le 8 avril. Il les apprit, non d'abord par Urbain VI, mais par les cardinaux qui, dès ce moment-là, lui recommandèrent de ne pas reconnaître officiellement leur élu avant plus ample information. Lui, du moins, ne reçut pas d'eux cette première « vérité » dont parle constamment Catherine: dès qu'il eut des nouvelles d'Italie, ces nouvelles disaient: se méfier et voir venir.

C'était d'ailleurs conforme à son caractère: il passait (rare synthèse) pour être à la fois un honnête et un habile homme. Comme devait dire bientôt de lui la reine Jeanne de Naples, « son jugement n'erra jamais dans ses affaires importantes et ardues ». Paris logeait alors une seconde infaillibilité, aux yeux du monde chrétien: l'Université. Quand cette corporation générale des théologiens catholiques avait parlé, quand « la source de science », ainsi que devait dire Catherine elle-même, avait versé son oracle, nul ne pouvait prudemment conserver un doute. Quoi d'étonnant si les cardinaux français tournaient déjà de ce côté leurs regards ?

Quant au pape Urbain VI, peut-être par négligence, peut-être par une maladroite raideur, il attendit un mois avant de préparer l'informa-

[1] Un certain « matérialisme historique », à la mode aujourd'hui en certains milieux, peut tenter d'expliquer le schisme d'Occident exclusivement par les intérêts politico-économiques. C'est se moquer du lecteur. Le fait fut ecclésiastique à l'origine, éminemment. Il n'était nullement nécessaire. Supposons que Grégoire XI ait vécu assez pour pacifier l'Italie et pour préparer prudemment sa succession; il n'eût pas eu lieu. Si Urbain VI n'avait pas commis des extravagances, le fait accompli eût vite passé dans le domaine du droit incontestable, même aux yeux des cardinaux ultramontains.

tion de Charles V. Pourtant son ambassade se trouva-t-elle à Paris vers le milieu de juin. Seulement, l'un des deux personnages qui la composaient, ami dévoué des cardinaux, recommanda au roi de n'ajouter aucune foi au récit officiel des faits qu'il était chargé de lui transmettre [1]. Charles répondit donc qu'il « n'avait encore eu aucunes certaines nouvelles de cette élection » et que « estoit son entencion de encore attendre jusques à tant que il eust autre certification ». Tandis que le gouvernement s'abstenait ainsi de reconnaître le pape, la nouvelle de son élection se répandait librement en France: au mois de juillet, des actes notariés y sont datés de la première année du pontificat d'Urbain VI. Enfin, en août, un envoyé spécial d'Anagni faisait connaître au roi la décision de nullité prise par le Sacré-Collège. Le roi n'en fut naturellement pas étonné. Ce n'était pas la première fois qu'un prince de sa maison se trouvait appelé à protéger l'Eglise contre la turbulence romaine. Quoi de surprenant si, à la mort de Grégoire, les Italiens avaient tenté de forcer le suffrage des cardinaux ? Satisfait d'une vérité qui s'accordait, apparemment, avec les intérêts français, le roi répondit secrètement, de sa propre main, dit-on, par une lettre dont le texte est malheureusement perdu, mais qui encourageait les cardinaux de Fondi, leur promettant son aide en hommes et en argent. Cette réponse leur parvint le 18 septembre. Charles était trop prudent pour y nommer quelqu'un, mais le messager savait, vraisemblablement, son opinion sur la personne papable dont le nom avait pu être porté à Paris. Le surlendemain de son arrivée, les cardinaux, qui n'attendaient que cela sans doute, nommaient, nous l'avons vu, Robert de Genève [2].

Dans les grands malentendus de l'histoire, rien n'est plus curieux que l'accord, dans les esprits, des vraisemblances avec les intérêts. Deux autres choses pourtant sont bien curieuses également: d'abord la souveraine ignorance de l'adversaire, grâce à laquelle chacun se trouve incapable de concevoir que sa propre opinion n'importe pas universellement au monde, ensuite la soudaineté, semblable à celle d'un réflexe vital, avec laquelle la pensée se range immédiatement au seul parti conforme à ses tendances

[1] A Noël Valois revient le mérite d'avoir prouvé que Pierre de Murles avait à la fois mission officielle d'Urbain VI et mission secrète de ses adversaires.

[2] Il faut restreindre très probablement à ces faits bien connus la part de Charles V dans la genèse du Schisme, en notant les fables absurdes qui circulèrent alors en Italie. Pour l'un, la révolte des cardinaux s'explique uniquement par les ordres du roi; pour l'autre, il a déjà fait nommer un pape par les six cardinaux restés à Avignon; pour un troisième, on lui a offert à lui-même la tiare et il aurait accepté si l'infirmité de son bras droit n'avait pas dû l'empêcher de dire la messe, etc... C'est une des faiblesses d'Urbain VI que d'avoir trop facilement ajouté foi à ces fables, rendant ainsi sa cause solidaire d'invraisemblables légendes.

profondes. Les routiers bretons, descendus pour combattre en Italie avec, comme cri de guerre, le nom de leurs deux derniers saints canonisés: « Vostres merci, Charles et Yves ! », n'avaient pas attendu les ordres du roi de France pour voler à l'appel des cardinaux. Sainte Catherine n'eut jamais le moindre soupçon que les conditions canoniques du conclave n'aient été au-dessus de toute attaque. C'est l'honneur des théologiens de l'Université de Paris et des trente-six évêques français réunis par le roi le 11 septembre que d'avoir demandé le temps de réfléchir.

* * *

Catherine, bien renseignée à Sienne sur ce qui se disait dans l'entourage d'Urbain VI, s'était adressée au comte de Fondi et aux trois cardinaux italiens, dans l'espoir de les arracher au parti qu'on pouvait appeler déjà le parti français. Dès le 7 octobre, elle s'adressait de même à la reine d'origine capétienne, Jeanne de Naples, et, dans le mois qui suivit, au roi de France lui-même.

La lettre à la reine ne nous apprend pas grand chose après celle aux trois cardinaux. Elle en répète les thèses, mais le ton est infiniment plus modéré. Catherine avait toujours été satisfaite jusqu'alors de ses rapports avec Jeanne, notamment à propos de la croisade [1]. Son discours roule sur l'idée de lumière ; c'est de voir clair qu'elle souhaite à la reine. Or, elle se condamne aux ténèbres si elle a aidé les cardinaux à faire un antipape « ou si (selon ce qu'on dit qu'il a été fait avec l'aide de votre bras) vous admettiez qu'il fût pape ». Le bruit courait donc que Jeanne avait sa responsabilité dans l'élection de Fondi. Pourtant Catherine n'insulte pas la reine: elle lui dit même (détail curieux) que si sa conscience n'est pas éclairée, elle devrait se décider du moins à rester neutre. C'est aux cardinaux qu'elle réserve la violence de son indignation [2].

La lettre au roi de France [3] commence exactement comme celle à la

[1] Raymond de Capoue ne semble pas avoir jamais eu à se plaindre de sa souveraine.

[2] Ce texte répète certaines expressions d'une lettre à Urbain VI, écrite deux jours avant, où Catherine fait acte de soumission au pape, en son nom et au nom de son groupe. Elle termine en lui recommandant de veiller sur sa propre vie qu'elle croit en danger par suite des embûches des cardinaux.

[3] Cette lettre porte, dans les manuscrits, la date du 6 mai 1379. M. Fawtier a prouvé que c'est par erreur et que le texte ne s'explique que s'il fut écrit en novembre 1378. A ses arguments je pourrais en ajouter d'autres, tirés du détail même des formules, très semblables dans cette lettre et dans celles qui datent certainement de la même période. Je crois que la lettre a été rédigée à Sienne, dès que Catherine a cru partir pour Rome, et que son départ a été un peu retardé.

Il est vrai que, d'après le P. LAURENT (Santa Caterina da Siena e il beato Raimondo da

reine de Naples: elle en est certainement presque contemporaine. On peut y constater un progrès dans la présentation de l'argumentation urbaniste: de ce point de vue, elle pourrait même passer pour un chef d'œuvre. Certes, Noël Valois, puis Robert Fawtier on pu s'étonner ou sourire du peu d'adaptation du texte au destinataire. Pour qui connaît le génie de Charles V, c'est là un exemple frappant de cette ignorance totale de l'adversaire, qui caractérisa les débuts du schisme, et qui traduisait alors l'extériorité croissante des deux mondes: français et italien. Cependant, pour qui lit de près sainte Catherine, le sentiment dominant est celui de l'admiration pour ce mélange inextricable de naïveté et de prudence, de simplicité et d'effort de composition. Non, Catherine n'était pas seulement une voyante, une prophétesse. Elle avait le souci actuel du prédicateur qui veut adapter son verbe à son auditoire, fût-ce sans réel succès. Comme à Jeanne, elle souhaite à Charles V la lumière, que l'amour-propre aveugle: «Il paraît, selon ce que j'entends dire, que vous commencez à vous laisser guider par le conseil des ténébreux, et vous savez que, si un aveugle en guide un autre, tous deux tombent dans le fossé... Je suis très étonnée qu'un homme catholique... se laisse guider comme un enfant... par le conseil et les dires de ceux que *nous voyons être membres du démon...* » Suivent le récit de l'élection [1] et le procès des cardinaux. Si l'on admet leur version et qu'Urbain ne soit pas pape, ils sont coupables de lâcheté, de mensonge. S'ils avaient craint Dieu ou même le déshonneur (vergogna), ils auraient tout supporté de la part de leur élu, plutôt que de diviser le monde entier [2]:

Capua ambasciatore della santa Sede presso Carlo V. Studi cateriniani 1936, nº 1, p. 1.), Catherine n'aurait guère pu apprendre le projet d'ambassade de Raymond à Paris qu'une fois arrivée à Rome (28 novembre 1378), et la lettre au roi est évidemment en rapport avec ce projet. Oserai-je discuter ici un argument du savant dominicain, destiné à établir que la mission fut décidée seulement entre le 8 et le 21 novembre ? La bulle d'Urbain VI concernant Raymond et datée du 8 novembre 1378, que publie le P. Laurent, ne me paraît nullement exclure une mission diplomatique: bien au contraire, n'aurait-elle pas eu pour but d'en préparer la possibilité ? Je n'y vois pas l'ordre de « prêcher la croisade contre Robert de Genève »: elle donne à Raymond le droit de procéder contre les dissidents quelle que soit leur dignité et de les réconcilier, à l'occasion. Quoi de plus utile que ce privilège pour un religieux sans autre titre que celui de prieur de la Minerve et qui allait vraisemblablement se trouver en contact, en France, avec des dignitaires de son ordre plus ou moins ralliés à la cause clémentiste ? Le titre de « poenitentiarius noster », donné à Raymond dans les documents du 21 novembre, ne lui aurait-il pas été conféré précisément par la bulle du 8 novembre précédent ?

On le voit, nous discutons la date de la lettre au roi à un mois près. Pour le P. Laurent elle serait de la fin de novembre: je la daterais plutôt du début, sinon d'octobre.

[1] Je relève deux détails à noter. Catherine affirme que les cardinaux avaient annoncé l'élection d'Urbain VI au roi, annonce officielle dont il ne reste aucune trace. Elle dit en outre qu'ils « refirent l'élection de nouveau avec grande concorde ». S'il ne s'agit pas des deux votations connues au cours même du conclave, on ne voit pas à quel fait elle pourrait faire allusion,

[2] Aussi ne croyaient-ils pas diviser le monde, mais l'amener entièrement à partager leur avis.

je crois que sur ce point il serait difficile de n'être pas de l'avis de Catherine. D'ailleurs, sa confiance dans son propre jugement moral et dans l'assistance du Saint-Esprit est telle qu'elle oublie qu'il pourrait y avoir des saints hors de la Toscane: « Nous voyons que les serviteurs de Dieu suivent seulement la vérité et qu'ils tiennent la vérité du pape Urbain. Vous ne trouverez pas un serviteur de Dieu qui tienne le parti contraire, pourvu qu'il soit serviteur de Dieu. Je ne parle pas de ceux qui portent le vêtement de la brebis et qui sont, au dedans, des loups rapaces. Croyez-vous que, si ce n'était pas la vérité, Dieu permettrait que ses serviteurs tombent en de telles ténèbres ?... » — Alors la sainte va jusqu'au bout de sa noble et naïve idée. Comme au pape, elle souhaite au roi de France de s'entourer de mystiques: « Je voudrais que vous les appeliez à vous [les serviteurs de Dieu] pour vous faire déclarer cette vérité et que vous ne marchiez pas dans une telle ignorance. Que votre passion propre ne vous meuve pas: elle serait pire pour vous que pour personne... par [l'amour propre] nous devenons aptes à recevoir toute mauvaise information qui nous serait donnée, contre la vérité, par les amateurs d'eux-mêmes »... Cherchez donc la vérité avec des « hommes de conscience et de science. Si vous le voulez, vous ne serez pas dans l'ignorance, car vous avez près de vous la Fontaine de la science, laquelle je crains que vous ne perdiez si vous vous y prenez comme cela. Et vous savez bien ce qu'il en résultera pour votre royaume... » Regardez donc « Dieu et sa vérité, non la passion, ni l'amour de la patrie, car, quant à Dieu, nous ne devons pas faire de différence, étant tous sortis de Son Intelligence sainte... » Enfin, « l'amour de votre salut » dit-elle en terminant, « me pousse à vous parler plutôt de vive voix, avec la présence, que par écrit ».

Ainsi, la petite Catherine de Sienne, petite à l'âme si grande, aurait voulu à la fois être près du pape Urbain, « pour combattre avec lui », et à Paris, pour éclairer le roi de France, concurremment avec les autres serviteurs de Dieu (les vrais, ceux qu'elle sait bien reconnaître des « peaux de brebis ») et les docteurs de l'Université. Déjà, de Florence, elle suppliait le pape et Raymond de l'appeler près d'eux: depuis son retour à Sienne, elle ne tient plus en place. Toutes ses lettres expriment l'humble désir d'aller à Rome. Depuis qu'un mystique est souverain pontife (et c'est un Italien et un ami), sa place est près de lui, elle le sent, et Raymond doit le comprendre.

De fait, il le comprenait parfaitement et préparait sa venue. Il raconte (non sans quelque déformation, sans doute) que le pape désirait beaucoup

avoir Catherine à Rome, mais qu'elle, craignant le blâme de certains, ne voulait plus se déplacer sans un ordre écrit. Il fallait donc obtenir cet ordre papal, d'où sans doute le retard [1]. Catherine avait écrit à Urbain, le 5 octobre: « Je ne demeurerai pas en paix tant qu'avec le son de la voix vive et avec la présence devant Votre Sainteté... car je désire donner mon sang et ma vie, et distiller la moelle de mes os dans la Sainte Eglise... et je vous demande de savoir en vérité votre volonté pour faire avec obéissance ce qui sera l'honneur de Dieu et votre volonté... » Dans son ardent désir du martyre, il ne s'agissait plus, comme autrefois, de la croisade [2]. Le schisme

---

[1] Catherine parle à plusieurs reprises de son futur voyage dans ses lettres au tailleur florentin Francesco di Pippino et à la tertiaire Daniella d'Orvieto, qu'elle espérait visiter au passage. « Quand je saurai vraiment mon départ, je vous le ferai savoir » avait-elle écrit une première fois à son ami florentin. Puis, le 4 novembre, au même: « par la bonté de Dieu et l'ordre du Saint-Père, je crois aller à Rome d'ici au milieu de ce mois environ comme il plaira à Dieu... » Enfin une admirable lettre à Daniella d'Orvieto (une des plus belles de tout l'Epistolario, au point de vue direction spirituelle) donne le même renseignement. « Quant au désir que tu as de sortir de ta maison et d'être à Rome, jette-le dans la volonté de ton Epoux... » De même qu'au début de sa carrière publique, notre héroïne éveillait dans les âmes le désir de visiter Jérusalem, de même, proche de sa fin, elle les attire à Rome où elle s'en va mourir... « Ne cessons pas de prier pour [le vicaire du Christ], qu'Il lui donne lumière et force pour résister aux coups des démons incarnés, amateurs d'eux-mêmes, qui veulent contaminer notre foi... Quant à ma venue près de toi, prie la Bonté de Dieu... et spécialement à présent que je suis pour aller à Rome afin d'accomplir la volonté de Jésus crucifié et de son vicaire. Je ne sais quelle route je prendrai... » Une des deux routes possibles passait en effet par Orvieto où elle eût rencontré Daniella. L'idée de « lumière » qui obsédait Catherine dans ses lettres politiques contemporaines à la reine de Naples, au roi de France, etc., elle l'exprime dans les mêmes termes en commençant sa lettre à Daniella, mais elle en tire, cette fois, un commentaire purement spirituel.

C'est également de cet automne 1378 qu'il faut dater ses très beaux conseils adressés à Tora Gambacorti, plus tard canonisée sous le nom de sainte Claire Gambacorti, et qui débutait alors dans la vie spirituelle. C'est une pure splendeur, et nous sommes au moment même de l'achèvement du Dialogue. Je ne m'éloigne pas de mon sujet: à l'idée que nous nous faisons de l'activité politique de sainte Catherine, il importe que nous sachions quelle était, dans la même saison, sa pensée religieuse. Or, j'avoue que l'exceptionnelle maturité intérieure de Catherine, au point où nous sommes, est la seule raison qui m'incline à croire à la légitimité d'Urbain VI, après avoir beaucoup médité vainement sur cette obscure affaire (car, par ailleurs, je partage toute l'indignation des « Gallicans » pour la partialité et les inexactitudes de l'historien officiel de l'Eglise romaine, le continuateur de Baronius). Peut-être n'est-ce pas outrer le rôle de la haute sainteté dans l'Eglise que de se ranger de préférence à l'avis de sainte Catherine (je dis la haute sainteté et non le « mysticisme »). Je n'oublie pas la fureur de saint Vincent Ferrier, au même moment, contre ceux qui substituent les révélations privées au jugement canonique à porter sur les faits, mais 1° cette sage colère n'avait rien à voir avec sa sainteté, puisqu'elle avait pour but de prôner uniquement le critère objectif, et 2° je ne saurais dire où en était alors la vie spirituelle du saint Prêcheur, qui ne mourut qu'en 1417, quarante ans plus tard.

[2] Notons donc la date précise où notre sainte abandonna pratiquement l'idée de croisade, qui était depuis sa jeunesse non seulement le thème préféré de sa prédication, mais comme un élément de sa vie intérieure. A une certaine Agnès de Toscanella elle écrit: « ...Quant à ce que vous m'avez fait dire au sujet du voyage au Saint-Sépulcre, il ne me semble pas opportun d'y aller pour le moment, mais je crois que la douce volonté de Dieu est plutôt que vous restiez tranquille et priiez... spécialement à cause de l'hérésie qui s'est élevée du fait des hommes iniques pour contaminer notre foi en disant qu'Urbain VI n'est pas vraiment pape... ». Au chartreux Pierre de Milan, elle écrit en louant d'abord son désir du martyre, et: « ...je vous

lui fournissait la carrière tragique où elle pourrait enfin donner son sang à l'Eglise. La grande Catholique Romaine savait maintenant le lieu où elle laisserait à la terre sa dépouille mortelle: sainte Brigitte avait voulu expirer là, où, disait-elle, toutes les rues sont pavées des ossements des martyrs...

Cependant, le pape ne pouvait à la fois s'entourer des serviteurs de Dieu et les envoyer partout où sa légitimité avait besoin d'être soutenue et prêchée. Il fallait diviser les rôles. La sainte le savait bien: si elle avait pris la peine de composer son discours à Charles V, c'était pour le confier à Raymond qui, le 21 novembre 1378, se trouvait officiellement chargé d'une ambassade d'Urbain VI auprès du roi de France. La missive catherinienne fut vraisemblablement jointe aux dix lettres papales adressées au roi, au duc d'Anjou, à deux des cardinaux restés en Avignon, à Philippe de Mézières, à l'Université de Paris, etc. et que Raymond devait rapporter plus tard à Sienne où elles sont encore, lorsqu'il eut échoué dans sa mission, comme nous allons le voir.

NOËLE M. DENIS-BOULET.

---

promets que si le temps vient qui est désiré de vous et des autres serviteurs de Dieu, et s'il m'est possible d'obtenir licence du vicaire de J.-C., je le ferai volontiers, afin que votre saint désir soit accompli. Priez-le aussi qu'on ne tarde plus. Je... meurs... de voir tant offenser notre Créateur... et contaminer notre foi par ceux qui sont placés pour l'éclairer... » Le schisme paraît donc commencé, mais une autre lettre au même destinataire est plus nette: « je vous prie que le désir que Dieu vous a donné du saint passage pour donner votre vie pour lui ne diminue jamais dans votre âme, mais je veux qu'il croisse continuellement, commençant maintenant parmi les chrétiens à endurer pour la vérité de la sainte Eglise et du pape Urbain VI... pour cette vérité, il faut nous préparer à subir et, en subissant, nous bénirons Dieu dans la sainte Eglise...» Ainsi le principe spirituel du projet de croisade était bien chez Catherine le désir du martyre pour l'Eglise, lequel a maintenant un autre objet pratique, de par le schisme. Ce point a son intérêt, car le rôle, dans la sanctification chrétienne, du désir du martyre est peut-être plus important qu'on n'a coutume de le dire.

Eclaircissements sur les rapports du pouvoir canonique et du pouvoir politique

Avant de passer aux autres grandes divisions du pouvoir juridictionnel, il est nécessaire de nous attarder à l'étude du pouvoir canonique. Si le pouvoir déclaratif est plus élevé, le pouvoir canonique, qui le met en contact immédiat avec les choses du temps, participe davantage à leur complexité et à leur contingence. Les documents du magistère ecclésiastique qui règlent son exercice doivent tenir compte, à chaque époque, de l'état du développement culturel. Il s'ensuit que l'aire de son influence est variable et qu'il paraîtra lui-même tantôt, comme aux premiers siècles chrétiens, rester en deçà, tantôt, au contraire, comme au moyen âge, se porter au delà de ses frontières légitimes. Nous aurons d'abord à définir ses exigences essentielles et à déterminer la nature de ses rapports avec le pouvoir et la société politiques. Pourtant cela ne saurait suffire. Nous aurons encore à nous prononcer, si vaste que l'entreprise apparaisse, sur la légitimité des mesures que les papes du moyen âge prennent au nom de leur pouvoir canonique, et qui sont ensuite mentionnées dans les collections canoniques et utilisées dans les sommes théologiques: transfert et collation de la dignité impériale, déposition des princes apostats, répression de l'hérésie, organisation de la croisade. Si l'on déclare ces mesures justifiées, n'est-il pas à craindre que ceux qui travaillent à sauvegarder la pleine autorité du pouvoir canonique entretiennent l'espoir secret de voir reparaître un jour toute la série de ses applications médiévales ? Et si, au contraire, on désavoue ces mesures, si on les considère comme des usurpations du pouvoir spirituel, ne faudra-t-il pas reconnaître qu'en voulant recourir aux méthodes des royaumes de ce monde, l'Eglise a perdu la conscience claire de sa transcendance, qu'elle a cédé à la troisième tentation repoussée par le Sauveur, en un mot que sa sainteté s'est obscurcie pendant de longs siècles, et que par ambition, faiblesse ou ignorance, elle a trahi la mission que le Christ lui avait confiée ? Ni le théologien qui se contente d'affirmer le caractère divin du pouvoir canonique, ni l'historien qui se contente de plaider les circonstances atténuantes pour une attitude qu'il estime regrettable ne résolvent ces graves questions. Efforçons-nous de le faire. Nous rappellerons d'abord le caractère analogique de la juridiction canonique (1). Nous indiquerons ensuite quelles sont les exigences essentielles de l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat (2). Puis nous essaierons de décrire le rôle normal de l'Eglise dans une chrétienté profane (3). Enfin nous parlerons plus longuement du rôle de l'Eglise dans la chrétienté médiévale (4).

1. Le caractère analogique de la juridiction canonique

1. L'Eglise tout entière ayant pour fin la vie éternelle et l'union aux Personnes divines, nous avons refusé de distinguer en elle un aspect spécifique, en raison duquel elle serait surnaturelle et posséderait les pouvoirs d'ordre et de magistère, et un aspect générique, en raison duquel elle serait sociale et visible et posséderait, comme les autres sociétés, un pouvoir législatif, judiciaire, coercitif. Elle est tout entière à la fois surnaturelle et visible: *d'abord* en raison du pouvoir d'ordre et du pouvoir déclaratif, *ensuite* en raison de son pouvoir canonique, qui renferme en lui les pouvoirs législatif, judiciaire, coercitif. Elle n'a qu'une similitude analogique avec les sociétés politiques. En conséquence, son pouvoir canonique, comparé au pouvoir politique, est analogue, non univoque; de même son pouvoir législatif, judiciaire, coercitif, comparé au pouvoir législatif, judiciaire, coercitif de l'Etat, est analogue, non univoque.

Il s'ensuit, par exemple, nous l'avons remarqué, que le pouvoir canonique peut proposer aux fidèles des *énoncés même spéculatifs et doctrinaux*, auxquels ils devront donner l'assentiment de leur intelligence; que s'il règle avant tout les actes extérieurs, il peut, à leur occasion, prescrire des actes intérieurs de foi et de religion; que l'axiome: *De internis non judicat praetor*, ne saurait être appliqué au domaine canonique sans être transposé [1].

Il en résulte encore que les *moyens coercitifs* dont l'Eglise peut user pour ramener ses enfants rebelles dans les voies de l'obéissance et du véritable amour ne seront pas identiques aux moyens qu'emploie la société temporelle. L'Eglise étant une société qui n'est pas *de* ce monde, une société spirituelle, les peines ecclésiastiques seront toujours spirituelles en raison de leur destination. Mais l'Eglise étant une société qui est *en* ce monde, une société visible, elle peut au besoin frapper les délinquants dans leurs biens visibles, temporels ou corporels: même alors les peines ecclésiastiques, restant spirituelles par leur destination, seront distinctes des peines infligées par la société civile. Elles auront une autre mesure, ne comporteront pas la même lourdeur, et n'iront point par exemple jusqu'à l'effusion du sang et à la peine de mort.

Mêmes remarques sur les *moyens de conquête et de défense* de l'Eglise. Le seul moyen de conquête qui soit propre à l'Eglise comme telle est la prédication vécue de l'Evangile; ce n'est ni la contrainte, ni la guerre. Les seuls moyens de défense qui sont propres à l'Eglise comme telle et conviennent à sa nature de royaume de Dieu visible au milieu des hommes, même quand ils seraient temporels en eux-mêmes, demeurent spirituels par leur

---

[1] Emmanuel Mounier écrit très bien: « Appliqué à l'Eglise et appliqué à l'Etat ou aux autres pouvoirs humains, le mot *autorité*, contrairement à ce que pensait Bakounine, signifie des choses *essentiellement* distinctes ici et là, analogues seulement d'une analogie de proportionnalité, les fins et l'origine de l'autorité étant ici temporelles, là surnaturelles. Une orthodoxie ou une orthopraxie impliquant orthodoxie, imposées par un pouvoir exclusivement temporel sont en toute hypothèse intolérables. » *Anarchie et personnalisme*, Esprit, 1er avril 1937, p. 141.

mesure et par leur destination. Ils ne consistent pas à opposer le glaive au glaive, la lutte sanglante à la lutte sanglante: « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups » (Mt., x, 16), en sorte que si l'Eglise subsiste dans le monde, si les brebis durent au milieu des loups, il sera manifeste que c'est par miracle [1]. La seule effusion de sang dont l'Eglise comme telle prenne l'entière et immédiate responsabilité est celle du martyre. « Alors, s'étant avancés, ils mirent la main sur Jésus et le saisirent. Et voici qu'un de ceux qui étaient avec Jésus, levant la main, dégaîna son glaive et, frappant le serviteur du grand-prêtre, lui coupa l'oreille. Alors Jésus lui dit: Remets ton glaive à sa place, car tous ceux qui prennent le glaive périssent par le glaive » (Mt., xxvi, 50-52). Et nous sommes clairement avertis que ce qui vaut pour Jésus, vaut pour tout son royaume: « Mon royaume n'est pas de ce monde; si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu, afin que je ne fusse pas livré aux Juifs; mais maintenant » qu'ils n'ont pas combattu, il est clair que « mon royaume n'est pas d'ici » (Jean, xviii, 36).

Pourtant, nous n'ignorons pas que les papes ont publié des décrets pour organiser la guerre sainte et obliger les princes à traquer l'hérésie. Nous croyons même qu'ils l'ont fait légitimement. Mais ce que nous contesterons, c'est qu'ils aient alors agi en raison de leur seul pouvoir canonique et des seules exigences essentielles et permanentes du royaume de Dieu.

2. Encore une remarque. Quand nous parlons des moyens d'action du pouvoir législatif, judiciaire et coercitif de l'Eglise, nous voulons désigner, cela va de soi, les moyens qu'il met en œuvre par lui-même et sans recourir à aucun intermédiaire. Mais nous entendons signifier, de plus, certaines des activités qu'il peut exercer par l'intermédiaire du bras séculier: non pas toutes indistinctement, mais celles-là seulement dont le pouvoir ecclésiastique doit porter à lui seul l'entière responsabilité, qui ont pour but immédiat le spirituel et non le temporel-chrétien, le christianisme et non la chrétienté, qui sont mesurées par des lois convenant à l'Eglise, non à l'Etat. Le pouvoir séculier fonctionne alors comme un pur instrument du pouvoir canonique. Son activité, d'ordinaire civile, devient spirituelle *hic et nunc*, exceptionnellement, par occasion; elle se résorbe dans l'activité du pouvoir canonique, change de nature, s'allège et se modère. De ce fait, le bras séculier doit renoncer à manier le glaive du sang. Saint Augustin veut bien accepter ses services contre les Donatistes, mais « il ne veut pas entendre parler de peine capitale, il tremble que le sang des ennemis de l'Eglise ne rejaillisse

[1] Sur ce texte de saint Matthieu, cf. le commentaire de saint JEAN CHRYSOSTOME, *homil.* 33, P. G., t. LVII, col. 389: « Rougissons donc quand, agissant à rebours, nous devenons des loups pour nos ennemis. Tant que nous sommes brebis, nous avons la victoire; et même si des myriades de loups nous entourent, nous sommes les plus forts. Dès que nous devenons loups, nous sommes vaincus. Le Pasteur nous quitte. Il paît les brebis, non les loups. Il te laisse et s'en va. Tu ne lui permettais pas de faire paraître sa puissance ».

sur elle et ne la déshonore »[1]. De ces activités, c'est l'Eglise, non le pouvoir séculier, qui est responsable: nous les regardons comme relevant de son « pouvoir direct ». Nous réservons pour un autre emploi l'expression de « pouvoir indirect ».

2. Les exigences essentielles de l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat

Les exigences de l'Eglise par rapport à l'Etat concernent d'une part la vie même de l'Eglise, d'autre part son influence sur l'Etat. L'Eglise a tout d'abord le droit et le devoir de s'implanter, d'exister, de se développer au sein même des sociétés politiques. Elle a de plus le droit et le devoir d'exercer une influence sanctificatrice sur la vie des sociétés politiques. Ces deux sortes d'exigences sont exprimées par Léon XIII dans une phrase de l'encyclique *Sapientiae christianae*[2]: « L'Eglise ne saurait être indifférente à ce que telles ou telles lois régissent les cités, puisqu'il arrive qu'au lieu de demeurer dans le domaine politique, ces lois transgressent leurs limites et empiètent sur le droit ecclésiastique ; au contraire, Dieu lui a confié la charge 1° de s'opposer aux mesures politiques qui pourraient nuire à la religion, *resistere, si quando officiat religioni disciplina reipublicae;* 2° de déployer tout son zèle pour que les lois et les institutions des peuples soient pénétrées de la vertu de l'Evangile, *studioseque conari, ut in leges et instituta populorum virtus pervadat Evangelii* ». Quelques mots sur ces deux exigences.

1. *L'Eglise doit sauvegarder son existence propre : défense du spirituel*

Quelque grande que soit leur diversité, le royaume de Dieu et les royaumes politiques vont se rencontrer sur les mêmes territoires, voire dans les mêmes hommes en vue de les réclamer pour leurs fins respectives. Comment concevoir ce partage de l'homme lui-même, puis de ses biens terrestres ?

1. Si la loi de toutes les natures créées, corpuscule physique ou germe vivant, est de tendre vers leur acte, leur fin, leur bien, imparfaite similitude du Bien divin, et de faire ainsi, chacune à son plan et selon sa manière, constamment retour à Dieu par d'obscurs cheminements comportant sans doute d'innombrables défaillances, l'homme, qui ne saurait échapper à cette loi, devra, sous l'impulsion d'un instinct primordial qui provoquera ses libres initiatives et le jeu des vertus acquises, tendre vers ce qui est sa fin, son bien, et faire lui aussi constamment retour à Dieu d'une façon vrai-

[1] Pierre BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin,* 1920, p. 335.
[2] 10 janvier 1890.

ment humaine, où les défaillances pourront prendre le caractère de péchés[1]. C'est en s'acheminant de cette manière proprement humaine vers la plénitude et l'achèvement de sa nature qu'il se verra contraint d'entrer en relation avec d'autres personnes pour vivre la vie communautaire, d'abord dans la communauté familiale, immédiate, fondamentale, ordonnée à la transmission de la vie *(ad necessaria vitae)*, et qui est elle-même engagée dans des communautés civiles plus vastes, plus perfectionnées, plus « divines », ordonnées à l'épanouissement de la vie humaine *(ad vitae sufficientiam perfectam*[2]*)*, dont l'influence pénétrera la communauté familiale et la soulèvera peu à peu au-dessus d'elle-même : seule la communauté civile suprême aura la pleine personnalité morale, sera parfaite, non point en ce sens qu'elle devra s'isoler des autres et tendre à quelque impossible autarcie, mais en ce sens qu'elle pourra traiter avec les autres d'égale à égales. A chaque étape de ce progrès qui l'introduit dans la vie communautaire, il sera vrai de dire que l'homme fait retour à Dieu.

Et cependant la personne humaine est trop grande pour être reçue tout entière et pour être absorbée dans une communauté ; ce n'est qu'une partie d'elle-même qui fait retour à Dieu par la communauté familiale, et une autre partie d'elle-même par les diverses communautés civiles ; il reste quelque chose en elle qui ne peut faire retour à Dieu que directement, qui est affaire entre elle seule et Dieu. C'est pourquoi saint Thomas distingue dans la philosophie morale trois parties: la « monastique » qui règle l'activité de l'homme seul, l'économie qui règle l'activité de la communauté domestique, la politique qui règle l'activité de la communauté civile[3]. Il écrit ailleurs que le bien de l'homme comme tel, qui consiste dans la connaissance de la vérité et la régulation des appétits inférieurs, est distinct du bien de l'homme comme citoyen, qui consiste dans les rapports de société ; que la vertu qui fait l'homme bon est disctinte de la vertu qui fait le bon citoyen[4]. Il faut donc reconnaître à la fois que la communauté a des droits sur l'homme et qu'elle se trouve de ce fait sur la route par laquelle il fait retour à Dieu (voilà la part donnée à César mais pour Dieu), mais qu'elle ne saurait devenir totalitaire, ni engloutir l'homme, en qui réside une grandeur irréductible, mystérieuse, référée immédiatement à Dieu et sur laquelle la communauté civile n'a pas la permission de porter la main (voilà la part exclusive de Dieu): c'est pour autant qu'elle protège le mystère de l'indépendance de la personne humaine que la propriété privée devient elle-même inviolable. « L'homme, dit saint Thomas, n'est pas ordonné à la communauté politique selon tout son être et tous ses biens, *secundum se totum et secundum omnia sua...* Mais tout ce qu'est l'homme, tout ce qu'il

[1] « En désirant leurs propres perfections, c'est Dieu même que toutes choses désirent, puisque les perfections de toutes choses sont comme autant de similitudes de l'Etre divin ; et parmi les choses qui cherchent Dieu, certaines le connaissent selon ce qu'il est en lui-même: ce sont les seules créatures raisonnables. » Saint THOMAS, I, qu. 6, a. 1, ad 2.

[2] Saint THOMAS, *Ethic. ad Nic.*, lib. I, lect. 1.

[3] Ibid.

[4] *De virtutibus in communi*, a. 9.

peut, tout ce qu'il a, doit être rapporté à Dieu »[1]. Sans même quitter le plan des considérations philosophiques, il devient ainsi évident que la communauté civile est de soi inapte à régir tout l'être des hommes qu'elle rassemble; elle ne régit que leur vie de citoyens, elle laisse en dehors de ses prises la réserve la plus secrète de leur nature. C'est précisément en raison de cette partie d'eux-mêmes qui demeure inaccessible à la communauté civile, et par laquelle ils sont capables de Dieu par la grâce[2], que ces hommes seront conviés à entrer dans une communauté plus haute.

Les mêmes hommes, composés d'âme et de corps, que l'Etat, à cause de leur aptitude naturelle, réclame pour la vie civile, l'Eglise, à cause d'une aptitude secrète, obédientielle qui est en eux va les réclamer pour la vie de la cité céleste, « de cette Jérusalem dont le prince est Dieu, et dont les citoyens sont les anges et tous les saints, soit qu'ils règnent dans la gloire et se reposent dans la patrie, soit qu'ils pérégrinent sur la terre, selon le mot de l'apôtre, Ephés., II, 19: *Vous êtes les concitoyens des saints, vous êtes de la maison de Dieu* »[3]. Cité surnaturelle que le Christ a commencé de rassembler autour de lui comme un corps de surcroît et comme une extension visible de son être, et dont il reste aujourd'hui la tête, bien qu'il soit élevé dans les cieux et ne puisse toucher corporellement nos misères que sous le voile des apparences eucharistiques. Il continue, par le pouvoir sacramentel (rendu visible en raison des sacrements qui le confèrent[4]) de lui communiquer la vie de la grâce et des vertus infuses: «car pour que l'homme soit membre de cette cité, sa nature ne suffit pas, il doit être élevé à cela par la grâce de Dieu; et il est manifeste que les vertus qui sont dans l'homme en tant qu'il est membre ce cette cité-là, il ne peut pas les acquérir par ses forces naturelles, c'est pourquoi elles ne sont pas causées en nous par nos actes, mais elles sont infuses en nous par le don divin »[5]. Et il continue,

---

[1] I-II, qu. 21, a. 4, ad 3 —. La « différence de niveau entre le degré où la personne a le foyer de sa vie de personne et l'étiage où elle se constitue comme partie d'une communauté sociale... explique que la personne réclame la société et tende toujours à la dépasser ». De la société familiale elle passe à la société civile, et au sein de la société civile « elle éprouve le besoin de sociétés ou de co-amitiés plus restreintes, intéressant la vie intellectuelle ou morale elle-même, qu'elle se choisit à son gré, et qui aident son mouvement ascensionnel à un niveau plus élevé, et dont elle souffrira cependant et qu'elle devra dépasser. Et au-dessus de la société civile, elle entre, franchissant le seuil des réalités surnaturelles, dans une société qui est le corps mystique d'un Dieu incarné, et dont l'office propre est de la faire parvenir à sa perfection spirituelle et à sa pleine liberté d'autonomie, et à son bien éternel .» Jacques MARITAIN, *Du régime temporel et de la liberté*, p. 60.

[2] L'âme humaine est « par sa nature capable de la grâce; du seul fait qu'elle a été créée à l'image de Dieu, elle est capable de Dieu par la grâce, comme dit Augustin. » Saint THOMAS, I-II, qu. 113, a. 10. Cf. saint AUGUSTIN, *De Trinitate*, lib. XIV, nº 12: « Eo quippe ipso imago ejus est, quo ejus capax est... »

[3] Saint THOMAS, *De virtutibus in communi*, a. 9.

[4] « Character habet rationem signi per comparationem ad sacramentum sensibile a quo imprimitur. » Saint THOMAS, III, qu. 63, a. 2, ad 4; cf. a. 1, ad 2.

[5] Saint THOMAS, *De virtutibus in communi*, a. 9. « Il y a une différence spécifique entre les vertus morales *infuses*, grâce auxquelles les hommes se conduisent bien comme *concitoyens des saints et familiers de Dieu*, et les autres vertus *acquises*, grâce auxquelles l'homme s'ordonne bien par rapport aux choses humaines. » I-II, qu. 63, a. 4.

par le pouvoir juridictionnel (rendu visible lui aussi, en raison de la désignation qui le confère) et qui est soit déclaratif soit canonique, de lui dispenser la vérité capable de nourrir sa contemplation et de diriger son action. De ces deux formes du pouvoir juridictionnel c'est la seconde, la forme canonique qui aura, avec le pouvoir politique, les contacts les plus fréquents. C'est celle qui prendra les mesures disciplinaires *normales* concernant les matières qui sont par nature spirituelles soit entièrement (ce sont les plus nombreuses), soit partiellement (matières « mixtes » comme les effets du mariage, l'enseignement scolaire, etc.); et les mesures disciplinaires *exceptionnelles* concernant des matières par nature civiles, mais devenues « hic et nunc » spirituelles, du fait qu'elles touchent à l'autel: l'Eglise intervient dans ces choses pour y défendre des biens spirituels, dans la stricte mesure exigée par cette défense, elle prend elle-même l'initiative concrète de l'acte matériellement politique (mais formellement spirituel), et son intervention peut s'exercer par l'« action civique catholique » qui relève de l'action catholique, non de l'action politique, et qui a pour objet de défendre, *pour le spirituel lui-même*, les valeurs propres de la cité de Dieu engagées, dans le temporel [1]. Ainsi les mêmes hommes se trouveront entraînés dans l'orbe de deux grandes communautés visibles, de deux sociétés dont chacune est parfaite et suprême en son genre, dont les fins spécifiques, les pouvoirs juridictionnels, les liens formels sont profondément distincts. Le pape seul pourrait faire exception: mais si, en vue de sauvegarder le libre exercice de son pouvoir spirituel, il assume volontairement la charge d'un principat politique, comme il l'a fait au cours de longs siècles, la ligne de partage du spirituel et du temporel, par un détour, divisera son cœur.

Comment ces grandes communautés vont-elles s'affronter, au dedans de l'homme ? Sont-elles contraires l'une à l'autre, et la loi de chacune d'elles est-elle de dévorer l'autre pour l'assimiler ? Plusieurs en sont persuadés. Les uns qui savent comprendre la grandeur divine de l'Eglise lui donneront pour mission d'absorber l'Etat [2]. Les autres, beaucoup plus nombreux,

---

[1] Jacques MARITAIN, *Questions de conscience*, 1938, pp. 184 et 194. Cf. *Humanisme intégral*, 1936, p. 317: Il y a dans le temporel « à l'égard du spirituel, une zone de questions qui par elles-mêmes (questions *mixtes*, touchant le mariage par exemple, l'éducation, etc.) ou en vertu des circonstances de fait, incluent un rapport à cet ordre: tout en concernant la cité terrestre, elles concernent aussi, directement, le bien des âmes et celui du corps mystique du Christ; le chrétien, comme membre de ce corps mystique, a à les considérer d'abord et avant tout, non pas selon qu'elles intéressent l'ordre temporel et le bien de la cité terrestre (lequel du reste souffre détriment lui-même si les biens supérieurs sont violés), mais selon qu'elles intéressent les biens supra-temporels de la personne humaine et le bien commun de l'Eglise du Christ ». Nous parlons d'une « action civique catholique » au sens strict. Le livre de M. l'abbé Daniel Lallement, intitulé *Principes catholiques d'action civique*, Paris, 1935, qui résume « les enseignements de l'Eglise catholique concernant la politique » contient, outre ce qui a trait à l'*action civique catholique*, des principes concernant l'*action civique profane* des catholiques et commandant d'en haut leur pensée et leur activité temporelles.

[2] « Dostoïevski a été le prophète de l'idée théocratique proprement russo-orthodoxe, de la lumière religieuse venue d'Orient... A cette idée théocratique fausse est liée, chez Dostoïevski, une conception également fausse de l'Etat, une notion insuffisante de sa valeur indépendante, de la valeur d'un Etat non pas théocratique mais temporel, qui reçoit sa propre justi-

demandent à l'Etat d'engloutir l'Eglise: c'est à quoi le totalitarisme, qu'il flatte l'Eglise ou la persécute; qu'il soit païen ou athée; communiste, raciste, ou étatiste, tend par nature. Une troisième réponse, anarchiste, consisterait à proclamer l'illégitimité radicale de toute hiérarchie sociale, divine ou humaine, et à engager la personne humaine dans une révolte insensée [1]. Toutes ces solutions saccagent l'être humain et le poussent à la catastrophe. Il suffit au contraire de respecter la profondeur du mystère qui est en l'homme pour entendre qu'il ait à faire retour à Dieu de deux manières diverses. En raison de ses puissances naturelles, actualisées par les vertus acquises, il marchera vers ses fins connaturelles et s'engagera en conséquence dans les communautés civiles. En raison de la puissance obédientielle de son esprit, actualisée par la grâce et les vertus infuses, il recevra des ailes et pourra s'élever dans la cité des anges, du Christ et des personnes divines. Il marchera et il volera en même temps. Cela n'est pas incompatible. Bien plus, il marchera mieux sur la terre quand son amour l'entraînera vers le ciel, il sera meilleur citoyen quand il sera pleinement chrétien: et l'Eglise aura mission de christianiser la vie civile. La cité terrestre et la cité céleste, l'Etat et l'Eglise, se partagent les régions intérieures de l'homme. Une loi d'essentielle dualité, à laquelle il n'échappera que par la mort — la loi de l'unité est celle de la vie glorieuse —, divise ici-bas son être. Elle est douloureuse sans doute, mais elle est de soi salutaire. Elle n'a pas pour fin de déchirer vainement l'homme, de le jeter dans des conflits stériles et sans issue. Elle est destinée à ramener vers le même Dieu, par des chemins différents, les diverses puissances de son être. Elle a toujours existé, mais elle n'a été manifestée que le jour où le Sauveur, comme en se jouant, a prononcé la parole fameuse: « Rendez ce qui est à César, à César, et ce qui est à Dieu à Dieu » (Mt., XXII, 21), qui sanctionnait les justes droits de César en créant les droits de l'Eglise, et qui allait jeter par terre le totalitarisme millénaire du monde païen. Saint Augustin l'a rappelée avec force [2]. C'est

---

fication religieuse de lui-même et non de l'extérieur, d'une façon immanente et non transcendante... Ce faux anarchisme, cette volonté de ne pas trouver un sens religieux dans un Etat indépendant, sont chez Dostoïevski. Ils constituent un trait proprement russe, révélateur peut-être d'une maladie russe. » Nicolas BERDIAEFF, *L'esprit de Dostoïevski*, Paris, 1929, pp. 251-253.

[1] Anarchisme qui sera antithéiste chez Proudhon lequel ne nie pas Dieu, mais le traite en ennemi (« Dieu, c'est le mal »), athée chez Bakounine (« Si Dieu existait réellement, il faudrait le faire disparaître »), « chrétien » chez Tolstoï (« Toute Eglise, comme Eglise a toujours été et ne peut pas ne pas être... directement opposée à la doctrine du Christ »; « Le christianisme dans sa véritable signification détruit l'Etat; c'est ainsi qu'il fut compris dès le début et c'est pourquoi le Christ a été crucifié »).

[2] Dans son commentaire du texte où saint Paul recommande aux chrétiens de Rome d'obéir à des autorités encore païennes, *Expositio quarumdam propositionum ex Epistola ad Romanos*, propos. 72: « L'apôtre prévient ceux qui pensent orgueilleusement que, puisqu'ils ont été appelés par le Seigneur à la liberté en devenant chrétiens, ils n'ont plus, dans le cours de cette vie, à observer de règle, ni à se soumettre aux autorités supérieures chargées du gouvernement des choses temporelles. Si nous sommes composés d'une âme et d'un corps, aussi longtemps que nous demeurons dans cette vie temporelle, nous avons besoin de choses temporelles pour l'entretenir. Il nous faut donc, pour autant, être soumis aux autorités, c'est-à-dire

une folie homicide et une offense à l'Evangile de vouloir changer l'hétéronomie de l'Eglise et de l'Etat en antinomie. Les conflits qui les opposent au cours de l'histoire devront rester accidentels; ils ne pourront devenir essentiels que si l'on a faussé au préalable la vraie notion de l'Etat.

2. L'Eglise et les Etats vont se rencontrer sur les mêmes territoires. Quel sera leur *dominium* respectif ?

Le domaine de l'homme sur les choses extérieures, pâle reflet du domaine divin sur l'être et l'agir de toute la création, c'est le pouvoir, que lui donnent son intelligence et sa volonté, de les utiliser pour ses fins propres, comme si elles avaient été faites pour lui [1].

Il pourra prendre deux formes. D'abord le domaine de la personne humaine, l'utilisation que la personne individuelle a le droit de faire des choses extérieures pour ses fins propres: voilà la propriété personnelle, le *dominium humile.* Puis le domaine du pouvoir civil, l'utilisation que le pouvoir civil a le droit de faire des choses extérieures en vue du bien commun: voilà le haut domaine, le *dominium altum.* Il a pour fin non de supplanter la propriété personnelle, mais au contraire de la rendre plus assurée, plus florissante, mieux répartie et mieux ordonnée. Et si l'Etat devient lui-même propriétaire de certains domaines et immeubles, de certaines industries, de certains services d'utilité publique, ce ne peut être, en fin de compte, que pour favoriser plus efficacement l'autonomie et la propriété personnelle de ses sujets.

Quel domaine l'Eglise va-t-elle réclamer sur les choses extérieures ? Celui qui est nécessaire au plein accomplissement de sa mission spirituelle.

Tout d'abord, pour sauvegarder le libre exercice de sa juridiction spirituelle souveraine, le pape aura canoniquement, réserve faite, cela va sans dire, des exigences de la justice, le droit d'accepter la charge d'un principat civil, en raison duquel il possédera, à l'exclusion de tout autre pouvoir politique, le *dominium altum* sur une portion de territoire, qu'il pourra

---

aux hommes constitués en dignité qui gouvernent les choses humaines. Mais pour autant que nous croyons en Dieu et que nous sommes appelés à son royaume, nous n'avons à être soumis à aucun homme qui tenterait de détruire le don que Dieu nous a fait en vue de la vie éternelle. Si donc quelqu'un estime que, du fait qu'il est chrétien, il n'a plus à payer l'impôt ni le tribut, ni à rendre honneur aux autorités à qui est confiée la charge de gouverner, il est victime d'une grave erreur. Si quelque autre estime, au contraire, que les autorités préposées aux choses temporelles ont pouvoir même sur sa foi, il tombe dans une pire erreur. Il faut faire ici ce que dit le Seigneur et rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Et, bien que nous soyons appelés à un royaume où les autorités temporelles n'ont rien à voir, *tant que nous relevons de la vie présente et que nous ne sommes point arrivés au siècle où s'évanouiront toute principauté et toute puissance,* il nous faut supporter notre condition et *garder l'ordre des choses humaines, ne faisant rien par simulation, et obéissant, en ce point même, non pas tant aux hommes qu'à Dieu qui l'ordonne* ».

[1] Saint THOMAS, II-II, qu. 66, a. 1 —. Nous ne nous occupons plus ici du domaine de l'homme sur l'homme, qui se définit par un commandement *(imperando)* non par une utilisation *(utendo),* et qui se subdivise selon qu'il s'exerce en faveur de sujets libres ou à l'égard d'esclaves. Cf. I, qu. 96, a. 2 et 4.

gérer comme font les autres princes temporels. Il est clair que ce principat, qui se juxtapose aux autres principats temporels en vue de garantir l'indépendance du pouvoir pontifical, ne tendra pas par nature à les supprimer: pas plus que la propriété mobilière ou immobilière de l'Etat, en se juxtaposant aux autres propriétés personnelles, ne tend par nature à les supprimer.

Hors ce principat temporel, qui n'entre pas dans sa contexture mais lui est annexé du dehors, l'Eglise comme telle ne saurait sans usurpation réclamer le haut domaine sur aucun territoire. Ce n'est pas affaire à elle, c'est affaire aux gouvernements politiques, de veiller à la sécurité, à l'aménagement, au développement de la propriété personnelle. En ce sens, elle doit refuser, comme Jésus, les royaumes de la terre et leur gloire. Un territoire, un royaume, peut lui être adjoint du dehors, mais elle reste intrinsèquement et par nature une société aterritoriale, une société sans patrie. Elle n'est faite ni pour se retrancher dans une région déterminée comme dans un château-fort, ni pour dilater les frontières nationales de l'Etat pontifical jusqu'à ses frontières œcuméniques. Même au moyen âge cela ne pouvait être son idéal [1], et si le pouvoir canonique a pénétré alors profondément dans l'épaisseur de la vie politique, ce n'était pas, nous le verrons, en vertu d'une exigence essentielle et permanente de l'Eglise, c'était en vertu d'une conception particulière de la politique chrétienne, légitime croyons-nous pour l'époque, mais qui, par rapport à l'Eglise, devait demeurer extrinsèque et accidentelle.

Si l'Eglise est par essence aterritoriale, elle sera donc contrainte d'habiter sur les territoires d'autrui. En ce sens, elle vivra sur la terre comme une étrangère. Pareille au Dieu qui se cache dans l'hostie, elle, personne surnaturelle dont le monde n'est pas digne, ne demandera aux Etats, pour subsister au milieu d'eux, que le *dominium humile*, le droit de propriété personnelle, qu'ils ne sauraient abolir sans injustice. Mais ce droit sera inviolable à double titre. A titre de propriété personnelle, en sorte qu'ils ne pourraient le lui ravir sans pécher par tyrannie, en renversant l'équité qu'ils ont mission de défendre. A titre de propriété religieuse, en sorte qu'ils ne pourraient le lui ravir sans pécher par sacrilège en outrageant la religion [2].

[1] Le sacre de l'empereur et des rois avait pour fin d'en faire des princes de chrétienté, non des vassaux de l'Etat pontifical; et le mot de saint Thomas sur les «reges, vassalli Ecclesiae» (*Quodlibet* 12, qu. 13, a. 19, ad 2) ou bien ne vise que certains d'entre eux, ou bien doit être pris au sens large.

[2] Toute la question des *immunités réelles*, grâce auxquelles les biens ecclésiastiques *(res)* ont été, dans l'ancien droit canon, déclarés exempts des charges et impositions civiles est, en dernière analyse, suspendue au caractère surnaturel de la personnalité de l'Eglise, en raison duquel on peut dire que les immunités réelles (et les autres immunités ecclésiastiques) ont leur origine dans le droit divin. «Aux yeux de nos ancêtres, écrit L. Choupin, les biens de l'Eglise étaient les biens de Dieu lui-même et, comme tels, entièrement soustraits au pouvoir des princes, libres, par conséquent, de tout impôt séculier. Des peines ecclésiastiques sévères sanctionnaient cette immunité, et, malgré certaines résistances, la société civile la reconnaissait.» *Immunités ecclésiastiques*, dans le Dict. apol. de la foi catholique, col. 619. Ce caractère surnaturel étant reconnu au moyen âge par la société politique comme telle, il devenait évident aux yeux de tous que l'Eglise était, d'une manière suréminente, une société d'utilité publique. A ce titre prochain et immédiat, les biens ecclésiastiques, tout comme les biens du domaine public, avaient droit à l'exemption

Ainsi, l'Eglise, plus grande que les Etats, leur est soumise sous un aspect particulier. Elle sera tenue d'obéir à leurs justes lois. Les théologiens ont reconnu ce point [1] et Cajetan l'a précisé dans un texte célèbre [2]. Elle sera

---

d'impôts. Or, ce titre prochain et immédiat à l'exemption pourrait et devrait être reconnu même par les Etats qui vivent sous un régime non plus sacral comme au moyen âge, mais profane, et qui pratiquent la tolérance *politique* des différentes religions. Le P. Choupin écrit au même endroit: « Les besoins religieux sont incontestablement les plus indispensables de l'homme: tout ce qui y sert est véritablement d'*utilité publique*. De ce chef, les biens ecclésiastiques proprement dits, les édifices religieux, églises, chapelles, couvents, presbytères, séminaires, maisons religieuses, sont affectés à un *service public*. N'est-il donc pas juste, équitable, de les exempter de tout impôt ? En Angleterre, en Amérique, une partie des biens d'Eglise, et spécialement les édifices députés au culte divin, sont soustraits à l'impôt. Rien de plus fondé, de plus légitime; et c'est un bel exemple d'égalité, de libéralisme bien entendu, donné par des Etats protestants. L'Eglise, en promouvant la religion dans un pays, contribue éminemment à la prospérité de l'Etat ». Ajoutons qu'on ne trouve rien dans le Code actuel de droit canon qui concerne l'immunité réelle en matière fiscale: la question est réglée dans les divers concordats. Pour ce qui est des *immunités locales*, elles comprenaient dans l'ancien droit canon *a)* le droit d'asile, déjà connu des païens, et qui, en vertu d'un commun consentement, rendait inviolables certains criminels lorsqu'ils s'étaient réfugiés dans les lieux sacrés; ils ne pouvaient être saisis par le bras séculier qu'avec la permission de l'autorité ecclésiastique qui les protégeait ainsi contre les violences de la vengeance des hommes; *b)* l'interdiction des actes profanes, qui prohibait les manifestations civiles dans les lieux sacrés. On trouve un rappel de cette dernière immunité au canon 1160 du Code: « Les lieux saints sont exempts de la juridiction de l'autorité civile, et l'autorité légitime de l'Eglise y exerce librement sa juridiction ». Une telle disposition vise à sauvegarder la décence du culte en réservant la juridiction toute spirituelle de l'Eglise. Pas plus que les précédentes, elle n'a pour fin de priver l'Etat de son *dominium altum* pour le transférer à l'Eglise.

[1] Quand ils affirment que l'immunité réelle est de droit divin, c'est dit Choupin, « en ce sens que l'Etat ne peut pas, de son autorité propre, grever les biens ecclésiastiques; il faut pour cela le consentement de l'Eglise » qui est, en droit divin, une société parfaite; loc. cit., col. 618. Mais ils affirmeront en même temps que l'Eglise est tenue de reconnaître les justes exigences de l'Etat en matière de haut domaine. Voir la note qui suit.

[2] Pour empêcher une trop grande concentration des biens, la loi ancienne prévoyait que tous les cinquante ans, aux années jubilaires, chacun rentrerait en possession de sa propriété terrienne (Lévitique, XXV, 13). Afin de justifier cette disposition légale, saint Thomas explique que si la vente des biens terriens n'est pas réglée, ils arrivera qu'ils passeront tous dans la main de quelques-uns et que de grandes régions se dépeupleront; en outre, saint Thomas cite un texte d'Aristote affirmant la nécessité d'ordonner les possessions en vue du bien commun (I-II, qu. 105, a. 2, ad. 3). C'est en commentant ce passage de saint Thomas que le cardinal Cajetan fait remarquer, que dans le cas où les lois d'un pays détermineraient raisonnablement la grandeur maxima du territoire que chacun peut posséder, ces lois, étant justes, seraient reconnues même par l'Eglise; en sorte que si, par exemple par voie d'héritage, les possessions de l'Eglise se trouvaient dépasser les limites générales prescrites pour la propriété terrienne, l'Eglise serait tenue de vendre ce surplus (*in* I-II, qu. 105, a. 2). Il faudrait naturellement tenir compte, Cajetan l'ajoute, du fait que certains biens ecclésiastiques qui pourraient paraître superflus si l'on regardait aux seuls ministres de l'Eglise, ne le sont pas en réalité et demeurent légitimes si l'on regarde aux œuvres de bienfaisance que font ces ministres (*in* II-II, qu. 32, a. 5, n° V). Cependant, même dans le cas où les revenus en seraient charitablement distribués, la trop grande propriété pourrait être justement limitée, du fait qu'elle s'accompagne d'un ensemble de conditions tendant à rendre le travail d'exploitation moins personnel, moins humain, et en dernier ressort moins fructueux. C'est à la veille de la Réforme que Cajetan faisait remarquer que les biens de l'Eglise ne peuvent s'étendre indéfiniment (le commentaire de la I^{a} II^{ae} est achevé en 1511). A cette époque, écrit Hartmann Grisar, «l'Eglise était devenue trop riche grâce aux pieuses fondations et attributions qui s'étaient multipliées au cours des siècles; par exemple, dans l'évêché de Worms, les trois-quarts des biens appartenaient aux autorités ecclésiastiques » (*Martin Luther, sa vie et son œuvre*, trad. Mazoyer, 1931, p. 82).

en quelque sorte à leur merci, et il leur sera facile de la spolier, de lui arracher ses moyens de subsistance, de l'etouffer: de fait, son rôle n'est-il pas d'être sans cesse dépossédée et de sans cesse reconstruire ? Mais il est clair qu'ils ne sauraient le faire sans ébranler le droit sur lequel ils sont fondés. Ici encore, entre les exigences de l'Eglise et les exigences des Etats, les conflits devront rester accidentels. Pour qu'ils deviennent essentiels, il faudrait faire violence à la nature des choses.

2. *L'Eglise doit christianiser la vie civile: illumination du temporel*

1. En venant diviniser les régions les plus profondes et les plus cachées de l'homme pour faire de lui un citoyen du ciel, un membre du Christ, un temple des divines Personnes, la grâce et les vertus infuses vont faire sentir du même coup leur influence sur le déploiement de son activité temporelle et soulever sa marche vers ses fins politiques et proprement humaines. Le plan de l'activité spirituelle demeure nettement distinct du plan de l'activité temporelle même quand elle est dirigée et pénétrée par l'esprit de l'Evangile. Au premier plan appartiennent l'œuvre des vertus infuses et les choses de la vie intérieure, qui montent directement à Dieu. Au second plan appartiennent l'œuvre des vertus acquises et les choses de la vie culturelle, notamment celles de la vie politique qui vont directement à César, mais pour Dieu: « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne soit de Dieu..., de sorte que celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre voulu de Dieu... Il est nécessaire de se soumettre, non seulement à cause du châtiment, mais aussi par un motif de conscience », écrit saint Paul (Rom., XIII, 1-5), qui achève de nous révéler ici le sens du *Reddite Caesari*. Le plan du spirituel et le plan du temporel, sont de soi *différents*, mais ils ne sauraient être *séparés*. « L'un est de soi subordonné à l'autre; de soi le temporel veut être vivifié par le spirituel; le bien commun de la civilisation demande de soi à se référer au bien commun de la vie éternelle, qui est Dieu lui-même. Sur l'un et l'autre plans, je ne ferai bien mon travail qu'en ayant à l'égard de l'objet visé la compétence et les armes voulues; mais là même où j'agis comme membre d'une autre cité que l'Eglise du Christ, la vérité et la vie chrétiennes doivent pénétrer au dedans de mon activité, être l'âme vivifiante et rectrice de tout le matériel de connaissances et de moyens de réalisation que je mettrai en œuvre; soit que l'objet auquel je travaille, comme planter une vigne ou bâtir une maison, relève d'une technique indépendante en elle-même de la foi chrétienne, soit que lui-même, et si grande que puisse être la part de technique drainée par lui, il soit essentiellement d'ordre éthique, comme les choses du domaine social et politique, et dépende dès lors intrinsèquement de principes supérieurs que la foi chrétienne et la sagesse chrétienne assigneront d'en haut [1] ».

[1] Jacques MARITAIN, *Humanisme intégral*, p. 313.

Ne craignons pas trop d'élargir le débat. La question générale de la subordination du temporel au spirituel, du profane au sacré, déborde évidemment la question plus particulière des rapports juridictionnels de l'Eglise et de l'Etat. C'est tout l'ensemble de la vie temporelle qui doit subir l'attraction de tout l'ensemble de la vie spirituelle. Mais, comme il vient d'être dit, les activités de la vie temporelle peuvent se répartir en deux groupes.

Dans le premier, on rangera les activités qui demeurent par elles-mêmes étrangères aux valeurs éthiques et contemplatives: faire le jardin ou la cuisine, des canaux ou des avions, étudier l'algèbre et les sciences — dans le sens où le mot science peut être opposé à celui de sagesse [1], etc. C'est *seulement* en *raison de leur existence dans un sujet humain*, racheté par le sang de la croix et tenu de diriger tous ses actes vers la vie éternelle, ce n'est pas en raison de leur contenu, que ces activités temporelles sont touchées par le spirituel [2].

Dans le second groupe, on rangera les activités qui mettent en cause par elles-mêmes, outre des valeurs techniques et scientifiques, les suprêmes valeurs humaines de l'éthique et de la sagesse: telles les activités sociales, politiques, philosophiques. Ce n'est pas seulement en raison de leur existence dans un homme « embarqué » vers l'éternité, c'est *aussi en raison de leur contenu*, de leur objet spécifique, que ces activités devront consentir recevoir l'influence et la régulation du spirituel. Et quel sera l'effet de cette influence, de cette régulation ? Tout d'abord, elle tendra à *guérir*, à redresser les déviations de l'activité humaine temporelle, émanant d'êtres déjà faillibles par eux-mêmes, mais en outre blessés depuis leur révolte contre la

---

[1] En un sens, « le mot science est pris par opposition aux plus hautes régions du savoir, c'est la science en tant qu'elle se contredivise à la sagesse, et qu'elle est prise dans les régions les moins élevées du savoir: on ne dit pas la sagesse botanique ou linguistique, on dit la science botanique et la science linguistique. La sagesse est un savoir par les plus hautes sources et sous les lumières les plus profondes et les plus simples; la science, en cette acception, un *savoir par le détail et le conditionnement prochain ou apparent*. En ce sens-là nous disons « la science ou les sciences particulières. » Jacques MARITAIN, *Science et sagesse*, 1935, p. 19. La distinction de la science et de la sagesse, de la raison inférieure et de la raison supérieure est signalée par saint Thomas (I, qu. 79, a. 9) qui l'emprunte à saint Augustin (*De Trinitate*, livres XII-XIV). Sur les divers sens de cette opposition chez saint Augustin, voir Henri-Irénée MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, 1938, pp. 370 et 563.

[2] En effet, selon saint Augustin et saint Thomas, les actes humains, du moins si on les considère par rapport à la fin *naturelle* de l'homme, sont toujours, dans le concret, bons ou mauvais, ils ne sont jamais indifférents. Et Pie X déclare que le chrétien « quoiqu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, n'a pas le droit de négliger les biens qui sont au-dessus de la nature; bien plus, les lois de la sagesse chrétienne l'obligent à tout diriger vers le souverain bien comme vers sa fin dernière; or toutes ses actions, en tant que moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en tant que conformes ou contraires au droit naturel et au droit divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise. » Encyclique *Singulari quadam*, 24 sept. 1912. Les théologiens observeront cependant qu'en un sens très particulier, à savoir par rapport à la fin *surnaturelle* de l'homme, il peut y avoir, dans le concret, des actes qui ne sont ni bons ni mauvais, c'est-à-dire ni méritoires ni déméritoires: par exemple, les aumônes que font par pure compassion naturelle ceux qui demeurent volontairement en état de péché mortel; ces aumônes représentent cependant des actes éthiquement bons.

grâce, et qui, de ce fait, ne peuvent avancer qu'avec des forces diminuées sur la route du vrai et du bien, même quand ce vrai et ce bien leur sont de soi proportionnés et connaturels [1]. D'innombrables défaillances philosophiques, morales, économiques, politiques, culturelles concernant la place de la personne humaine dans l'univers, son ordre à la fin dernière, ses multiples rapports sociaux, l'usage qu'elle peut faire des biens terrestres, sont décelées et corrigées par la fonction sanatrice de la vérité révélée et de la grâce divine. Ce n'est pas tout. L'influence du spirituel ne se contentera pas de rectifier les écarts des activités naturelles, elle va pénétrer au dedans de ces activités pour les *tonifier*, leur infuser une sève nouvelle, et sans aucunement les arracher à leur plan et à leurs lois propres, elle va travailler sur leur plan même spécifique — plan de la recherche philosophique, de l'organisation économique et politique, de l'invention artistique — à les sublimer [2], à les faire resplendir d'une clarté singulière qui est l'effet propre du christianisme, en sorte qu'il pourra y avoir une philosophie chrétienne, une économie et une politique chrétiennes, un art chrétien, plus généralement une culture chrétienne, qui sera telle, par son inspiration profonde et par la manière dont elle abordera tous les problèmes que pose la vie dans le temps. En imbibant ainsi de son influence les activités qui émanent des vertus acquises et qui sont spécifiées par des fins immédiatement culturelles, le christianisme leur prête pour ainsi dire des ailes, non pour qu'elles volent directement vers le ciel — c'est l'affaire des activités spirituelles émanant des vertus infuses — mais pour qu'elles marchent d'un pas plus sûr, plus prompt, plus léger, vers ces fins culturelles; pour qu'on puisse, en un sens, dire d'elles ce que la vulgate dit de ceux qui espèrent en Dieu: « Ils prendront des ailes comme l'aigle, ils courront et ne se fatigueront pas, ils marcheront et ne trébucheront pas » (Isaïe, XL, 31).

2. Les *influences spirituelles* qui s'exercent sur les activités et les œuvres temporelles pour les orienter vers la fin ultime, pour les redresser,

---

[1] Pour ce qui est du *vrai*, saint Thomas écrit: « Même en ce qui regarde les choses qu'elle peut connaître sur Dieu, la raison humaine a besoin du secours de la révélation divine: car la vérité sur Dieu qui est accessible à la raison, n'apparaîtrait qu'à peu d'hommes, après un long temps, et mêlée à beaucoup d'erreurs. » I, qu. 1, a. 2. On pourrait parler de même des vérités concernant l'âme et la conduite de la vie humaine. Dans sa lettre apostolique *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863, Pie IX rappellera que, bien que les disciplines naturelles s'appuient sur leurs propres principes, connus par la raison, il importe que les catholiques qui les cultivent aient toujours devant les yeux la révélation divine comme une étoile qui les guide, *veluti rectricem stellam*. Denz., nº 1681. Pour ce qui est du *bien*, saint Thomas écrit: « Dans l'état de nature blessée, l'homme peut accomplir un certain bien particulier par les forces de sa nature, construire des maisons, planter des vignes, etc.; mais ses défaillances l'empêchent de rejoindre tout le bien qui lui est connaturel... Il faut que les forces de la grâce s'ajoutent à celles de la nature pour le guérir. » I-II, qu. 109, a. 2.

[2] Sur la manière authentique dont une activité inférieure peut être *sublimée*, c'est-à-dire surélevée, mais non pas *changée* ni désessenciée, par une activité supérieure: dont l'instinct, par exemple, peut être dans l'homme sublimé par l'esprit, voir Gustave THIBON, *Mystique et amour humain*, Etudes Carmélitaines, avril 1936, pp. 73 et suiv.

pour les tonifier, doivent-elles se rattacher au spirituel ou au temporel, au royaume de Dieu ou au monde de la culture ?

Formellement considérées, il faut répondre qu'elles relèvent du royaume de Dieu. Elles touchent au monde de la culture, à la vie philosophique, économique, sociale, politique, artistique, mais comme une cause analogique qui demeure transcendante à ses effets. Le rayon de grâce et de vérité qui tombe sur la culture pour travailler à la guérir de ses plaies et à la sublimer, appartient véritablement au royaume de Dieu. Il est comme l'éclat et le surcroît de ce royaume, comme le rayonnement de son essence, qui s'efforce de rectifier et d'illuminer au dehors, par sa vertu transitoire, « per modum influxus transeuntis », un univers, un milieu, une pâte qui est le monde, et où d'autres influences, celle de l'homme et celle du diable, auront leur part. En sorte qu'une culture, une civilisation, même chrétienne, ne saurait être dite appartenir au royaume de Dieu qu'improprement, que sous un aspect, et dans la seule mesure où elle reçoit les rectifications et les illuminations dont nous parlons.

C'est formellement considérées que les influences spirituelles rectifiant et illuminant la culture appartiennent au royaume de Dieu. L'*œuvre culturelle* sur laquelle ces influences s'exercent est, en elle-même et à parler proprement, extérieure au royaume de Dieu. Elle appartient au plan temporel. Elle relève immédiatement des ressources et des énergies humaines, des vertus et des habitus acquis, qui peuvent être secourus et vivifiés par le spirituel, mais qui fonctionnent ici comme des agents temporels et pour le compte du temporel.

Le temporel doit, nous l'avons dit, se placer sous le spirituel; non pour abdiquer, pour renoncer à sa nature propre, pour se laisser résorber dans le spirituel; mais au contraire pour sauver sa vraie nature temporelle, pour qu'elle puisse, grâce aux influences purificatrices et élevantes du spirituel, tendre elle-même à son meilleur développement temporel: à la manière dont la flore et la faune d'un pays subissent les influences d'un climat heureux, sans être aucunement arrachées aux lois propres de la vie végétative et sensitive. Du point de vue de la causalité efficiente, on dira que les énergies spirituelles influent sur le temporel comme une cause principale de rang supérieur influe sur les causes principales inférieures, les pénètre et les élève. Du point de vue de la causalité finale, on dira que le temporel est ordonné au spirituel comme peut l'être une fin intermédiaire, qui, tout en valant pour elle-même, est référée pourtant à une fin plus haute et plus ample. C'est ainsi, par exemple, que dans l'animal les fonctions végétatives (respiration, nutrition, reproduction) se trouvent modifiées et élevées par leur contact avec la vie sensitive : elles valent sans doute d'abord pour elles-mêmes, mais en outre elles sont disposées en vue de la sensation qui est d'un ordre supérieur. La subordination de la cause efficiente inférieure à la cause supérieure, et de la fin intermédiaire ou infravalente, à la fin supérieure et supravalente, étant essentielle et intrinsèque, l'on devra parler d'une subordination essentielle et intrinsèque du temporel au spirituel.

Cette subordination est de telle nature que les principes d'activité temporelle ne perdent aucunement leur caractère de causes principales (inférieures) pour se changer en simples instruments du spirituel; et que les buts d'activité temporelle ne perdent aucunement leur caractère de fins (intermédiaires, infravalentes) pour se changer en simples moyens du spirituel. La distinction subtile peut-être mais capitale de la cause principale inférieure et du pur instrument, et la distinction correspondante de la fin intermédiaire et du pur moyen, ne doivent jamais ici se perdre de vue: la cause principale inférieure agit par la vertu de sa forme, de sa nature, l'ébranlement qu'elle reçoit n'étant que la *condition* de son activité; tandis que le pur instrument n'agit pas par lui-même, l'ébranlement qu'il reçoit étant la *cause totale* de son activité. Pareillement la fin intermédiaire *absolument parlant* est fin, c'est-à-dire désirable pour elle-même, c'est dans un certain sens seulement qu'elle est moyen, c'est-à-dire désirable pour autre chose; tandis que le pur moyen est désirable *uniquement* pour autre chose [1].

Qu'on le note, nous croyons parfaitement qu'en de certaines circonstances les activités temporelles puissent être traitées comme de stricts instruments du spirituel, que les vertus et les habitus acquis puissent fonctionner, en vue de biens spirituels comme de purs instruments des vertus et des habitus infus, que les valeurs culturelles puissent être regardées comme de purs moyens du spirituel. Mais quand cela se produira, il faudra convenir que le temporel est arraché à ses lois et à ses fins propres, qu'il devient lui-même spirituel, pour s'incorporer au spirituel, se convertir en spirituel, se résorber dans le spirituel : les ressources naturelles, les vertus et les dispositions acquises, les choses de soi temporelles ou culturelles, les églises, les maisons religieuses, les bénéfices, les objets d'art, les langues nécessaires au culte et à la prédication, le chant liturgique, c'est tout cela qui à cause de l'usage direct qu'en fait la vertu de l'Eglise, et des buts immédiats auxquels elle le réfère, devient spirituel.

Ainsi, nous admettons que les vertus et les dispositions acquises, les

---

[1] « Duplex est causa agens, principalis et instrumentalis. *Principalis* quidem operatur *per virtutem suae formae* cui assimilatur effectus... Causa vero *instrumentalis* non agit per virtutem suae formae, sed *solum per motum quo movetur* a principali agente; unde effectus non assimilatur instrumento, sed principali agenti. » Saint THOMAS, III, qu. 62, a. 1. Cajetan explique comment l'autonomie des causes principales peut subsister sous la motion de la cause première, sans qu'elles soient réduites à l'état d'instruments: « Non enim causa secunda movet ob hoc *praecise* quia movetur, sed *etiam* ex virtute propria... Stat causam secundam necessario moveri a prima, et cum hoc, ipsum moveri modificari ex natura causae secundae; et sic movere causae secundae provenit non ex moveri *tantum*, sed ex moveri *et* modo proprio ipsius causae secundae. » *In* I, qu. 19, a. 8, n° XIV. Jean de Saint-Thomas décrit ainsi la fin intermédiaire: « *Habet veram rationem finis*, etiam non ultimus, *sed participatam*, in quo rationem medii *aliquo modo* induit; *simpliciter* tamen habet rationem finis, quia simpliciter est appetibile, licet participative: sicut subtantia creata est ens per se, participative tamen ab increata. » *Cursus phil.*, Phil. nat., I pars, qu. 13, a. 1; Vivès, t. II, p. 242. Plus loin il distingue ainsi la cause principale et l'instrument: « Propria et formalis ratio causae instrumentalis, ut distinguitur a principali, consistit in eo quod operetur ut motum a principali agente, si ly « ut motum » dicat *totam* virtutem et rationem operandi; non vero si dicat *solam concausam cooperantem*, vel *conditionem* requisitam. » Ibid., qu. 26, a. 1; Vivès, t. II, p. 439.

ressources psychologiques, plus généralement les valeurs temporelles, peuvent être élevées par le spirituel de deux manières typiquement différentes. Ou bien en fonctionnant comme des *causes principales secondes*, selon leurs règles propres et en restant à leur propre plan, mais sous l'influence rectrice et illuminatrice du spirituel et des vertus de l'Evangile; on aura alors une philosophie chrétienne, une économie chrétienne, une sociologie chrétienne, une politique chrétienne, un art chrétien, bref une culture qui sera chrétienne, mais distincte de l'Eglise et du royaume de Dieu: la culture chrétienne étant le royaume de la vie humaine et temporelle redressée et éclairée par l'Evangile; l'Eglise, le royaume de la vie divine et éternelle. Ou bien en fonctionnant comme de *purs instruments* du spirituel: elles seront alors arrachées à leur propre plan, pour être intégrées et résorbées dans le royaume de Dieu.

3. Les influences spirituelles qui s'exercent sur le temporel pour le bien du temporel, afin de l'orienter, de l'illuminer, de le sublimer, franchissent deux étapes qu'il importe beaucoup de distinguer.

Tout d'abord, elles s'exercent de haut, d'une manière pour ainsi dire préjudicielle, par le moyen d'hommes, clercs ou laïques — les laïques sont alors des messagers de l'action catholique dont une des fins est de christianiser l'œuvre humaine temporelle — qui travaillent au nom et sous la responsabilité de l'Eglise, qui agissent *en tant que chrétiens*, en tant que membres du Christ et citoyens du royaume de Dieu, pour sauvegarder certaines valeurs temporelles primordiales et permanentes, qui sont comme les axes et les centres d'irradiation de la vie culturelle — et dont la présence apparaît moralement nécessaire pour favoriser, chez le commun des hommes, l'exercice normal de la vie spirituelle elle-même. C'est ainsi que l'Eglise prend directement à son compte, dans l'ordre doctrinal, la défense de certaines vérités fondamentales concernant la nature, la vie, les destinées de l'homme, la justice sociale, la conscience civique, les droits et les devoirs de la société politique, l'origine de l'autorité, l'unité du genre humain et la solidarité de tous les hommes: vérités qui sont temporelles si l'on regarde à leur substance — elles ne sont spirituelles que si l'on regarde à l'éclat qu'elles reçoivent du christianisme, à la clarté chrétienne [1] qui vient les confirmer et les illuminer — et qui représentent dans l'édification de l'œuvre culturelle comme des lieux géométriques, comme des repères qui permettront d'apprécier et de juger avec sûreté les grandes tendances du monde de la philosophie, de l'art, des sciences morales, sociales et politiques. C'est ainsi encore que l'Eglise prend directement à son compte, dans l'ordre pratique, la défense de certaines vertus nécessaires à l'œuvre de civilisation, telle l'humanité, l'amitié, la loyauté, la fidélité, la justice, la clémence, la générosité; plus généralement et plus profondément, qu'elle s'attache à faire triompher une attitude d'âme, un esprit, avec lesquels doivent être abordés

[1] Cette clarté est surnaturelle seulement *quoad modum*.

tous les problèmes de l'ordre culturel: attitude d'âme, esprit, qui émanent par excellence et en suprême instance de la charité divine capable de purifier et de sublimer merveilleusement les vertus civilisatrices. Voilà la première étape, la première phase dont nous avions à parler: le rayon du spirituel qui vient éclairer le temporel reste ici pur, indivisé et sans alliage [1].

Prise à cette première étape, l'influence du spirituel est capable de préparer la christianisation de la culture, de disposer à faire chrétiennement de la politique ou de l'économie, de la philosophie ou de l'art, de fournir les principes et de communiquer l'esprit suivant lesquels doit être entreprise l'œuvre de la culture chrétienne. Mais elle reste essentiellement incapable de mettre sur pied une cité, un ensemble culturel, de leur donner l'existence, de les conduire à bonne fin. C'est l'affaire des interventions, des activités, des ressources proprement humaines de construire la cité temporelle, d'édifier l'œuvre de la civilisation. Mais les hommes qui se voueront à ces tâches temporelles, s'ils sont chrétiens, s'ils sont régénérés par la grâce, entendront y travailler *en chrétiens*, avec une conscience chrétienne et sans mettre provisoirement de côté Dieu et le Christ [2]. Alors apparaît la seconde étape, la seconde phase de pénétration du spirituel dans le temporel. Elle se fait par le moyen de chrétiens voués au maintien et au progrès de la culture,

---

[1] On a remarqué que le passage de l'encyclique *Pascendi* condamnant l'erreur selon laquelle « tout catholique, parce qu'il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure » (Denz. nº 2092) peut s'appliquer à deux titres différents. D'abord au titre spécial, dont il a été question plus haut, « de la défense de l'autel », *de la défense immédiate du spirituel*, y compris les intérêts ordinairement temporels, mais devenus, en raison d'une incidence du spirituel dans le temporel, *hic et nunc* spirituels; « l'Eglise a alors elle-même l'initiative de l'acte politique ou du refus politique du chrétien », et c'est à ce genre d'interventions que se rattachera l'« action civique catholique » qui est une branche de l'action catholique. Puis au titre, dont il est ici question, *de l'illumination du temporel*. Cf. Jacques MARITAIN, *Humanisme intégral*, p. 316: il y a dans le temporel, « à l'égard de l'ordre temporel lui-même, une zone de vérités connexes aux vérités révélées dont l'Eglise a le dépôt, et qui commandent d'en haut la pensée et l'activité temporelle du chrétien; c'est ainsi que les encycliques de Léon XIII et de Pie XI ont élaboré les principes d'une *sagesse* chrétienne politique, sociale, économique, qui ne descend pas jusqu'aux déterminations particulières du concret, mais qui est comme un firmament théologique pour les doctrines et les activités plus particulières engagées dans les contingences du temporel ».

[2] « Faire abstraction du christianisme, mettre Dieu et le Christ de côté quand je travaille aux choses du monde, me couper moi-même en deux moitiés: une moitié chrétienne pour les choses de la vie éternelle — et pour les choses du temps, une moitié païenne ou chrétienne diminuée, ou chrétienne honteuse, ou neutre, c'est-à-dire infiniment faible, ou idolâtre de la nation ou de la race ou de l'Etat, ou de la prospérité bourgeoise ou de la révolution antibourgeoise, ou de la science ou de l'art érigés en fin dernière — un tel dédoublement n'est que trop fréquent en pratique... Dès qu'on prend conscience de ce qu'il représente en réalité, dès qu'on en transporte la formule dans la lumière de l'intelligence, il apparaît comme une absurdié proprement mortelle... En réalité la justice évangélique et la vie du Christ en nous veulent tout en nous, elles veulent s'emparer de tout, imprégner tout ce que nous sommes et tout ce que nous faisons, dans le profane comme dans le sacré. L'action est une épiphanie de l'être. Si la grâce nous prend et nous refait par le fond de l'être, c'est pour que notre action tout entière s'en ressente et en soit illuminée. » Jacques MARITAIN, *Humanisme intégral*, p. 312.

enfoncés dans les complexités de la vie technique, et qui comme tels ne sauraient prétendre engager avec eux l'autorité de l'Eglise, transcendante par nature aux divergences, aux oppositions, aux luttes légitimes des civilisations. Le rayon du spirituel qui vient éclairer le temporel est ici divisé et réfracté à mesure qu'il pénètre davantage dans l'épaisseur du temporel; il demande à s'associer, pour prendre corps en elles et par elles, aux manifestations multiples et passagères de la vie culturelle: aux diverses formes de régime politique, aux divers efforts de redressement économique, aux diverses branches du travail et de la technique, aux diverses recherches de l'art, aux diverses vocations des peuples et des races. Sa loi est de se briser pour faire alliance avec tout ce qu'il y a d'honnête dans les essais et les tentatives de l'œuvre culturelle même quand ces essais et ces tentatives sont opposés entre eux [1].

Voilà les exigences essentielles de l'Eglise soucieuse d'accomplir sa double tâche, à savoir de sauvegarder son existence propre et de christianiser la vie civile; de défendre le spirituel et d'illuminer le temporel.

Ainsi définies, les exigences dont nous parlons ne suffiraient pas à elles seules, à rendre compte de la forme qu'a revêtue au moyen âge l'intervention de l'autorité ecclésiastique dans les matières politiques, en vue de façonner un type déterminé de chrétienté, la chrétienté sacrale. Cette forme d'intervention, qui ne tenait pas à l'essence même de l'Eglise, se justifiait dans ses grandes lignes par des circonstances que nous regardons aujourd'hui comme définitivement révolues.

---

[1] S'il est nécessaire de distinguer deux moments dans le processus de pénétration du spirituel dans le temporel, c'est qu'« à l'égard d'une œuvre qui doit descendre jusqu'aux ultimes réalisations contingentes demandées par le service du bien commun temporel, la compétence d'une activité d'ordre tout spirituel trouve vite ses limites. Il y a un jugement *du catholicisme* sur les connexions que l'art et la littérature soutiennent avec l'éthique, et avec les capacités morales de la moyenne des hommes; mais ce jugement ne suffit pas à me dire ce qu'il faut penser des livres de Joyce ou des poèmes de Rimbaud comme œuvre d'art. Il y a un jugement du catholicisme sur le devoir de travailler à la paix internationale et sur les principes de la justice sociale; mais ce jugement ne suffit pas à me dire ce que je dois penser de la loi des 40 heures ou du statut de la S.D.N. A moi d'en juger *en catholique* (autant que possible avec une intelligence catholique, plutôt qu'avec des partis-pris catholiques), mais sans prétendre parler au nom du catholicisme, ni entraîner dans mon chemin les catholiques comme tels. Comprenons-le bien, ce n'est pas seulement parce que l'Eglise ne veut pas être inféodée ni compromise dans les choses temporelles qu'une telle distinction doit être faite. C'est aussi parce que des différenciations liées à la nature des choses sont en jeu ici, qui précisément expliquent cette volonté de l'Eglise. Et c'est parce qu'en définitive l'honnêteté et l'intégrité de l'action — de l'action spirituelle sur son plan spirituel, de l'action temporelle sur son plan temporel — souffrent de la méconnaissance de ces différenciations .» Jacques MARITAIN, *Question de conscience*, p. 182. Cf. *Humanisme intégral*, p. 314: « Si je me tourne vers les hommes pour leur parler et agir au milieu d'eux » disons que « sur le plan du spirituel, je parais devant eux *en tant que chrétien*, et pour autant j'engage l'Eglise du Christ »; et que « sur le plan temporel, je n'agis pas *en tant que chrétien*, mais je dois agir *en* chrétien, n'engageant que moi, non l'Eglise, mais m'engageant moi-même tout entier et non pas amputé ou désanimé, — m'engageant moi-même qui suis chrétien, qui suis dans le monde et travaille dans le monde sans être du monde, qui de par ma foi, mon baptême et ma confirmation, et si petit que je sois, ai vocation d'infuser au monde, là où je suis, une sève chrétienne ».

Si l'on ramène le problème des rapports de l'Eglise avec l'Etat et plus généralement avec la culture à ses données essentielles et à ses aspects permanents, il faudra croyons-nous reconnaître à la fois deux choses, toutes deux incontestables, mais dont l'union semble un paradoxe.

Tout d'abord l'Eglise est si profondément différenciée de l'Etat, les fins divines sont si transcendantes à l'égard des fins culturelles, que la loi qui règle leurs rapports ne peut être qu'une loi de distinction, elle ne saurait être une loi de concurrence et de mutuelle opposition [1]. Bien plus, du fait que toutes les activités humaines sans exception, chacune par le chemin qui lui est propre, doivent faire retour à Dieu, fin ultime de tout l'univers, il est clair que les activités infravalentes, qui ont pour fin prochaine les biens terrestres et temporels, demandent de soi à être ordonnées, rectifiées, éclairées, soutenues par les activités supravalentes, qui ont pour fin immédiate les biens célestes et éternels: en sorte que le spirituel, loin d'étouffer le temporel et d'entraver son développement, sera seul capable de le conduire à son véritable épanouissement, ayant pour rôle non sans doute de lui donner d'exister, « instituere *ut sit* » [2], mais de lui donner d'exister chrétiennement, c'est-à-dire d'une manière purifiée et sublimée, « instituere ut sit *perfecte et christiane* ». C'est là une doctrine reçue, que l'on rencontre chez saint Augustin [3] et chez les apologistes des âges précédents, et que les derniers papes n'ont cessé de rappeler. Elle ouvre l'encyclique *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des Etats: « Œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, l'Eglise bien qu'elle tende de soi et par sa nature à sauver les âmes et à les conduire

[1] « Dieu a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances: la puissance *ecclésiastique* et la puissance *civile;* celle-là préposée aux choses *divines,* celle-ci aux choses *humaines.* Chacune d'elles en son genre est souveraine; chacune a ses limites déterminées, établies conformément à sa nature et à sa fin prochaine; chacune à l'intérieur de ces limites, a droit d'exercer en propre son action. » LÉON XIII, encyclique *Immortale Dei,* 1er novembre 1885.

[2] La célèbre formule de Hugues de Saint-Victor, reproduite en partie dans la bulle *Unam sanctam,* se réfère à un moment historique des rapports de l'Eglise et de la culture.

[3] « Ceux qui disent que la doctrine du Christ est contraire à la république, qu'ils nous donnent une armée composée de soldats comparables à ceux que réclame la doctrine du Christ; qu'ils nous donnent des citoyens, des maris et des femmes, des pères et des enfants, des maîtres et des serviteurs, des chefs et des juges, des contribuables et des collecteurs d'impôts comparables à ceux que réclame la doctrine du Christ. Alors, qu'ils osent dire qu'elle est contraire à la république ! Mais plutôt qu'ils n'hésitent pas à reconnaître que lorsqu'elle est obéie, elle est le grand salut de la république, *magnam, si obtemperetur, salutem esse reipublicae.* » *Epist.* 138, nº 15. Cf. l'apostophe à l'Eglise dans le *De moribus Ecclesiae catholicae,* lib. I, cap. 30, nº 63: « Tu rassembles, dans une mutuelle charité, selon le vœu de la nature et de la liberté, toutes les parentés de race, toutes les relations d'affinité. Tu apprends aux serviteurs à s'attacher à leurs maîtres moins par la force des choses que par l'amour du devoir; tu rends les maîtres bons aux serviteurs par le souvenir du Dieu très haut, leur commun Seigneur, et tu les inclines davantage à conseiller qu'à contraindre. Tu réunis, par les liens non seulement de société mais encore de fraternité, les citoyens aux citoyens, les peuples aux peuples et tous les hommes sans exception, dans le souvenir des premiers parents; tu apprends aux princes à s'abaisser vers les peuples, tu enseignes aux peuples à se soumettre aux princes. Tu enseignes avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui la révérence, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'exhortation, à qui la correction, à qui le reproche, à qui le châtiment; montrant à la fois que toutes choses ne sont pas dues à tous, alors que la charité est due à tous, et que l'injustice n'est due à personne ».

à la béatitude céleste, est cependant, dans la sphère même des choses périssables, la source de tant et de tels avantages, que, même si elle avait été faite d'abord et avant tout en vue d'assurer la prospérité de la vie terrestre, elle n'en saurait procurer de plus nombreux ni de plus précieux ». On la retrouve dans l'encyclique *Ubi arcano*, 23 décembre 1922, où Pie XI écrit que l'Eglise « loin de diminuer le pouvoir des sociétés temporelles, qui sont légitimes chacune à son rang, les parfait avec bonheur, comme la grâce la nature », et que « si, de par sa mission divine, elle ne vise que les biens spirituels et impérissables, cependant, en raison de l'harmonie et de la connexion de toutes choses, son action contribue au bonheur même terrestre de chacun des hommes et de la société humaine aussi efficacement que si elle avait été établie tout exprès pour le promouvoir ». Dans la mesure où il s'éloigne du christianisme le mouvement de l'histoire s'affole, les valeurs suprêmes de la culture s'affaissent, la force l'emporte sur le droit, l'esprit de haine sur l'esprit de concorde ; le respect de la personne humaine, les droits des autres classes, des autres peuples, des autres races sont méprisés ; la sainteté des traités et des engagements est foulée aux pieds [1].

Mais si la la *loi* des rapports de l'Eglise avec l'Etat, de la vie spirituelle avec la vie culturelle, est une loi de concorde, cependant, il faut le constater et le déclarer, cette concorde représente, *en fait*, une réussite aussi rare qu'elle est haute, un équilibre merveilleux vers lequel on devra s'efforcer, pour lequel il faudra lutter heure par heure. Les forces hostiles, sourdes ou manifestes, travaillent sans cesse à le renverser. Elles sont à l'œuvre non pas certes dans l'Eglise comme telle, toute sainte et imma-

---

[1] Sur les remèdes que l'Eglise peut apporter pour la pacification du monde, Pie XI écrit dans l'encyclique *Ubi Arcano*, qu'elle possède des « ressources inépuisables pour libérer la vie commune des familles et des cités de la plaie du matérialisme, qui a déjà fait de si grands ravages ; pour y faire pénétrer une science chrétienne de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, bien supérieure [aux postulats de la] philosophie ; pour opérer le rapprochement de toutes les classes de citoyens et unir chaque peuple par les sentiments d'une très pure bienveillance et d'une sorte de fraternité ; pour défendre la dignité de chaque homme particulier... ; pour faire naître la conscience sacrée du devoir dans l'âme de tous les hommes, citoyens et gouvernants, et jusque dans les institutions publiques [...]. Quand les cités et les républiques se feront un devoir sacré de régler leur vie politique, intérieure et extérieure, sur les enseignements et les lois de Jésus-Christ, elles pourront jouir au dedans d'une paix véritable, entretenir des rapports de mutuelle confiance, et résoudre pacifiquement les conflits qui pourront surgir ». Cf. aussi les grandes paroles de Pie XI dans son discours du 24 décembre 1938 : « C'est nous qui rappelons à tous et à chacun *que n'est vraiment et pleinement humain que ce qui est chrétien, et que ce qui est antichrétien est inhumain ;* qu'il s'agisse de la dignité commune du genre humain, ou que cela concerne ou touche la dignité, la liberté, l'intégrité de l'individu, à qui, sauf les coordinations et coopérations qui sont dues, est destinée la société, de même qu'à l'homme individuel est ordonnée l'œuvre même de Dieu Créateur et Sauveur, à qui tout homme doit dire : *Deus meus es Tu ;* et aussi : *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me !* » Doc. cath., 20 janvier 1939, col. 69. Que la bonne foi internationale, le respect des voisins, l'inviolabilité de la personne humaine ne sont pas des entraves à une politique réaliste, qu'elles sont au contraire les suprêmes valeurs politiques, la politique reprenant en conséquence sa place dans les sciences morales ; que ces valeurs politiques sont dépendantes de la religion « enseignant à l'homme les liens qui l'unissent à Dieu » — comment ne pas féliciter les hommes d'Etat qui le disent, comme l'a fait M. Roosevelt dans ses discours d'octobre 1937 et de janvier 1939, et qui le pensent ?

culée, mais dans ceux de ses enfants qui peuvent céder aux entraînements de la nature, être victimes de l'erreur, de la passion, du péché; elles sont à l'œuvre plus encore dans les mouvements sociaux ou politiques, dans les tendances culturelles, au cœur même des Etats, lorsqu'ils installent dans leurs fondements l'orgueil de la vie et des idéologies qui écartent, méprisent, bafouent la sainteté de l'Evangile. La révélation de saint Paul sur l'*origine divine* du pouvoir politique et son harmonie foncière avec le christianisme, est complétée par la terrible révélation de saint Jean sur l'*usage démoniaque* du pouvoir politique exploité par le Dragon contre l'Eglise [1], et sur la guerre mortelle qui opposera entre elles jusqu'à la fin du monde la Femme et la Bête.

Ce ne sont pas les seules puissances démoniaques, ni les seules forces de concupiscence, qui essaient d'opposer l'Eglise et le monde, la grâce et la nature. Il faut dire quelque chose de plus caché. S'il est exact qu'en un sens la grâce divine était extérieure et comme étrangère aux natures angéliques, exemptes pourtant de toute passion et de tout désordre, en sorte que ses avances ont pu les surprendre et que le péché leur est devenu possible [2], comment l'Eglise, qui est le royaume de la grâce, ne se sentirait-elle pas gênée et comme en exil au milieu des meilleures sociétés humaines, comment ne serait-elle pas trop grande pour ne pas les déconcerter par la splendeur de sa révélation, pour ne pas les effrayer dès qu'elle essaiera de déployer ses ailes ? « Le voisinage de l'éternité est dangereux pour le périssable et celui de l'universel pour le particulier »[3]. La raison de ce mystère,

---

[1] Cf. aussi Luc IV, 5-6: « Le diable lui montra tous les royaumes de la terre en un instant. Et il lui dit: Je te donnerai toute cette puissance, avec leur gloire, *car elle m'a été remise, et je la donne à qui je veux* ».

[2] Il était naturel aux anges de se tourner vers Dieu comme principe de leur être naturel; mais il ne l'était pas de se tourner vers Dieu comme objet de la béatitude surnaturelle, et c'est en cela qu'ils ont pu pécher. Saint THOMAS, I, qu. 63, a. 1, ad 3. « Le péché de l'ange ne portait pas sur une chose relevant de l'ordre naturel; sous un aspect il était surnaturel. » *De Malo*, qu. 16, a. 3.

[3] Paul CLAUDEL, *A la trace de Dieu, préface du livre de Jacques Rivière*, dans *Positions et Propositions*, 1934, t. II, p. 83. Cf. pp. 79 à 82: « Rivière remarque, après beaucoup d'autres, que l'Eglise s'accommode avec indifférence de tous les régimes, pourvu qu'ils lui laissent la liberté de suivre sa vocation divine. Mais il ne peut s'empêcher de mettre le doigt sur un fait très significatif : c'est que, depuis son institution, l'Eglise n'a pas cessé, sur tous les points du globe et à tous les instants de sa durée, d'avoir des difficultés avec toutes les formes de la société et de l'Etat, même de celles qui paraissaient lui emprunter leurs principes constitutifs. Qu'il s'agisse des empereurs romains ou byzantins, ou des princes barbares, ou des chefs féodaux, ou des communes, ou des rois très chrétiens, ou de la Révolution, ou de l'empereur Napoléon, ou de Louis-Philippe, ou de Victor-Emmanuel, ou de la République française, ou des czars, ou des bolchéviks, ou des souverains protestants, ou des Chinois, des Indiens, des Japonais, des Arabes, des Turcs, des Peaux-Rouges, des sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, *il y a toujours eu quelque chose qui ne collait pas et qui finissait par des disputes, des persécutions et des martyres* [...]. Au-dessous même des formes provisoires de l'Etat, ces grands principes naturels sur lesquels reposent les sociétés — honneur, famille, patrie, propriété —, la religion ne les accepte pas sans réserve et sans contrôle, elle sait combien facilement ils peuvent s'affoler, elle dit qu'elle est plus grande et plus forte qu'eux, elle nie leur caractère *a priori*, elle croit que c'est de Dieu seul qu'ils tirent leur caractère auguste et qu'aucune relation humaine ne saurait prévaloir contre le lien sacré qui unit la créature à son Créateur. Quand une pareille idée a été introduite dans les sociétés

c'est que, lorsqu'on dit que les rapports de l'Eglise et de l'Etat, du royaume spirituel et du monde culturel sont régis par une loi de dualité et d'accord, cela ne vaut que pour l'époque où l'Eglise est dans le temps, où elle est encore un royaume en chrysalide, un royaume crucifié, où la loi de son rayonnement n'est qu'une loi de sanctification. Lorsqu'elle aura passé la frontière de l'éternité pour entrer, selon le mot de saint Augustin cité plus haut, « au siècle où s'évanouiront toute principauté de toute puissance », lorsqu'elle sera devenu un royaume achevé, le royaume de la gloire, lorsque la loi de son rayonnement sera changée en loi de transfiguration, alors il n'y aura plus de distinction entre le temporel et le spriritуel, parce qu'il n'y aura plus de temps, ni de mouvement historique, ni de culture et de progrès culturel, la loi de la dualité sera dissipée dans la clarté de la cité céleste, et le royaume final, pleinement délivré, absorbera en lui tout ce qui ne sera pas la géhenne.

3. Le régime de la chrétienté profane.

1. Sous l'influence du royaume de la grâce, sous le climat chrétien, on peut imaginer l'éclosion de deux genres, de deux types généraux de réalisations politiques [1].

Les réalisations du premier type — auxquelles on ne pourrait songer que dans l'hypothèse d'une région, d'un monde, habités exclusivement, ou du moins en immense majorité, par les seuls chrétiens, voire par les seuls membres visibles de l'Eglise du Christ —, sont celles qui viseraient à former l'unité politique avec ces seuls chrétiens, ces seuls membres visibles de l'Eglise du Christ, et à n'accorder qu'à eux seuls les droits du citoyen.

Les réalisations du second type sont celles qui visent à former l'unité politique avec tous les habitants d'une région, d'un pays, à leur accorder à tous les droits du citoyen, en les prenant tels qu'ils sont, quelle que soit leur croyance religieuse, mais pour les orienter efficacement vers des fins temporelles et politiques que le christianisme n'a pas à désavouer et dont il peut reconnaître la légitimité.

Dans le premier cas, les valeurs chrétiennes pénètrent dans le substance même du politique ; la notion de christianisme, d'appartenance visible à l'Eglise, affecte la *définition* même du citoyen: voilà la conception chrétienne « sacrale » du temporel. Dans le second cas, les valeurs chrétiennes influent du dehors sur le politique pour le soutenir, l'éclairer, le sublimer ;

---

orientales, toutes édifiées sur l'idée despotique de la famille, on comprend qu'elles aient frém jusque dans leurs bases ». Non qu'il y ait dans le christianisme un principe antisocial ! « *On devrait dire plutôt qu'il contient un principe architectural si énergique et si vaste qu'aucune société actuelle n'est capable de le contenir et de l'abriter complètement* ».

[1] Nous croyons à l'importance capitale de la distinction entre deux conceptions, deux réalisations chrétiennes du temporel: la conception chrétienne « sacrale » et la conception chrétienne « profane », distinction qui est au cœur du livre de Jacques Maritain sur l'*Humanisme intégral*.

la notion de christianisme, d'appartenance visible à l'Eglise, reste extérieure à la définition du citoyen, elle désigne une *manière* très parfaite d'être citoyen, elle distingue une famille spirituelle de citoyens: voilà la conception chrétienne « profane » du temporel.

Et si l'on convient d'appeler « chrétienté », dans un sens limité et récent, non pas directement l'Eglise, ni non plus les états successifs de son propre développement et de son organisation interne, mais directement un certain régime temporel des peuples qui l'accueillent avec confiance, un certain ensemble culturel qu'elle suscite et qu'elle éclaire, une civilisation chrétienne, un monde chrétien [1] — l'Eglise et ses états successifs, cause de cette floraison temporelle, étant sans doute désignée mais indirectement, secondairement, et connotée par le mot chrétienté —, il faudra dire qu'il y a deux réalisations non pas univoques mais proportionnelles ou analogiques de l'idée de chrétienté, deux types spécifiquement distincts de chrétientés, la « chrétienté de type sacral » et la « chrétienté de type profane ».

2. *a)* La légitimité, voire la nécessité d'une organisation temporelle chrétienne profane, d'une chrétienté de type profane, apparaîtra pour ainsi dire sensiblement — mais ce ne sera pas la seule façon ni même la plus profonde de la manifester — si, d'une part, on imagine un pouvoir politique qui, tout en étant résolu à faire une politique chrétienne, se trouve dans l'obligation d'unir, au plan de la vie civique, des citoyens de diverses croyances, habitant la même région; et si, d'autre part, on se rappelle le principe incontestable suivant lequel, puisque la foi est intérieure, personne n'y doit être contraint [2]. Le pouvoir politique dont nous parlons s'interdira, en conséquence, de forcer la conscience de ses subordonnés et ne pourra que prendre acte de la multiplicité des familles spirituelles auxquelles ils appartiennent: il pratiquera la « tolérance civile ». Tout son rôle, tout son effort, sera d'unir ces hommes comme citoyens et au plan temporel, suivant les règles d'une politique qui, elle, sera chrétienne dans son inspiration, dans ses moyens et dans ses fins.

Il ne sera question ni de tomber dans la « tolérance dogmatique » qui regarde comme également recevables toutes les formes de croyance ou d'incroyance, ni même de chercher un minimum doctrinal commun à tous les citoyens croyants ou incroyants; le seul problème sera de travailler pratiquement à la réalisation d'une œuvre temporelle commune. Sans doute,

---

[1] L'expression « monde chrétien » n'est pas nécessairement antinomique comme les barthiens le croient; et saint Augustin faisait déjà remarquer que, dans l'Ecriture, le « monde » est pris tantôt en bonne et tantôt en mauvaise part. *Opus imperfect. contra Julianum*, lib. IV, n° 18. Toutefois, nous ne regardons pas un ensemble culturel chrétien, un monde chrétien, comme une chose simple et pure: il comprend la part des influences divines et sanctifiantes sans doute, mais aussi la part de l'homme, et la part du diable. L'Eglise seule est toute pure; le diable n'a point de part en elle; il en a une hélas dans ses enfants.

[2] A propos des Gentils et des Juifs, saint Thomas déclare qu'ils ne sauraient être forcés à la foi, « quia credere voluntatis est. » II-II, qu. 10, a. 8. Cela vaut de tous ceux qui sont nés chez les dissidents.

l'œuvre politique chrétienne, « comprise dans la plénitude et la perfection des vérités qu'elle implique engage tout le christianisme... toute la dogmatique et toute l'éthique chrétiennes: c'est seulement dans le mystère de l'Incarnation rédemptrice que le chrétien aperçoit ce qu'est la dignité de la personne humaine, et ce qu'elle coûte. L'idée qu'il en a se prolonge comme à l'infini et n'atteint sa signification absolument pleine que dans le Christ ». Mais, par là-même qu'elle est « profane et non sacrale, cette œuvre commune n'exige point de chacun, comme entrée de jeu, la profession de tout le christianisme. Au contraire, elle-même comporte dans ses traits caractéristiques un pluralisme qui rend possible le *convivium* de chrétiens et de non-chrétiens dans la cité temporelle. Dès lors, si du fait même qu'elle est une œuvre chrétienne elle suppose par hypothèse que *ceux qui en ont l'initiative sont des chrétiens,* ayant la conception totale et plénière du but à atteindre, *elle appelle cependant à l'ouvrage tous les ouvriers de bonne volonté,* tous ceux à qui une saisie plus ou moins partielle et déficiente, — extrêmement déficiente peut-être, — des vérités que l'Evangile connaît dans leur plénitude permet de se donner pratiquement, et sans être peut-être les moins généreux et les moins dévoués, à l'œuvre commune en question. C'est dans ce cas que le mot évangélique s'applique avec toute sa force : *qui n'est pas contre nous est avec nous* »[1]. On le méconnaîtrait en faisant « le plus souvent sans se l'avouer à soi-même, *comme si* la cité politique ne pouvait être utilement servie que par des catholiques »[2].

---

[1] Jacques MARITAIN, *Humanisme intégral,* p. 220. Cf. p. 180: l'erreur du libéralisme théologique serait de prétendre « qu'en vertu d'un droit des opinions humaines quelles qu'elles soient à être enseignées et propagées, la cité serait tenue de reconnaître pour statut juridique à chaque famille spirituelle le droit élaboré par celle-ci conformément à ses principes propres ». On veut dire ici tout autre chose, à savoir que « pour éviter des maux plus grands (qui seraient la ruine de la paix de la communauté et l'endurcissement — ou le fléchissement — des consciences) la cité peut et doit tolérer en elle (tolérer n'est pas approuver) des manières d'adorer qui s'écartent plus ou moins gravement de la vraie: *ritus infidelium sunt tolerandi,* enseignait saint Thomas; des manières d'adorer, et donc aussi des manières de concevoir le sens de la vie et des manières de se comporter; et que la cité se décide par suite à accorder aux diverses familles spirituelles qui vivent dans son sein des structures juridiques *qu'elle-même dans sa sagesse politique* approprie d'une part à leur état, d'autre part à l'orientation générale de la législation vers la vie vertueuse, et aux prescriptions de la loi morale, vers l'accomplissement desquelles elle dirige autant que possible cette diversité de formes. C'est donc vers la perfection du droit naturel et du droit chrétien que serait *orientée* même à ses degrés les plus imparfaits, et les plus éloignés de l'idéal éthique chrétien, la structure juridique pluriforme de la cité; celle-ci étant dirigée vers un pôle positif chrétien intégral, et ses divers paliers s'écartant plus ou moins de ce pôle selon une mesure déterminée par la sagesse politique. Ainsi la cité serait véritablement chrétienne et les familles spirituelles non chrétiennes y jouiraient d'une juste liberté ». Et encore *Du régime temporel et de la liberté,* p. 76, où, après avoir cité la formule prêtée par Montalembert aux catholiques adversaires du libéralisme et que plus tard Jules Ferry devait attribuer (à tort) à Veuillot: « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté, parce que tel est votre principe; mais quand je suis le plus fort, je vous l'ôte, parce que tel est le mien », on ajoute: « Personne assurément ne revendique une telle doctrine; pour être sûr toutefois de n'y avoir aucune part, sans tomber cependant dans les erreurs de Montalembert lui-même, autrement dit pour pouvoir concilier vraiment, et non par de simples expédients, ou seulement en intention, le *non-libéralisme* et la *liberté,* il est difficile, croyons-nous, de ne pas recourir à une solution de type *pluraliste* comme celle qui est exposée ici ».

[2] *Questions de conscience,* p. 203.

Il va de soi que, sous un régime profane comme sous un régime sacral, la cité terrestre, en tant que telle, a des devoirs envers Dieu, qu'elle doit se montrer profondément religieuse et chrétienne, qu'elle doit collaborer efficacement avec l'Eglise. Mais, pour s'acquitter de ces devoirs, elle n'aura ni à faire prévaloir par la contrainte quelque conformisme confessionnel, ni à instaurer des cultes interconfessionnels. Son christianisme se manifestera dans l'élévation de ses fins temporelles, la pureté des moyens politiques dont elle usera, l'hommage qu'elle rendra publiquement aux valeurs chrétiennes d'où dépend toute la sainteté de l'ordre temporel, le constant respect qu'elle aura des droits de l'Eglise. On pourra même concevoir, en régime profane, un recours du pouvoir canonique au bras séculier, non plus sans doute sous la forme médiévale et à l'égard de tous les membres d'une cité, mais à l'égard de ceux-là seuls qui relèveraient de l'Eglise.

b) Il y a une seconde manière plus générale, fondée sur la nature des choses, de justifier l'existence d'un ordre temporel chrétien de type profane. Si le plan spirituel et le plan temporel sont essentiellement distincts et si le second est de soi subordonné au premier, il est facile de prévoir, que l'on pourra distinguer, dans l'organisation de leurs rapports, deux grandes périodes successives et comme deux temps historiques.

Le premier temps commencera au moment où la suprématie du plan spirituel sera publiquement reconnue. Il est impossible que, en raison de l'extraordinaire splendeur des valeurs spirituelles, ne se produise pas, suivant un phénomène d'attraction qui est une des lois de la pensée humaine, une sorte d'enveloppement, d'enrobage, d'enclavement par elles des valeurs du plan temporel, qui sembleront alors se fondre en quelque sorte en elles, ou plus exactement se retrancher derrière elles, se cacher en elles, et renoncer temporairement au soin de marquer leur différence et de souligner leur originalité.

Le second temps légitime — qu'il puisse succéder pratiquement au premier sans secousse, voire sans crise, nous ne le disons pas — commencera au moment où, tout en reconnaissant pleinement leur subordination essentielle et intrinsèque aux valeurs spirituelles, les valeurs temporelles, à la suite d'une prise de conscience plus claire, plus aiguë de leur nature et de leur rôle spécifique, chercheront à se distinguer des valeurs spirituelles, non certes en prétendant se soustraire à leur influence et se séparer d'elles, mais au contraire en découvrant un mode plus conscient, plus différencié, plus conforme à leurs natures respectives de dépendre d'elles. Car l'Eglise, elle aussi, profitera de cette différenciation qui lui permettra de paraître plus nettement dans le monde comme le corps du Christ, comme un royaume qui n'est pas de ce monde, capable pourtant d'éclairer de haut, par son éclat, tous les royaumes de ce monde.

Au premier temps correspond l'organisation d'une chrétienté de type sacral. Au deuxième, l'organisation d'une chrétienté de type profane. Et si la différenciation dont nous parlons représente en elle-même un processus historique normal, un progrès véritable, elle sera reconnue par l'intelligence

et la sagesse de l'Eglise comme un bien, comme une solution souhaitable de ses rapports avec les cités temporelles. « A supposer donc que la division religieuse vienne un jour à cesser, cette plus parfaite différenciation du temporel demeurerait comme un gain acquis, — la distinction de la *tolérance dogmatique*, qui tient la liberté de l'erreur pour un bien en soi, et de la *tolérance civile*, qui impose à l'Etat le respect des consciences, demeurerait inscrite dans la structure de la cité » [1].

3. Après l'édit de Constantin, c'est vers une chrétienté de type sacral que le monde gréco-romain va s'orienter. A la raison que nous venons d'en donner, on pourrait ajouter d'autres explications d'ordre historique.

La cité antique, Fustel de Coulanges l'a montré avec force, reposait sur le principe de la confusion du divin et du social, du religieux et du politique [2]. Le christianisme, c'est son miracle, viendra raviver puissamment l'esprit religieux, mais en disjoignant pour toujours le religieux du politique, les choses de Dieu de celles de César. Cependant cette distinction extraordinaire, inattendue ne devait pas manifester toutes ses conséquences aux chrétiens qui prenaient la succession du monde antique, et si elle pouvait s'accommoder de deux formes d'organisation politique, l'une encore cachée et enveloppée dans la religion, l'autre déjà différenciée, il est naturel d'admettre que le plus grand nombre d'entre eux aient songé d'abord à la forme sacrale, plus voisine du régime antique, pour lui donner leurs préférences.

Ont-ils même eu le choix ? On peut dire que ce sont les empereurs eux-mêmes qui, en essayant de reconstruire l'empire à partir des forces vives du christianisme, ont commencé de considérer les chrétiens comme les seuls citoyens véritables de l'empire, et ont ainsi préparé l'avènement d'une chrétienté de type sacral. C'est du moins ce que semble suggérer P. Constantin Hohenlohe: « La grande réforme sociale qui devait aboutir à l'abolition de l'esclavage et à la refonte de la famille romaine n'était rendue possible que par l'éloignement des non-catholiques, car seuls les catholiques étaient préparés pour ces réformes profondes, seuls ils avaient appris à respecter les esclaves et à mener une vie de famille raisonnable [...]. C'est avant tout pour des raisons politiques que Constantin et ses successeurs ont insisté d'une façon si pesante en vue de maintenir l'unité de foi dans l'empire

[1] Jacques MARITAIN, *Humanisme intégral*, p. 185: « Il est assez curieux, notons-le en passant, de constater que lorsqu'après avoir servi de masque ou de prétexte aux énergies d'erreur qui dressent contre le christianisme des vérités captives, un progrès dans la croissance de l'histoire a été acquis, telle la *tolérance civile*, par exemple, — alors c'est le christianisme qui va s'appliquer à maintenir ce progrès, qu'on prétendait gagné contre lui, tandis que les énergies d'erreur, changeant tout à coup de route, s'empressent de chercher à détruire ce même progrès, dont elles s'étaient d'abord glorifiées ».

[2] Montesquieu a dit que les Romains assujettissaient la religion à l'Etat. Le contraire, dit Fustel de Coulanges, est plus vrai. « A Rome, comme à Sparte et à Athènes, l'Etat était asservi à la religion... Cet Etat et cette religion étaient si complètement confondus ensemble qu'il était impossible, non seulement d'avoir l'idée d'un conflit entre eux, mais même de les distinguer l'un de l'autre. » *La cité antique*, p. 194. Ibid., p. 257: « C'est au temps de Cicéron que l'on a commencé de croire que la religion était utile au gouvernement; mais déjà la religion était morte dans les âmes ».

romain. Il ressort non seulement d'une lettre de Constantin, mais encore de son discours au concile de Nicée, qu'il se tourne vers les chrétiens avant tout parce qu'il trouve en eux un sens social et un esprit de sacrifice jusque-là sans exemple. En face de révolutions militaires endémiques, l'Eglise lui apparaissait comme la seule institution où subsistassent la croyance à l'autorité et la fermeté morale. Le christianisme lui semblait être, comme à ses successeurs, le seul lien qui pût empêcher l'empire romain de se désagréger. S'ils ont regardé avant tout vers l'unité de l'Eglise, c'est que seule cette unité pouvait servir leurs desseins politiques. Et c'est pourquoi toute atteinte à cette unité constituera, du même coup, une entreprise contre l'Etat »[1].

La forme profane de chrétienté qui, abstraitement parlant, pouvait être la première en date, ou même la seule concrètement réalisée, viendra succéder dans l'histoire à la forme sacrale de chrétienté. Nous ne croyons pas que le passage d'une forme à l'autre soit possible sans crise. La fin d'une chrétienté, si elle n'est ni la fin de l'Eglise ni la fin du monde, apparaît cependant comme la fin d'un monde. Et comme la naissance d'un autre monde. Effectivement la crise est terrible. Au lieu d'évoluer normalement vers la chrétienté profane, la chrétienté médiévale a été saccagée par des guerres de religion, par l'erreur néfaste du libéralisme théologique, par l'instauration du régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et finalement par les idéologies du communisme et du racisme. En sorte que la chrétienté profane, si nombreuses et si précieuses que soient les richesses qu'elle tient du passé, semble appelée surtout à fleurir sur des ruines. Le mal est incommensurable. Mais sans le vouloir ni le savoir il peut devenir, par la vertu de la toute Puissance, un outil de développement de l'Eglise. C'est ainsi que les erreurs du libéralisme théologique et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, répandues sur toute la terre, semblent préparer aujourd'hui les grandes civilisations préchrétiennes de l'Orient, et même certains peuples du proche-Orient à renoncer à la confusion du religieux et du politique et à percevoir la doctrine de la distinction du plan spirituel et du plan temporel[2].

CHARLES JOURNET

[1] *Einfluss des Christentums auf das Corpus juris civilis*, Vienne, 1937, pp. 5-7.

[2] La distinction, en Chine et au Japon, devient possible entre les « cérémonies religieuses » et les « cérémonies politiques », entre un « culte religieux » et un « culte purement civil » rendu aux portraits des ancêtres et aux images de Confucius, distinction qui, en se répandant, prépare la solution du problème des « rites chinois ». Cf. la *Lettre de S. Em. le cardinal Fumasoni-Biondi à Mgr Gaspais*, 28 mai 1935, les *Règles établies par les Ordinaires du Mandchoukouo assemblés dans la ville de Hsinking*, 6 mars 1935, la *Lettre du ministère de l'éducation au ministère des affaires étrangères*, 5 mars 1935, dans la Doc. cath., 27 mars 1937, col. 797-800. Cf. aussi l'*Instruction de la S. Congrégation de la Propagande, à S. Exc. Mgr Paul Marella, délégué apostolique au Japon*, 26 mai 1936: « Les Ordinaires peuvent permettre que les fidèles, lorsqu'ils assistent à des funérailles, à des mariages et à d'autres rites privés pratiqués dans la vie civile japonaise, prennent part à toutes les cérémonies (en déclarant, au besoin, leurs intentions) qui, bien que peut-être d'origine superstitieuse, ne revêtent plus actuellement, en vertu des circonstances de lieu et de personnes et de l'opinion commune, qu'un caractère de politesse et de bienveillance réciproque. » Ibid., col. 802.

Bibliographies

Théologie

Mgr Paul Richaud, *Le Pape et le communisme.* Coll. La lumière ouvrière. Desclée, de Brouwer, Paris, s. d. 168 pp.

Ecrivant ce commentaire de l'encyclique *Divini Redemptoris* sur le communisme avec le souci de dirimer les controverses qu'elles a suscitées, par exemple, à propos du sens où il faut entendre le « matérialisme » communiste, ou à propos de la tactique de la « main tendue » aux catholiques de France, à propos enfin de l'attitude foncièrement antireligieuse du communisme, Mgr Richaud se devait d'appuyer son interprétation sur des témoignages irrécusables de la pensée communiste: Marx, Engels, Lénine, Boukharine, Thorez, Duclos, André Gide. Et voilà, en 168 pages de menu format, tout un arsenal de textes de première main, qui viennent coroborer l'exégèse pontificale. C'est encore un plus grand mérite de n'avoir pas suivi seulement le plan et la lettre, mais d'avoir su conserver l'esprit de l'encyclique, qui condamne un système, tout en manifestant une « affection paternelle » à ses victimes, et même à ses adhérents trompés dans leur bonne foi.

Léon Barbey.

Yves de la Brière, S.J., *L'Eglise et son gouvernement.* Coll. La Vie chrétienne. Grasset, Paris, 1935.

On est averti de ne trouver sous ce titre qu'« une description des institutions organiques et hiérarchiques de l'Eglise, telle qu'elle apparaît aujourd'hui » (p. 17). Bien sûr, même dans un tel propos, il y aurait péril et inexactitude à exclure toute considération dogmatique, « que l'on n'a jamais le droit d'oublier, même quand on doit considérer particulièrement, pour la commodité de la description, un seul à la fois des divers aspects du catholicisme ». Aussi féliciterons-nous d'abord le R.P de nous faire sentir, toujours présente, l'âme de l'Eglise, même au cours des promenades où il nous convie à travers les bureaux et les rouages administratifs de la Cité Vaticane.

Mais pourquoi borner le « magistère doctrinal » du Pape à ce seul magistère où est engagé l'infaillibilité, et remettre tout ce qui n'y est pas lié, au « pouvoir disciplinaire » ? On ne comprend pas très bien non plus que le nombre des cardinaux varie de la p. 56 à la p. 57, ni que leur répartition en trois ordres ne soit pas conforme à celle du canon 231 du Code de droit canonique.

L'un des chapitres les plus intéressants porte sur l'organisation juridique de la Cité du Vatican, mais plus encore, nous avons admiré, aux pp. 131 et suiv., certains raccourcis historiques des rapports entre le Saint-Siège et les pouvoirs civils au sujet de la désignation des évêques, depuis la Querelle des Investitures jusqu'aux concordats Gasparri et Pacelli, où se reconnaît à son envergure le coup d'œil d'un maître.

Léon Barbey.

L. Muller, de la Congrégation du St-Esprit, *Somme de théologie morale,* sous forme de code. Nouv. édition, Société St-Jean l'Evangéliste, Desclée de Brouwer & Cie, Paris, Tournai, Rome, 1937. 1 vol. relié de 512 pp. 7 belgas.

Le R. P. Muller entend bien qu'on n'apprendra pas la théologie morale en parcourant les 1255 articles de son code. On pourra s'en aider pour se la rappeler. Il a voulu simplement présenter une sorte de vademecum où l'on trouve promptement, soigneusement ordonnées, les conclusions de la morale immédiatement pratique. Il a dû songer charitablement à soulager les gens pressés qui doivent donner des conseils, des précisions, sans avoir le temps ou les moyens de beaucoup réfléchir et consulter. Utile pour fournir rapidement quelque disposition positive des lois ecclésiastiques et civiles, cette présentation de la morale est moins heureuse pour guider dans l'exercice des vertus où intervient chaque fois un jugement. On a moins besoin de conclusions toutes faites que de principes. La méthode adoptée aboutit parfois à conférer une apparence de valeur indiscutée à des « conclusions » qui sont loin d'être incontestables; ainsi l'article 193 avec son échelle

des aumônes proportionnées au chiffre du superflu, les articles 308 et 450 sur l'obligation des lois fiscales semblent minimiser les exigences de la justice. Par contre, on relève de judicieuses observations sur les devoirs des juges, des avocats, des témoins, des médecins, des journalistes, aux articles 619 à 650, et on trouve en appendice des formulaires-types pour les différentes sortes de recours qui attestent le sens pratique de l'auteur.

Léon Barbey.

Liturgie

LE BRÉVIAIRE ROMAIN. Texte latin et français. Paris, Labergerie.

Tous les fascicules de cet ouvrage sont aujourd'hui publiés. Il comprend 1. le « Corps » du bréviaire, qui contient, en gros, quelques rubriques, l'ordinaire, le psautier et les communs des saints; 2. quatorze fascicules pour le Propre du temps, 3. quatorze fascicules pour le Propre des saints. Les fascicules s'adaptent à l'intérieur de la couverture du « Corps » qui peut en recevoir deux à la fois. Ainsi, en renouvelant ces deux fascicules, on a continuellement dans un seul volume tout ce qui est nécessaire à la récitation de l'Office pendant quelques semaines. Deux petits fascicules indépendants contiennent, l'un les bulles des papes, le comput et les rubriques générales, l'autre, les suppléments de la fin: psaumes de la pénitence, litanies, etc. Et partant, d'un bout à l'autre du bréviaire et dans chaque fascicule, sur deux pages en regard se trouvent les textes latin et français. La traduction, rappelons-le est due au T. R. P. Hugueny, O.P., professeur aux Facultés catholiques de Lyon. Nous avons déjà dit, lorsqu'ont paru les premiers fascicules quels avantages offre cet ouvrage et quels sont les mérites de la traduction.

LE BRÉVIAIRE ROMAIN. Traduction renouvelée par les bénédictins d'Oesterhout. Dessins de G.-M. Baltus. Quatrième édition entièrement conforme aux nouvelles rubriques. Deux tomes. — Paris. Desclée de Brouwer & C^ie^.

L'indication « édition entièrement conforme aux nouvelles rubriques » est exacte, les corrections exigées par les fêtes du Sacré-Cœur et du Précieux Sang ont été faites. Il ne manque, pour le moment, que l'office de saint Jean Bosco introduit récemment et qui se trouve sur une feuille volante. Cependant, les bulles de saint Pie V et de Pie X ont été résumées. La traduction du psautier est celle de dom Bastien, de Maredsous. Quelques textes latins ont été conservés en regard de leur traduction comme les psaumes des vêpres du dimanche, le Magnificat, les antiennes à la Sainte Vierge, etc. Ces deux volumes contiennent la traduction complète de tout le bréviaire disposée, en général, dans l'ordre du texte latin. La typographie est agréable, sur deux colonnes, les titres ressortent bien sans gêner la lecture. Certains arrangements paraîtront peut-être bizarres. Ainsi on ne voit pas la raison qui a fait transférer la première homélie du commun des abbés dans celui des apôtres où elle est d'usage beaucoup moins fréquent. Une traduction du bréviaire peut être utile, à bien des reprises, pour l'intelligence de textes obscurs. Elle sera même utile pour faire découvrir dans des textes latins très souvent relus des sens qui ont échappé. C'est sans doute là le premier but de la traduction, un but d'édification. Un avantage d'un autre ordre que procure la traduction des bénédictins d'Oesterhout réside dans les notes marginales, où l'on trouve non seulement les références à l'Ecriture et aux ouvrages des Pères, mais où l'on apprend encore, lorsque l'histoire n'est pas muette, quels sont les auteurs des hymnes ou quelle est l'époque de leur composition. On s'aperçoit par là que beaucoup d'hymnes sont maintenant devenues anonymes, comme le *Salutis humanae Sator* de l'ascension, le *Veni Creator*. Quelquefois, au nom de l'auteur on a ajouté son siècle: une heureuse idée que l'on aurait dû suivre plus souvent car si l'on est heureux d'apprendre à si bon compte que telle hymne est de Prudence, telle autre de Jacogne, on le serait encore davantage si en même temps ces auteurs avaient leurs places assignées dans le cours des siècles. De même, que l'*Alma Redemptoris* soit d'Hermann Contract, c'est une bonne nouvelle, mais l'énigme que ce nom fait naître dans beaucoup d'esprits aurait pu être un peu éclairée par un chiffre. Ces notes marginales sont pleines d'intérêt, comme celles du 29 juin qui nous apprennent que le début du *Decora lux* est d'Elgis, femme de Boèce, du VI^e^ siècle, mais que la strophe *O Roma felix* est de Paulin d'Aquilée. Certaines de ces attributions pourront être discutées sans doute, par des savants. Ainsi le P. Cayré n'admet pas l'attribution du *Decora lux* à Elgis. Mais un profane même en littérature ecclésiastique s'aperçoit que les moines éditeurs ont été prudents et que bien des hymnes manquent de tout renseignement marginal. D'autre part, les attributions même apocryphes qui ont passé dans les titres officiels de certaines pièces liturgiques ont été religieusement respectées, comme l'hymne de saint Ambroise, le rythme de saint Thomas d'Aquin. A saint Ambroise personnellement est accordé tout ce qui est authentiquement de lui, c'est-à-dire un petit nombre d'hymnes, mais beaucoup d'au

tres hymnes sont appelées ambrosiennes et portent des dates variées ou n'en ont pas du tout.

Impossible de vérifier toute cette érudition en caractères minuscules, dont on est heureux de profiter d'un seul coup d'œil, quitte à la compléter en recourant aux ouvrages de littérature ecclésiastique. Un petit problème pourtant surgit à propos de Paulin, auteur d'hymnes pour les fêtes de saint Pierre. Vérifications faites, le même auteur s'appelle saint Paulin le 18 janvier, Paulin d'Aquilée le 29 juin, saint Paulin II († 802) le 1er août, aux 1res Vêpres, et saint Paulin II († 820) à Matines. Migne a publié ses œuvres sous le nom de saint Paulin, patriarche d'Aquilée.

A certains endroits, la rubrique a été abrégée sans dommage considérable, par exemple à l'ordinaire de Prime pour le temps de l'Avant. A Prime encore, les prêtres qui ont l'habitude de réciter seuls l'office ne regretteront pas qu'on ait négligé de traduire la rubrique *ad absolutionem capituli* qui a perdu son utilité depuis longtemps.

Louis Clerc.

Philosophie

M. T.-L. Penido, *Dieu dans le bergsonisme.* Questions disputées, Desclée, Paris, 1934, 268 pp.

Pourquoi ne pas se réjouir de rencontrer un vrai philosophe capable d'une langue parfaite, d'une limpidité de source, où l'image ne fleurit jamais qu'à point, c'est-à-dire juste pour aider la naissance du concept et s'évanouir aussitôt discrètement ? Mais nous voulons parler surtout de cette clarté de la pensée, dont le vêtement littéraire n'est que le visible rayon.

M. Penido n'est pas de ceux qui se contentent de quelques contacts matériels, de quelques coïncidences verbales (p. 152-153), entre une philosophie et certaine thèse chrétienne, pour assumer sur le champ celle-là dans l'orbe de la philosophie chrétienne. Il se tient fidèle au point de vue formel, et s'il faut constater de ce chef que le bergsonisme, au lieu d'être une « philosophie chrétienne », se présente plutôt comme une aspiration — pathétique et inassouvie — vers le christianisme » (p. 16), il le dit, avec une loyauté respectueuse autant des personnes que des essences.

Dès 1903, l'*Introduction à la Métaphysique* esquissait la notion bergsonienne de Dieu, obtenue non par voie d'analogie de proportionalité, mais par voie d'univocité qualitative. Ce qui veut dire en français qu'un attribut divin ne serait qu'une perfection pure, telle qu'elle se trouve *essentiellment* chez l'homme, mais selon un mode multiplié par l'infini, une perfection humaine indéfiniment dilatée, le dernier et le plus haut terme d'une série croissant en perfection, non un terme hors série. Jankélévitch confirme cette interprétation des idées que Bergson énonçait pour expliquer le « passage » de la durée à l'éternité, dans le cadre du monisme, — dont on ne change pas la nature, ajouterons-nous, en le baptisant panpsychisme (B. Romeyer, in Archives de Phil. vol. XI, cahier II, suppl., bibl., N° 2. pp. 63-65).

A quelques trente années de distance, les *Deux Sources de la Morale et de la Religion* (1932) marquent une approche respectueuse vers le christianisme, mais non point la difficile et nécessaire évasion hors du monisme et de l'univocité.

Morale et religion y sont conçues comme un produit du couple statisme-dynamisme, qui est à la racine où se noue toute la pensée bergsonienne. Morale d'abord. La notion d'obligation naît de la contrainte sociale qui bride les expansions du moi ; là gît le noyau de la morale naturelle, statique, impersonnelle, close, fruit de l'impératif social. Mais, du moi profond, traversé par l'élan vital, jaillit de son côté la morale dynamique, personnelle, ouverte, humaine, celle du héros et du saint. La morale de Jésus en serait le type. Deux sources, deux fleuves ; mais en remontant plus en amont, source unique: la vie, car la morale statique représente l'élan vital tourbillonnant sur place et la morale dynamique, l'identique élan vital, mais qui marche en avant.

De son côté, la religion statique serait une réaction défensive de la nature contre l'intelligence. Celle-ci recèle deux dangers: d'elle-même elle court aux solutions égoïstes, qui rompraient la cohésion sociale ; d'autre part, elle reste incertaine en face de l'avenir. Il faut sauver la vie. La nature réagit contre l'intelligence, grâce à la fonction fabulatrice qui va créer des êtres fictifs: d'où l'idée de survie des morts, et l'idée des divinités. Religion infrarationnelle. Mais la religion dynamique s'élance par-dessus ces barrières. Libre création des mystiques, elle leur permet d'atteindre l'inaccessible dans une intuition. Elle parachève et divinise l'humanité. Telle serait la religion de Jésus.

Et voilà que s'ouvre une fenêtre d'où explorer le domaine du divin par voie expérimentale. Allons consulter les mystiques sur leur expérience de Dieu. Attitude de vénération à leur endroit, rafraîchissante après tant de prétentions à les faire passer pour déséquilibrés. Mais hélas ! « la surnaturalité du don divin semble obscurcie, sinon abolie » au cours de la consultation. Bergson ne voit dans l'expérience mystique que l'intensification, la prolongation de la démarche du philosophe. Esclavage de l'univoque ! Il en écarte systématiquement le dogme, tout le christianisme, en

dépit des affirmations formelles des mystiques qui s'y abreuvent de vérité. Il vide l'expérience mystique de son âme, et dénomme le résidu, expérience mystique « à l'état pur » !

Au reste, même ainsi décérébrée, l'expérience mystique ne « prouve » pas l'existence de Dieu aux yeux du philosophe ; en soi elle n'a qu'une valeur de probabilité qui devient pourtant « tout à fait convaincante »... équivaut « pratiquement à la certitude » du fait qu'elle prolonge et confirme la philosophie. Suit une théorie des degrés de la certitude, bien décevante. Et, depuis longtemps, toute démonstration rationnelle est tenue pour illusoire.

Tel quel, le Dieu des mystiques est « obtenu », si l'on ose dire, par dilatation de ce que nous appelons ici-bas personne, amour et don d'invention. « Le chrétien, conclut fermement M. Penido, y reconnaîtra-t-il le Dieu qu'il adore et qu'il prie ? De toute évidence, non. »

L'étude lumineuse de M. Penido, écrite avec le souci constant de reconnaître et de mettre en valeur tout le vrai rencontré chez un auteur qu'il ne critique qu'à regret, mais qu'il se sent obligé de contredire sur le fond même de sa philosophie, est aussi inspirée par le désir d'éclairer la religion de ceux qui croient le bergsonisme assimilable sans autre à la pensée chrétienne. Qu'il soit bien placé pour le faire, avec autant de force que de délicatesse, nous le comprenons en songeant à son premier ouvrage, *La méthode intuitive de M. Bergson* (Alcan, 1918), où il élabora une critique du bergsonimse « par le dedans ». Toutes choses égales d'ailleurs — il ne faut voir là qu'une analogie de proportionnalité métaphorique ! — cela lui vaut aujourd'hui d'être à peu près dans la même situation que les Pères de l'Eglise à l'égard des penseurs de la gentilité: saint Thomas (Contra Gent. I, 2) leur reconnaît cette supériorité d'avoir ou bien partagé ou du moins connu de très près ces doctrines qu'ils devaient ensuite combattre. On peut ainsi mieux comprendre à la fois et mieux distinguer.

Léon Barbey.

RÉGIS JOLIVET, *Le thomisme et la critique de la connaissance.* Bibliothèque française de philosophie, Desclée, Paris, 1933, 152 pp.

L'objet de la critique n'est pas de prouver l'existence de choses indépendantes de l'esprit, — laquelle s'impose nécessairement d'abord à l'entendement (réalisme immédiat), — mais de définir la valeur de notre connaissance de ce réel. L'auteur montre l'accord des thomistes contemporains sur ce point de départ, et leurs divergences secondaires. En un sens, on part bien du *cogito* toutefois, non pas du *cogito* cartésien, qui d'avance, par la manière dont il pose la question, a ramené tout le réel à la pensée, mais du *cogito* réel et concret, qui saisit l'être. « Ce n'est pas de considérer la pensée qui conduit à l'idéalisme, mais de poser que dans la pensée il n'y a que la pensée. » Excellente et brève mise au point.

Léon Barbey.

RÉGIS JOLIVET, *L'Intuition intellectuelle et le Problème de la Métaphysique*, in Archives de Phil. vol. XI, cahier II, 1934, Beauchesnes, Paris, 112 pp.

L'intuition intellectuelle, soit l'appréhension immédiate et directe de l'être intelligible, dans sa réalité concrète, est tenue pour impossible par Kant, et il sonne le glas de la métaphysique. Bergson au contraire veut fournir à la métaphysique son instrument propre en dotant l'homme d'une intuition supra-intellectuelle de l'absolu. M. Jolivet étudie là-dessus dans quelle mesure et à l'égard de quels objets un tel mode de connaissance direct et concret est reconnu à l'homme par saint Thomas, Jean de Saint-Thomas, Sylvestre de Ferrare, mais rejeté par Cajetan. Après quoi, de saint Thomas à Bergson, en passant par Occam, Descartes et Kant, il suit l'évolution de cette notion d'intuition intellectuelle, dont les étapes marquent aussi les positions de leurs auteurs à l'endroit de la métaphysique et de sa valeur.

Léon Barbey.

P.-E. JENATTON, *Le régime électif*, 1 vol. de 84 pp., et *La meilleure forme de pouvoir*, 2 vol. de 104 et 140 pp. Publiroc, Marseille, 1934 et 1935.

Titre général: Essais de thomisme vivant. Entendez: mélange savoureux de philosophie politique, de souvenirs d'ancien combattant et de galéjades. Le R. P. doit être un homme charmant ; on a envie de le lire en y mettant l'accent du Midi. La bouillabaise est chose excellente, mais on garde le droit de discuter l'opportunité de sa transposition en philiosophie, fût-ce sous le signe du thomisme. Peut-être néanmoins, ce qui nous amuse sans nous plaire attirera précisément d'autres lecteurs. Nous le souhaitons, car le fond philosophique de ces trois brochures est de bon aloi, spécialement la détermination du sens de l'élection, comme désignation des sujets du pouvoir, et non comme collation du pouvoir politique.

Léon Barbey.

WILFRID MORIN, *La propriété privée;* droit réel, droit limité. Coll. Documents sociaux. Ed. Albert Lévesque, Montréal, Canada. 1936. 392 pp.

Exposé fidèle, plein de bonnes intentions, des principales thèses chrétiennes sur le droit de propriété. Notes intéressantes sur le Code civil canadien, et certains aspects de la question sociale au Canada. La forme littéraire, assez curieuse, est peut-être aussi... canadienne.

Léon Barbey.

GONZAGUE DE REYNOLD, *L'Europe tragique.* Spes, Paris, 1934. 512 pp.

On ne nous a pas attendu pour faire à ce livre l'accueil chaleureux qu'il mérite. On l'a accueilli un peu comme un voyageur perdu dans une nature hostile accueillerait une boussole. M. de Reynold fait le point. Il montre, sous l'amas des faits de détail, les lignes générales. Il oriente parce qu'il sait d'où vient le monde moderne, et que l'histoire explique plus que le passé: le présent, et aussi l'avenir. Léon Barbey.

J. DU PLESSIS, *Les derniers temps,* d'après l'histoire et la prophétie; I. Prophéties évangéliques, saint Pierre, saint Paul. Desclée, Paris, 1936, 224 pp.

Suite de la *Caravane humaine,* le nouveau livre du comte Du Plessis de Grenédan, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, creuse à son tour le « sens de l'histoire »; il s'y applique à la lumière des prophéties qui concernent la fin des temps. Prudent, l'auteur ne prétend pas « y moissonner des certitudes. Des probabilités nous suffisent, voire même quelquefois de simples possibilités » (p. 21) en ce qui touche à la date de réalisation de ces annonces. Dans ces limites, on peut suivre avec curiosité ses efforts pour reconnaître dans tels faits concrets de l'histoire révolue l'accomplissement des premiers « signes » avant-coureurs des derniers temps. Léon Barbey.

R. BOIGELOT, S. J., *L'Eglise et le monde moderne*; capitalisme, socialisme, réforme du régime. Casterman, Paris et Tournai, 1936, 1 vol. de 164 pp.

Le monde moderne dont il est question ici, ce n'est plus tout à fait le monde du XIX^e^ siècle finissant, contemporain de l'encyclique *Rerum novarum,* mais le monde contemporain de *Quadragesimo anno.* De ce dernier document pontifical, l'auteur met en lumière les conclusions morales qui s'imposent aux catholiques selon les divers degrés d'influence qu'ils sont capables d'exercer pour la purification et le renouvellement du régime économique. On y lira avec intérêt des pages nombreuses sur les aspects les plus récents du socialisme chez MM. Koulisher et de Man, leurs progrès sur le marxisme, et ce qui pourtant demeure en eux d'inconciliable avec le christianisme, cette conception d'un monde où Dieu n'a pas sa place, et voilà désaxée la morale individuelle et sociale. Léon Barbey.

Madeleine DANIÉLOU, *Action et inspiration.* Beauchesne, Paris, 1938. 208 pp.

Sa couverture mauve revêt de la parure qui lui sied ce petit livre, tout de finesse, dont les pages baignent dans une douce lumière. L'auteur y rend témoignage aux forces qui président à l'activité humaine, et elle démêle les conditions à leur ménager: force humaine, ou instinct créateur, don d'invention, élan constructeur, d'une part; d'autre part, force divine, grâce, inspiration de l'Esprit-Saint. Il est loisible de discuter la terminologie de M^me^ Daniélou, et les emprunts qu'elle fait à toute espèce de philosophes et d'écrivains, pour illustrer sa pensée. Il est plus utile de suivre cette pensée derrière les mots. Elle n'a rien d'abrupt; toute en nuances, brodée de notes d'une psychologie très avertie et vécue, elle éclaire les conditions de succès de l'apostolat, au sens large du mot, et spécialement de l'apostolat intellectuel, de l'action des maîtres sur leurs disciples. Plutôt qu'une lecture, ces pages requièrent une méditation. Léon Barbey.

Poésie

PAUL CLAUDEL, *Introduction au « Livre de Ruth ».* Texte intégral de l'Ouvrage de l'abbé de Moidrey. — Desclée de Brouwer, Paris, 236 pages. 1938.

Après avoir dit ce qui formait la méditation d'un grand poète devant la croix, Paul Claudel devait présenter au public français, un auteur injustement oublié, qui durant sa vie n'a pas cessé de méditer sur les saintes Ecritures. Il vient donc de publier une introduction à l'ouvrage de l'abbé Tardif de Moidrey, paru déjà en 1893 en seconde édition, sans que personne n'ait été frappé par la profondeur et le génie de cette œuvre.

L'introduction de Claudel ne s'en tient pas à l'ouvrage qui la suit, elle profite du problème qu'elle pose, pour traiter dans son ensemble du sens figuré de l'Ecriture.

Le texte de l'encyclique « Providentissimus » et de saint Augustin établissent les principes que tout écrivain catholique doit respecter: « *Ne s'é-*

carter en rien du sens littéral et comme évident : à moins qu'il n'y ait quelque raison qui l'empêche de s'y attacher ou qui rende nécessaire de l'abandonner». Mais il existe autour du sens littéral un champ de figures, un champ magnétique, suggère Claudel, et cet ensemble d'images, de rapports, de significations, permettra dans la mesure des propres lumières qui nous sont accordées de dévoiler le sens véritable de l'Ecriture ou même plusieurs sens qui peuvent se superposer ou se soutenir. Pour ne pas tomber dans l'hérésie, il sera nécessaire de faire concorder le sens différents, les passages divers du texte évangélique, comme disait Pascal « *pour entendre l'Ecriture, il faut avoir un sens dans lequel tous les passages s'accordent* ».

Dans la suite, Claudel donnera divers exemples de contradictions apparentes des Ecritures, et comment elles peuvent se résoudre dans une signification toujours plus haute que celle qu'on attendait.

Pour ce qui est du livre de Ruth, Claudel donne à la fin de l'introduction, le sens qu'il y découvre. Il ne contredit pas celui de l'abbé Tardif de Moidrey, il lui donne plus d'extension. L'on se souvient qu'Elimeleck, un habitant de Bethléem, poussé par la faim, a dû quitter son pays, accompagné de Nohémi sa femme et de deux de ses fils.

Arrivé dans la campagne de Moab, Elimelek meurt et laisse sa veuve et ses deux fils.

Ces derniers épousent deux moabites, Orpha et Ruth, et meurent à leur tour.

Nohémi est prise du grand désir de retourner dans son pays natal, à Bethléem. Dans une grande pauvreté, elle se décide à quitter ses deux belles-filles, leur conseille de demeurer dans le pays de Moab. Orpha suivra cette voie plus facile, tandis que Ruth ne craint pas le sacrifice, et se déclare prête à suivre Nohémi. Nohémi et Ruth iront glâner dans les champs de Booz, comme de pauvres mendiantes, lorsque cet homme riche prendra conscience que son devoir est de prendre Ruth pour femme.

De ce récit, qu'on ne peut résumer plus que ne l'a fait l'abbé Tardif de Moidrey dans un abrégé de quelques pages, l'auteur ecclésiastique a vu tout le déroulement de la vie religieuse, jusqu'au mariage mystique avec le Christ. Il suivra avec une précision digne des Pères de l'Eglise primitive, les divers stades de la vocation religieuse, des épreuves, des consolations, de la règle, de la profession.

Claudel songe plutôt à la situation de la chrétienté en pays païen « in partibus infidelium ». Telle est la situation de Nohémi et de ses deux belles-filles, à la mort de ses fils, telle est la situation des églises chrétiennes d'Asie, du Japon, après la persécution de Jeyasu, des catholiques anglais, après les proscriptions d'Henry VIII, et à l'heure actuelle des églises du Mexique, et « peut-être demain celle de l'Allemagne » ajoute Claudel. Le poète ne croyait pas dire si vrai, et il n'aurait pas songé durant la confection de son ouvrage, à parler de l'Autriche.

Les événements sont plus rapides que la plume ailée des poètes. Remercions Claudel d'avoir ajouté au trésor de notre littérature religieuse, le livre d'un prêtre dont Léon Bloy fut le seul à parler en termes émus.

L'abbé Tardif de Moidrey est mort le 28 septembre 1879, et fut enterré, selon son plus cher désir, à la Salette. Sans que Claudel ait eu besoin de nous citer la page même, il n'y a plus de doute que ce prêtre est ce « missionnaire » cité à la page 18 et 19 de « Celle qui pleure », dans le chapitre « Histoire de ce livre entrepris en 1879 » où, Léon Bloy, dira textuellement: « Je me souviens pour toujours de ces quelques centaines de pas, en compagnie d'un missionnaire qui avait, je crois, du génie et qui me disait, en mots extraordinaires, la majesté des textes saints ». D'après Claudel, ce même abbé aurait été celui qui donna à Léon Bloy l'idée d'écrire « *Le Salut par les Juifs* », et « *Le Symbolisme de l'Apparition* » ouvrages que Claudel a toujours estimés, bien que « gâtés par un romantisme intempestif » supérieurs à tous les autres ouvrages de Léon Bloy.

Malgré ce jugement un peu sévère du grand poète contemporain, nous sommes heureux de l'entendre louer le grand écrivain catholique, que nous aimons particulièrement en Suisse romande, et qui malgré tout, restera longtemps encore, l'immense auteur qui nous fut présenté autrefois dans *Nova et Vetera* par Henri Schubiger.

Tous les admirateurs de Léon Bloy ne pourront se refuser la joie de lire et de méditer le Livre de Ruth. Ils comprendront pourquoi en présence d'un esprit aussi profondément, exclusivement religieux, un écrivain laïque ne pouvait se sentir que bien modeste, et bien redevable.

A la suite de Léon Bloy, Claudel a paru, qui lui rend un hommage plus direct encore. Le romantisme de Bloy l'empêchait de voir toute la grandeur du style de Tardif de Moidrey et sa simplicité, Claudel, au contraire, lui donne, pour cette raison même, toute son admiration.

Notons pour terminer que le livre de Claudel fut écrit sur les indications de Stanislas Fumet, qui n'ignorait pas que l'abbé de Moidrey, était l'auteur d'un ouvrage admirable, intitulé, le livre de Ruth.

Si l'abbé Tardif de Moidrey fut oublié un temps trop long, il a trouvé ceux qu'il fallait, pour reconnaître la valeur et les bienfaits qu'on peut tirer d'une telle œuvre. Henri Ferrare.

MIGUEL DE UNAMUNO, *Le Christ de Velasquez*, suivi d'un choix de poèmes. Traductions originales de Mathilde Pomès. Cahiers des poètes catholiques. A Paris: A Magné, 73 boulevard Saint-Michel (5). A Bruxelles: Edition Universelle S.A., 55 rue Royale.

M. Lucien-Paul Thomas dans une étude parue à la Revue *Terres latines* d'avril 1937, a exposé l'attitude spiritualiste de Miguel de Unamuno. Personne ne s'étonnera donc de voir paraître cet écrivain qui a parfois exprimé son désespoir envers le christianisme, dans la collection des poètes catholiques. Ce sont des contradictions auxquelles notre époque doit se plier. Elles dénotent le désarroi des consciences, mais aussi le fond de religion qui demeure en toute âme. Unamuno en face d'un Christ de Velasquez, ne pouvait renier ses origines catholiques. Les poèmes de cet illustre républicain espagnol, actuellement décédé, font preuve d'un amour tragique du Christ. Les textes sont accompagnés de références aux Evangiles. Il ne s'agissait pas d'une œuvre de simple imagination, mais aussi d'un goût de précision exégétique. L'œuvre du grand peintre transparaît également dans ce beau poème:

Sur la poitrine la tête se penche,
ainsi que sur sa tige penche un lis
flétri par le soleil ; ton front d'ivoire
retombe sous le poids de la science
du mal. Ton visage est comme caché
de par la honte du commun lignage.

Dans les poèmes plus personnels qui suivent la traduction du Christ de Velasquez, se déroulent les tourments du poète entre la foi et le doute. C'est aussi l'orgueil de la croyance qui est fustigé:

Foi superbe, impie,
que celle qui ne doute pas,
et qui enchaîne Dieu à notre idée.
« Dieu parle par ma bouche »
disent les impies,
et dans le fond de leur cœur :
« Je te parle par la bouche de Dieu ».

Une position à ce point instable n'est pas celle du chrétien converti, cependant il n'est pas inutile d'écouter les reproches qu'on peut adresser aux croyants. Une attitude de vanité est certainement propre à éloigner de la foi, il faut s'approcher de ces âmes bousculées avec tant de délicatesse que l'esprit même du Christ traverse nos misérables paroles. Comment le dire sans paraître s'attribuer ce qui n'est pas à nous ? Les poèmes d'Unamuno parviennent en tous cas à l'amour du Christ, même s'il y reste un ressentiment peut-être exagéré à l'égard des chrétiens.

Henri Ferrare.

THOMAS BRAUN, *Le Livre des Bénédictions*, suivi de poèmes choisis. Préface de Paul Fierens. Cahiers des poètes catholiques. A Paris: A Magné, 73 boulevard St-Michel (5). A Bruxelles: Edition universelle S.A., 55 rue Royale.

Les premiers poèmes de Thomas Braun ont été publiés en 1900. S'il n'est pas aussi renommé que Francis James, il mériterait de l'être. Je ne connais pas de lecture qui soit un tel bain de rafraîchissement. Une poésie aussi joyeuse, aussi populaire et saine, ne peut provenir que du catholicisme. Enfin les cahiers des poètes catholiques n'ont plus la moindre hésitation. Il ne s'agit pas d'une âme hésitante, partagée entre la foi traditionnelle et je ne sais quel élan nouveau. Thomas Braun, un peu comme Chesterton, est tout d'une pièce. Il est catholique et n'oublie pas que Dieu doit intervenir dans la moindre de nos actions quotidiennes. Il décrit la bénédiction de l'anneau nuptial, de l'enfant, de la maison, du pain, du vin, de la bière, des fromages, des herbes, des semences, des oiseaux, des abeilles, enfin de toutes créatures.

Comme cela est réconfortant, alors que d'autres, comme Carl Spitteler, selon l'exposé de Charles Baudouin, trouvent dans les choses de la nature, dans les mœurs des insectes, un argument pour une solution pessimiste de la vie.

C'est un bon et beau livre qui vient de paraître. Plus rien de morose, plus rien de livide, enfin les souffles d'un nouveau moyen âge.

Henri Ferrare.

Conditions d'abonnement :

Abonnement annuel . . . . . Fr. 9.—

Prix du numéro . . . . . » 2.50

S'adresser aux éditeurs: Fragnière Frères, Fribourg

Compte de chèques: II a 20. Téléphone : 2.12